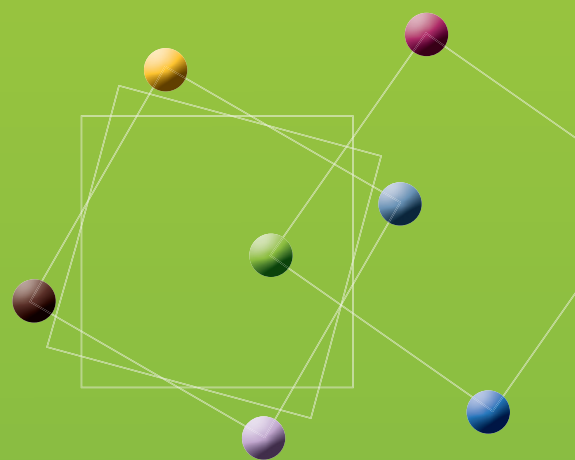


RAPPORT DE PRÉSENTATION



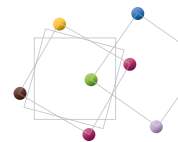
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION





Sommaire

AVANT-PROPOS	5
COMPTES 2009 - ÉTATS FINANCIERS	7
SYNTHÈSE DU RAPPORT	11
1. L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT	19
1.1 Les produits régaliens nets : baisse des produits de l'impôt sur les sociétés accentuée par des mesures spécifiques de remboursement et restitution de produits	22
1.2 Les charges nettes : une part croissante des transferts	26
1.3 Répartition des charges par mission : la place prépondérante des missions de défense, recherche, enseignement et gestion de la dette	33
2. L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT	37
2.1 L'actif immobilisé : maintien de l'effort d'investissement et appréciation de la valeur des participations	38
2.2 L'actif circulant : stabilité du besoin de financement courant	46
2.3 Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par mission	50
3. LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT	54
3.1 La croissance des besoins de financement : un recours marqué à l'endettement	56
3.2 La dette financière : une progression continue	60
3.3 Les passifs circulants : une diminution liée à la baisse des acomptes d'IS dans un contexte économique difficile	62
4. LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT	65
4.1 Les provisions pour risques et charges : stabilité de la couverture des engagements de l'État	67
4.2 Les engagements de retraite : principal engagement hors bilan de l'État	68
5. LA TRAJECTOIRE D'ENRICHISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	73
5.1 Une nouvelle étape : des états financiers comparables entre 2009 et 2008	73
5.2 Les principales évolutions comptables en 2009	76
GLOSSAIRE	78



Avant-propos

Depuis 2006, l'État présente ses comptes annuels dans le cadre rénové par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001. Les comptes de l'État sont désormais établis suivant un référentiel comptable largement inspiré de la pratique des entreprises. Ils permettent ainsi de rendre compte au Parlement et aux citoyens des résultats de l'activité de l'État, mais également de l'évolution de son patrimoine.

Cette réforme comptable de grande ampleur, impliquant l'ensemble des ministères et le réseau des comptables publics, répond à l'objectif de transparence et de qualité des comptes de l'État.

En 2009, les progrès initiés au cours des précédentes clôtures ont été poursuivis et complétés par de nouveaux dispositifs :

- le pilotage de la qualité comptable a été étendu à l'ensemble des services de l'État,
- l'expérimentation d'un dispositif de pilotage par les comptes des opérations d'inventaire à enjeux est venue renforcer le processus de suivi de la qualité comptable,
- le nouveau système d'information financière de l'État - l'application intégrée Chorus - continue d'être développé afin de poursuivre la fiabilisation du processus de traitement et d'analyse de l'information comptable. Initié par vagues successives, sur 3 ans, afin de garantir la réussite du projet et la bonne prise en main des utilisateurs, le déploiement de Chorus a franchi une nouvelle étape en 2009 avec la mise en place de modules spécifiquement dédiés à la gestion du patrimoine immobilier. En 2010, une 4^e vague a été amorcée. Elle concerne l'extension du progiciel à 8 ministères dont 2 basculements complets (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministère de la Défense).

Pour la première fois en 2009, les changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs de l'exercice ont été appliqués de manière rétrospective dès le début de l'année 2008, afin de permettre la comparaison des exercices sur un périmètre équivalent. L'opération la plus significative concerne la première comptabilisation des concessions autoroutières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires (Euro Tunnel). Ce changement comptable de 2009 a été retraité dans les comptes 2008 : les actifs corporels ont été retraités à hauteur de + 134 730 millions € et les dettes non financières de + 40 823 millions €, contribuant à augmenter la situation nette de 2008 de 93 943 millions €.

Le résultat patrimonial de l'État s'établit à - 97,7 milliards € en 2009, en diminution de 28,8 milliards € par rapport à 2008 (retraité). Le ralentissement de l'activité économique a accentué la dégradation du résultat de l'exercice. Le principal impact provient d'une baisse significative du produit de l'impôt sur les sociétés de 20,5 milliards €. Les revenus issus des participations détenues par l'État dans les entreprises (dividendes) diminuent également de 2 milliards €. Par ailleurs, le nouveau régime du revenu de solidarité active a été mis en place en 2009. Enfin, les charges financières nettes ont diminué en raison principalement d'opérations 2008 non récurrentes, telles que les reprises de dettes de divers organismes pour 12,9 milliards € (FFIPSA, Charbonnages de France et ERAP).

Le total de l'actif net s'élève à 768,5 milliards € en 2009 contre 755,8 milliards € en 2008 (retraité). Cette évolution reflète l'augmentation des immobilisations financières de 18 milliards € du fait, notamment, de l'augmentation de la participation de l'État dans le Fonds Stratégique d'Investissement (3 milliards €), des prêts accordés aux constructeurs automobiles dans le cadre du plan de relance (6 milliards €), et de l'amélioration de la valeur des participations de l'État (4 milliards €).

Le passif passe de 1 372,9 milliards € en 2008 à 1 491,1 milliards €. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la dette de 131 milliards €, ce qui reflète notamment la mobilisation des finances publiques pour relancer la croissance.



COMPTES 2009 - ÉTATS FINANCIERS

L'État assure les grandes missions de politiques publiques que sont notamment l'enseignement et la recherche, la sécurité, l'emploi et la solidarité, la santé, la justice, les transports, la ville et la gestion des finances publiques. Il intervient soit directement dans la réalisation de ces missions soit à travers le soutien apporté aux entités en charge d'une partie de ces missions. Cette activité se traduit par des charges de fonctionnement et d'intervention ainsi que par des produits retracés par le compte de résultat. Le fonctionnement de l'État et son intervention dans l'économie pour la réalisation des politiques publiques à long terme nécessitent aussi la réalisation d'investissements pour renouveler et maintenir le patrimoine de l'État.

Le financement du fonctionnement et des investissements, d'une part par l'impôt, et d'autre part par le recours à l'emprunt, doit être soutenable à long terme et répondre à des critères d'efficacité. Sa gestion courante, sa mission de redistribution et sa politique d'investissement conduisent l'État à constater des sorties probables de ressources. Ces engagements font l'objet d'un suivi dans la comptabilité de l'État.

Bilan

ACTIF en millions €	2009	2008 retraité	2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	411 551	416 405	253 309
Immobilisations financières	211 133	193 390	182 639
Stocks	30 000	30 134	32 873
Créances	58 192	56 827	52 646
Trésorerie active	46 143	46 042	22 062
Autres	11 492	12 972	11 719
TOTAL ACTIF (I)	768 510	755 770	555 248
PASSIF en millions €	2009	2008 retraité	2007
Dettes financières	1 175 266	1 044 111	945 755
Dettes non financières	140 745	154 025	109 006
Provisions pour risques et charges	77 545	78 133	61 846
Trésorerie passive	67 458	67 167	68 972
Autres	30 144	29 497	25 998
TOTAL PASSIF HORS SITUATION NETTE (II)	1 491 159	1 372 933	1 211 577
SITUATION NETTE (III = I - II)	- 722 649	- 617 163	- 656 329

La différence entre l'actif et le passif conduit à déterminer la situation nette de l'État.

Celle-ci ne peut pas être interprétée de manière similaire aux capitaux propres d'une entreprise.

En effet, l'État ne dispose pas de « capital social » ou d'équivalent. De plus, son objet ne consiste pas en une recherche de profits.

Par ailleurs la notion même d'actif de l'État ne peut recouper en tout point la définition retenue pour les entreprises. Enfin, l'État dispose d'un actif incorporel particulier qui n'est pas valorisé dans ses comptes : sa souveraineté et sa capacité à lever l'impôt.

L'État comptabilise enfin des charges qui pourraient être considérées comme des investissements pour la collectivité (par exemple des dépenses liées à la recherche ou à l'enseignement).



Compte de résultat

CHARGES en millions €			PRODUITS en millions €				
	2009	2008 retraité	2007		2009	2008 retraité	2007
Charges de fonctionnement	242 309	230 740	231 902	Produits de fonctionnement	72 191	64 263	74 080
Charges d'intervention	170 902	164 065	150 873	Produits d'intervention	29 336	27 919	37 595
Charges financières	45 292	63 195	53 943	Produits financiers	19 376	21 129	15 651
Charges nettes (I)	337 600	344 689	309 392	Produits régaliens nets (II)	239 890	275 716	268 012
SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE (III = II - I)					- 97 710	- 68 973	- 41 380

Le solde des opérations de l'exercice correspond à la différence entre les produits et les charges.

Ce solde ne peut être interprété comme le résultat d'une entreprise, en raison des spécificités de l'État.

Dans le cas de l'État, les produits ne correspondent pas, pour l'essentiel, à la vente des biens ou des services produits par l'activité qui a engendré les charges. Les produits, essentiellement les impôts, sont largement indépendants des charges, et d'ailleurs, par principe, non affectés.

Les bénéfices retirés de l'action de l'État, effets des politiques publiques, ne sont pas traduits dans le compte de résultat.

Tableau des flux de trésorerie

en millions €	2009	2008 retraité	2007
Encaissements liés à l'activité	426 568	458 620	455 362
Décaissements liés à l'activité	- 535 275	- 498 829	- 480 519
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS A L'ACTIVITÉ (I)	- 108 707	- 40 210	- 25 157
Acquisitions d'immobilisations	- 45 085	- 24 061	- 25 403
Cessions d'immobilisations	20 362	11 886	17 750
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	- 24 723	- 12 174	- 7 653
Emissions d'emprunts	259 848	191 765	118 518
Remboursements des emprunts	- 125 666	- 112 851	- 79 695
Flux liés aux instruments financiers à terme	256	390	- 519
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	134 438	79 304	38 304
Flux de trésorerie nets non ventilés (IV)	- 1 199	- 1 335	397
VARIATION DE TRÉSORERIE (V = I + II + III + IV = VII - VI)	- 191	25 585	5 891
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (VI) *	- 21 125	- 46 589	- 52 800
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VII)	- 21 316	- 21 004	- 46 910

* La trésorerie début de période est différente de la trésorerie fin de période en raison de divers retraitements comptables au moment de la reprise des balances d'entrée liés notamment à des changements de périmètre.



Le tableau des flux de trésorerie analyse la variation de la trésorerie en distinguant les flux provenant respectivement de l'activité, de l'investissement et du financement. Il privilégie l'analyse dynamique et la notion de flux par rapport aux concepts plus pérennes d'actif ou de patrimoine.

La trésorerie de début et de fin de période est calculée par différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Elle est structurellement négative en raison de l'importance des dépôts des correspondants au passif.

Annexe

L'annexe présente les changements de méthode et les options comptables retenus en 2009 ainsi que les notes sur le bilan et le compte de résultat qui détaillent le contenu des postes des états financiers. Conformément à la norme comptable n° 13, les engagements hors bilan sont également présentés dans l'annexe.

Les trois principaux engagements hors bilan dont l'évaluation chiffrée est disponible sont les suivants :

en millions €	2009	2008 retraité	2007
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires	1 143 000	1 050 000	1 056 000
Garanties de protection des épargnants	307 019	289 415	254 494
Dette garantie	150 000	78 600	61 400



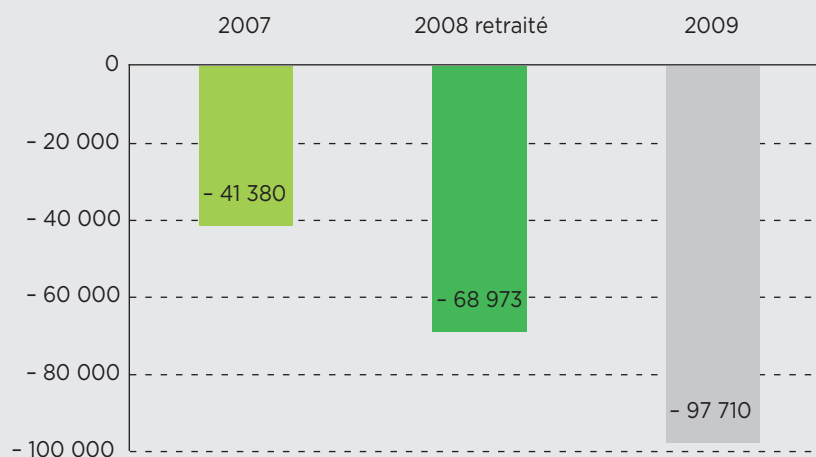
SYNTHÈSE DU RAPPORT

Cette partie présente les faits marquants de 2009 dans la réalisation des missions de l'État et analyse sa structure financière de manière synthétique.

Les comptes 2009 ont été marqués par le plan de relance de l'économie en faveur des entreprises et des ménages adopté par l'État fin 2008, en réponse à la crise financière et économique. Par ailleurs, le ralentissement de l'activité économique a accentué la dégradation du résultat de l'exercice.

Le résultat de l'activité en 2009 traduit, comme en 2008, les effets de la crise financière et économique

Solde des opérations de l'exercice



La diminution des produits fiscaux nets (- 34 716 millions €) accentue l'impact sur le solde des opérations de l'exercice de la hausse des charges nettes qui résulte

notamment de l'augmentation des subventions pour charges de service public et des transferts aux collectivités, aux ménages et aux entreprises.

Les produits régaliens nets sont les produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État comme les impôts, les taxes ou les amendes, et sont la principale source de produits pour l'État.

Les produits régaliens nets diminuent de 35 826 millions €.

- L'impôt sur les sociétés enregistre une diminution de 20 471 millions € en raison de la dégradation des résultats des entreprises en 2008 constituant la base des produits comptabilisés en 2009 et des mesures de relance.
- La variation des produits fiscaux nets est également caractérisée par la forte augmentation des remboursements et restitutions aux ménages et aux entreprises (+ 5 947 millions €).
- De nouvelles mesures de réduction de la fiscalité ont entraîné la baisse de certains produits régaliens. Parmi les plus importantes figurent :
 - l'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu : indexation des tranches de revenus et des seuils à l'évolution de l'indice des prix hors tabac 2008, soit 2,9 % (- 1 900 millions €) ;
 - la baisse du taux de TVA sur la restauration : - 1 250 millions € ;
 - la suppression progressive sur 3 ans de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) : - 300 millions € ;



- des mesures de désassujettissement à la TVA concernant les centres techniques industriels ainsi que les subventions versées à la SNCF : - 80 millions €.

- Par ailleurs, les mesures d'accélération de remboursements et restitutions (crédit impôt recherche pour les entreprises par exemple) ont renforcé cette tendance.
- Des produits supplémentaires sont affectés aux régions et aux départements afin de compenser les transferts de compétences mis en œuvre en application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales : décentralisation de personnel, du revenu de solidarité active et du financement

de certaines formations et bourses d'études. Près de 1 milliard € de TIPP supplémentaire a ainsi été transféré aux départements et aux régions.

- De nouveaux produits ont été transférés au profit des organismes de Sécurité sociale pour financer les prestations d'assurance maladie, maternité et invalidité : ainsi, le reliquat de la taxe sur les véhicules de société et celui de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance ont été affectés à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole. Le reliquat de la contribution sociale sur les bénéfices a été transféré aux organismes de Sécurité sociale. Le montant de ces nouveaux transferts s'élève à 1 090 millions €.

La hausse des transferts pèse sur les charges nettes en 2009

Les charges nettes diminuent de 7 089 millions € en 2009 en raison d'une forte baisse des charges financières.

	2009	2008 retraité	Variation 2009 / 2008	2007
Charges de fonctionnement nettes	170 118	166 478	3 641	157 823
Charges d'intervention nettes	141 566	136 146	5 420	113 278
Charges financières nettes	25 916	42 066	- 16 150	38 292
TOTAL DES CHARGES NETTES	337 600	344 689	- 7 089	309 393

- Les **collectivités territoriales** restent les principales destinataires des **transferts** avec 82 123 millions €, en hausse de 7 248 millions € par rapport à 2008. L'État leur transfère, en effet, une partie de ses ressources et participe ainsi au financement de leur effort d'investissement. Cette hausse résulte de l'avance du versement du Fonds de compensation pour la TVA dans le cadre du plan de relance de l'économie, des coûts de dégrèvements de taxe professionnelle, et des prélèvements au titre de la dotation globale de fonctionnement. De nouveaux transferts permettent aux départements de financer la partie du revenu de solidarité active socle résultant de l'incorporation de l'allocation de parent isolé - jusqu'ici financée par l'État - dans ce dispositif.
- Les **charges de transferts aux ménages** augmentent de 2 030 millions € en raison des dispositifs d'aides sociales et d'allocations telles que l'aide au logement ou l'allocation adulte handicapé.
- Les **subventions pour charges de service public** augmentent de 42 % par rapport à 2008 soit près de 7 000 millions € supplémentaires. Destinées notamment aux établissements publics nationaux, elles visent à financer la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie des universités, ou la recherche en matière de ressources, d'énergie et de développement durable.
- Les **charges de personnel** évoluent (+ 0,3 %) sous l'effet conjugué d'une hausse des charges de pension (revalorisation annuelle), et d'une diminution des charges de salaire, consécutive à la réforme de l'autonomie des universités et à la poursuite des mesures de décentralisation.
- Les **charges financières nettes** diminuent de 28 % en raison de la chute des taux d'intérêts des BTF en 2009. De plus, les reprises de dettes qui avaient pesé sur les charges financières en 2008 (12 929 millions €), sont inexistantes sur 2009, ce qui explique l'importance de la variation entre les deux exercices. Les produits des participations (dividendes) baissent de 1 987 millions €.



Le résultat de l'exercice enregistre également une diminution des dotations nettes aux amortissements et provisions

	2009	2008 retraité	2007
Produits régaliens nets	239 890	275 716	268 012
Charges de fonctionnement nettes hors DAPD/RPD	- 161 332	-158 057	- 153 062
Charges d'intervention nettes hors DAPD/RPD	- 142 404	- 128 412	- 117 945
Solde après financement des opérations de fonctionnement et de transferts	- 63 845	- 10 752	- 2 994
Poids dans les produits régaliens nets	- 26,6%	- 3,9%	- 1,1%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 5 509	- 4 694	- 8 018
Reprises - dotations des dépréciations et provisions	- 2 440	- 11 461	7 924
Solde des opérations courantes	- 71 794	- 26 907	- 3 089
Poids dans les produits régaliens nets	- 29,9%	- 9,8%	- 1,2%
Charges financières nettes	- 25 916	- 42 066	- 38 292
Poids dans le solde des opérations de l'exercice	26,5%	61,0%	92,5%
Solde des opérations de l'exercice	- 97 710	- 68 973	- 41 380

DAPD : Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations

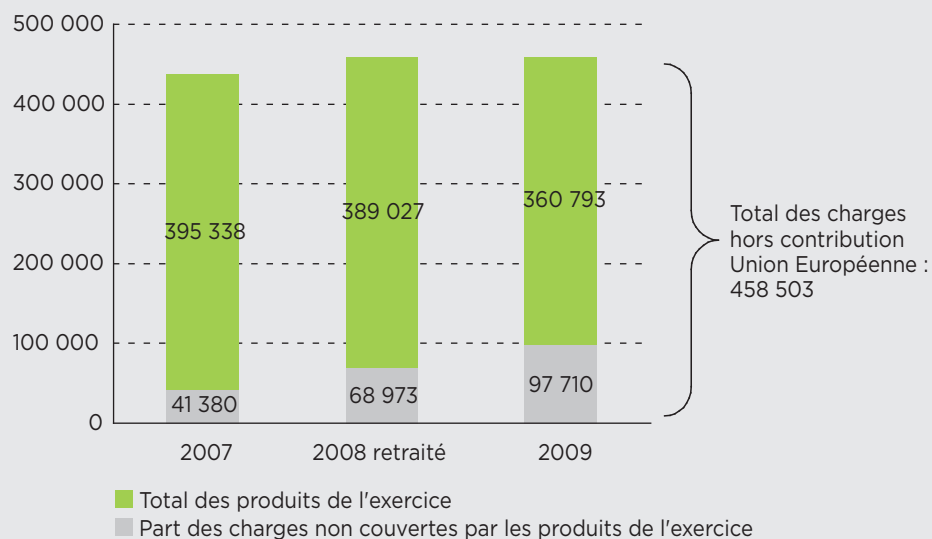
RPD : Reprises sur provisions et dépréciations

- L'évolution du solde après financement des opérations de fonctionnement et de transferts est imputable notamment au renforcement de la politique de redistribution de l'État pour soutenir la croissance en 2009, qui s'est traduite par une hausse des transferts aux ménages et aux entreprises.
- Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont en hausse et à mettre en relation avec l'effort d'investissement réalisé par l'État qui permet de couvrir la diminution naturelle de valeurs de ses actifs du fait de leur utilisation normale. Le niveau actuel des investissements assure donc un renouvellement satisfaisant des immobilisations.
- Les dotations nettes aux dépréciations et provisions diminuent principalement en raison de la comptabilisation en 2008, sans équivalent en 2009, d'une provision pour transfert aux autres collectivités au titre du 10^e Fonds européen de développement.
- Les charges financières nettes diminuent en raison principalement d'opérations 2008 non récurrentes telles que les reprises de dettes de divers organismes. Par ailleurs, l'effet volume de l'encours élevé de dette à court terme est compensé par l'effet de la baisse des taux d'intérêts des BTF, ce qui permet de contenir la charge d'intérêt. On observe également une hausse des reprises sur provisions et dépréciations des charges financières, résultant d'une amélioration de la valeur des participations de l'État en 2009.



Les produits de l'État ont permis de couvrir 78 % des charges

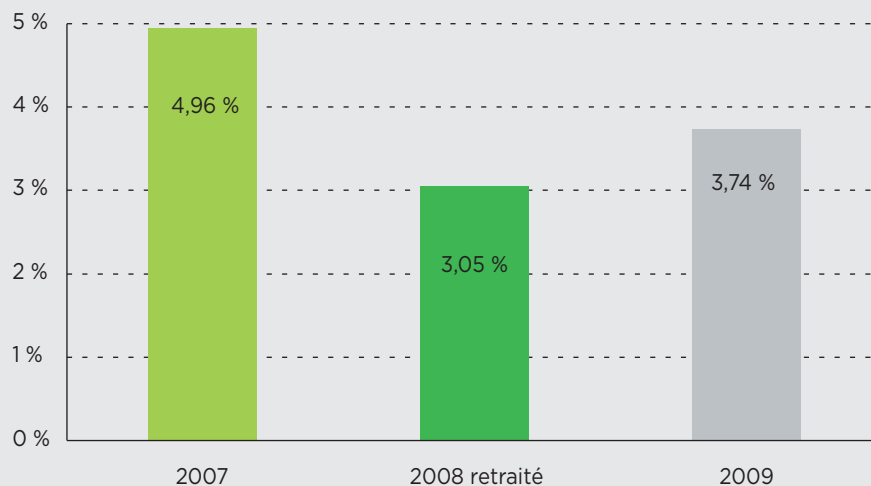
La part des charges de l'exercice non couvertes par le total des produits de l'exercice est en hausse :



L'effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles reste soutenu

Effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles par rapport à la valeur de ces immobilisations

- En 2009, l'effort d'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles reste soutenu et s'élève à 15 381 millions €, en hausse de 2 686 millions € par rapport à 2008. L'effort d'investissement est défini comme la différence entre les flux d'acquisitions et les flux de cessions d'immobilisations.





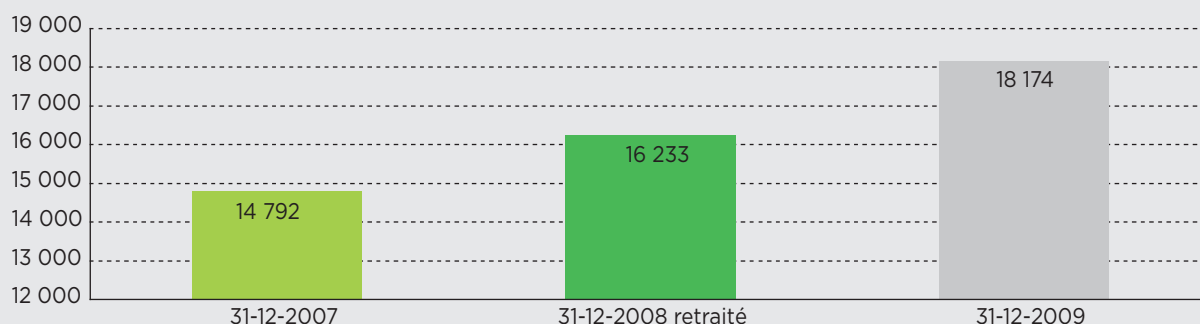
- L'État a poursuivi ses projets de renouvellement et de développement des équipements militaires en 2009 pour assurer la sécurité nationale. Les programmes de développement se sont maintenus en 2009 comme le montre la mise au point de l'avion de combat Rafale, de l'hélicoptère Tigre, ou encore de la frégate Horizon. Certains actifs sont en cours de production comme le missile stratégique mer sol M51, le sous marin lanceur d'engin de nouvelle génération SNLE NG4 ou l'hélicoptère Tigre.
- Dans le cadre du plan de relance, 767 millions € ont été investis en immobilisations corporelles et incorporelles directement par l'État. Par ailleurs, de nouveaux investissements ont été entrepris par différents organismes (AFITF...) suite à des transferts exceptionnels de l'État.

La dégradation des flux liés à l'activité et à l'investissement implique un recours structurel à l'emprunt

La croissance de l'endettement à court terme constitue un des facteurs de la hausse de l'endettement global

En évolution constante (+ 9,7 % en 2008, + 12 % en 2009), la dette financière par habitant atteint 18 174 € en 2009.

Dette financière par habitant (en euros)

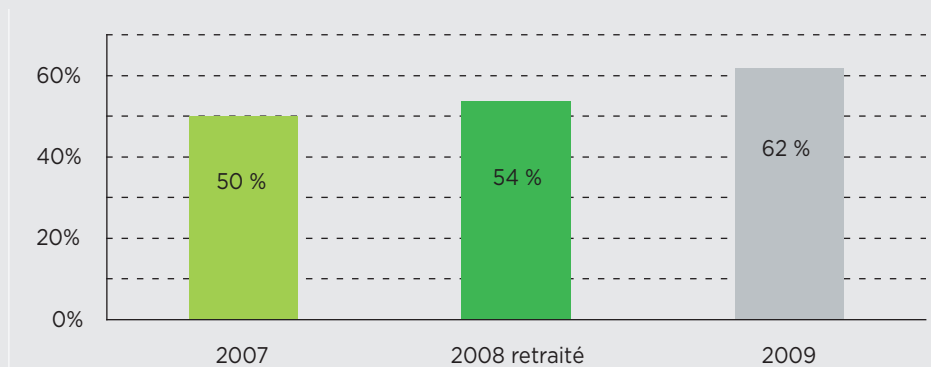


- Les besoins de financement de l'État se sont accrus en 2009 face à un contexte économique peu porteur. La baisse des rentrées fiscales (acomptes d'IS notamment) et les mesures prises pour faciliter la reprise de l'activité se sont répercutées sur les besoins de financement de l'État, induisant un recours plus marqué à l'emprunt : les émissions ont ainsi doublé entre 2007 et 2009. L'endettement à court terme a nettement progressé (+ 56 %) et représente désormais 18 % de la dette financière totale. L'endettement à plus de 5 ans reste néanmoins prépondérant (63 % de l'encours total). La dégradation cumulée des flux liés à l'activité et à l'investissement entraîne ainsi un recours structurel à l'emprunt.
- En 2009, l'État a profité de l'attractivité des taux d'intérêt pour solliciter à nouveau les titres mis en pension dans sa gestion de trésorerie (+ 15 906 millions € en 2009). Les décisions prises au cours de l'année 2009, concernant notamment la baisse des taux directeurs par les banques centrales, ont permis une reprise de l'activité des marchés.



Dette financière de l'État par rapport au PIB (en euros)

N.B. : ce ratio met en relation la dette financière de la seule entité État par rapport au PIB.



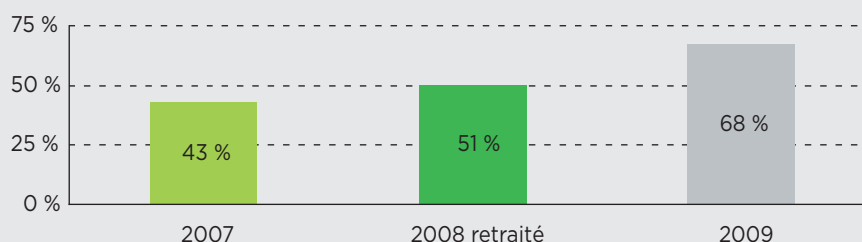
La dette financière représente 62 % du PIB en 2009 et résulte de l'effet combiné :

● de l'augmentation des dettes financières de 12,6 % par rapport à 2008,

● de la diminution du PIB de 2,2 % par rapport à 2008 en raison de la crise financière et économique.

Le coût de la dette s'accroît malgré des taux d'intérêt en baisse

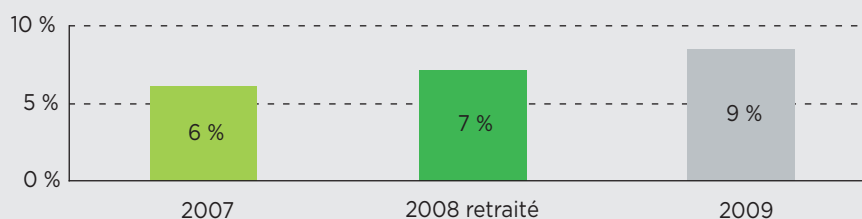
L'annuité de la dette (intérêts et remboursement des BTAN et OAT) en pourcentage des produits régaliens nets



● Le montant de l'annuité de la dette progresse en 2009, malgré la baisse des taux d'intérêt, en raison de l'augmentation de la dette. Elle représente désormais 68 % des produits régaliens également du fait de la baisse de ces derniers.

● Plus précisément, les remboursements en capital ont progressé plus vite (+ 21 %) que les charges d'intérêts (+ 2,9 %).

L'annuité de la dette (intérêts et remboursement des BTAN et OAT) en pourcentage du PIB



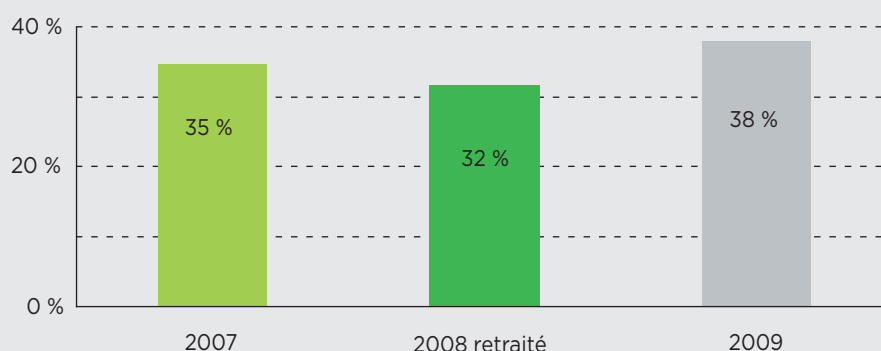
● L'annuité de la dette poursuit sa progression depuis 2007. Elle représente 9 % du PIB en 2009, en hausse de 2 points par rapport à 2008.



La situation nette se dégrade

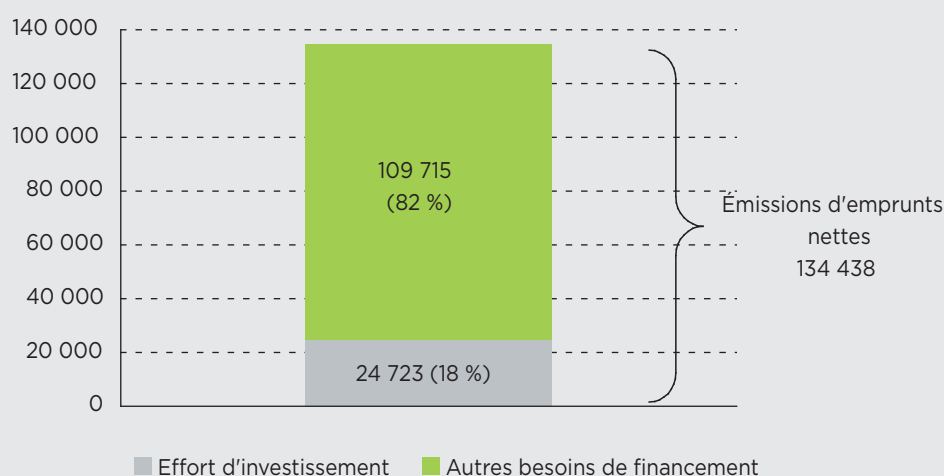
La différence entre le passif et l'actif constitue la situation nette. Cette notion revêt néanmoins une réalité différente pour l'État et pour une entreprise. En effet, pour une entreprise, elle est synonyme de destruction ou de création de richesse. Au contraire, la situation de l'État ne permet pas d'avoir la même approche. Comme l'État ne dispose pas de capital social, que la recherche du profit n'est pas son objet et que la capacité à lever l'impôt n'est pas évaluée, le bilan de l'État est logiquement déséquilibré.

Situation nette par rapport au PIB



La structure du passif traduit un recours croissant à l'emprunt

Couverture des différents besoins de financement par les émissions d'emprunts en 2009



- 82 % des flux d'émissions nettes de dette financière par l'État ont servi à financer des dépenses autres que de l'investissement.
- La dégradation des flux liés à l'activité est financée par le recours à l'emprunt.



L'évolution de la situation nette est également liée à la baisse de valeur et au changement de périmètre de certains actifs de l'état

L'évolution de la situation nette résulte aussi de la valorisation des actifs de l'État. Outre l'impact du résultat patrimonial, la baisse de valeur de certaines immobilisations, la variation de l'obligation de l'État envers ses concessionnaires et les changements de périmètre des participations de l'État ont contribué à la diminution de la situation nette.

- Les variations de valeur concernent, à la baisse, les terrains et constructions non spécifiques, ainsi que les infrastructures routières (concessions d'autoroutes et réseau routier national) pour 7 828 millions €.
- La reprise en situation nette de la variation de l'obligation de l'État envers ses concessionnaires explique aussi sa dégradation. La première comptabilisation en 2009 des concessions antérieures à 2006 et de l'obligation de l'État envers ses concessionnaires (en dettes non financières) a conduit à augmenter la situation nette de 94 milliards € au 31 décembre

2008 retraité. La dette envers les concessionnaires est amortie sur la durée de la concession. En 2009, la variation liée à l'engagement de l'État envers ses concessionnaires s'élève à 1 719 millions €.

- La modification du périmètre des participations de l'État (- 1 598 millions €) résulte, quant à elle, des opérations relatives aux transferts des titres Areva et France Télécom de l'ERAP vers l'État, en contrepartie de la réduction de la dotation versée par l'État (- 1 275 millions €). Cette opération intervient dans le cadre de l'arrêt progressif de la mission dévolue à l'ERAP en 2003. Les changements de périmètre des participations de l'État concernent aussi les mouvements de liquidation et de création d'établissements publics. Ils intègrent notamment l'effet de la fusion de l'ANPE et des ASSEDIC ayant entraîné la création de Pôle Emploi ou la création de la nouvelle université de Strasbourg composée notamment de l'IUFM et du Pôle universitaire européen de Strasbourg.

Les engagements inhérents au régime de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires représentent 60 % du PIB

Les engagements hors bilan restent significatifs, notamment les engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires :

	2009	2008 retraité	2007
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires / dette financière	97 %	101 %	112 %
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires / PIB	60 %	54 %	56 %



1. L'ACTIVITÉ DE L'ÉTAT

L'activité courante de l'État et sa mission de redistribution sont retracées au travers des charges de fonctionnement et des charges d'intervention. Les charges de personnel représentent 55 % des charges de fonctionnement. Les transferts aux collectivités territoriales constituent le poste le plus significatif des charges d'intervention (34 % des produits régaliens nets ont ainsi été transférés aux collectivités territoriales en 2009).

L'État finance ses missions grâce aux produits régaliens, issus de l'exercice de sa souveraineté. La quasi totalité des produits régaliens est constituée des produits fiscaux (impôts et taxes), en nette diminution en 2009.

REPÈRE 1

Le résultat patrimonial de l'exercice :

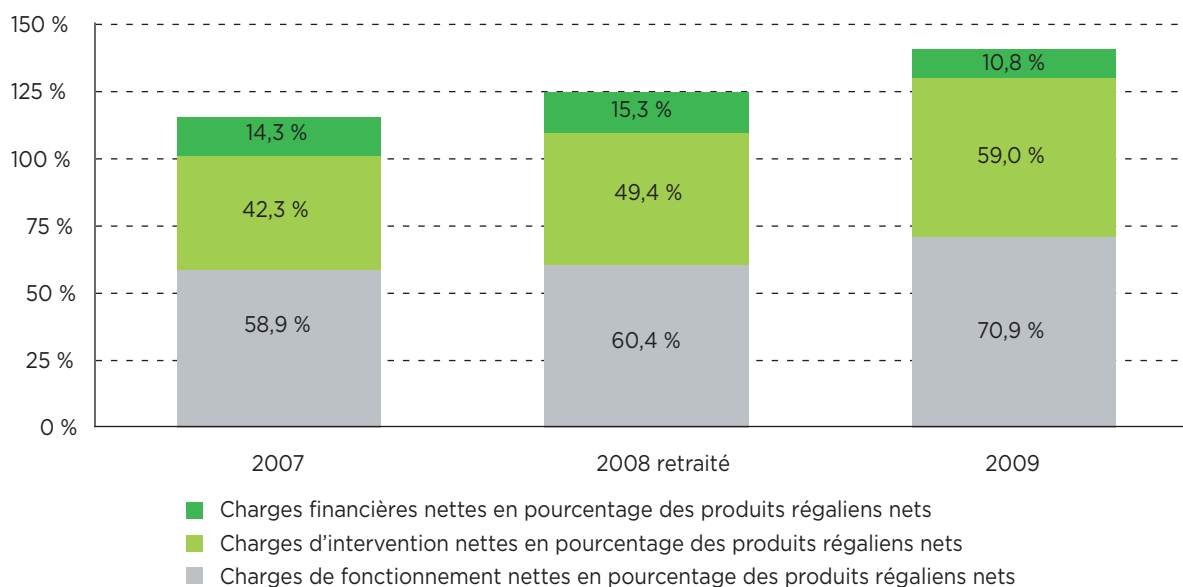
Solde des opérations de l'exercice



REPÈRE 2

Les produits régaliens financent pour partie les charges résultant de l'activité de l'État. Le **poinds relatif des charges de fonctionnement** représente aujourd'hui un peu plus de 71 % des produits régaliens nets.

Poids des charges nettes par rapport aux produits régaliens

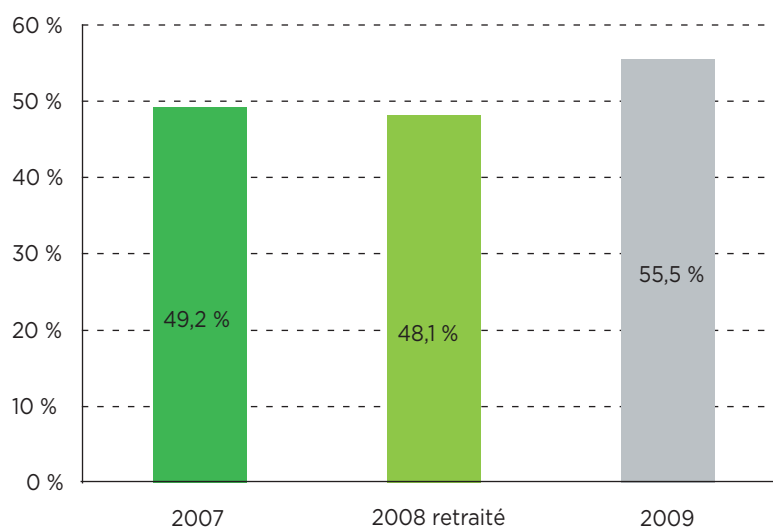




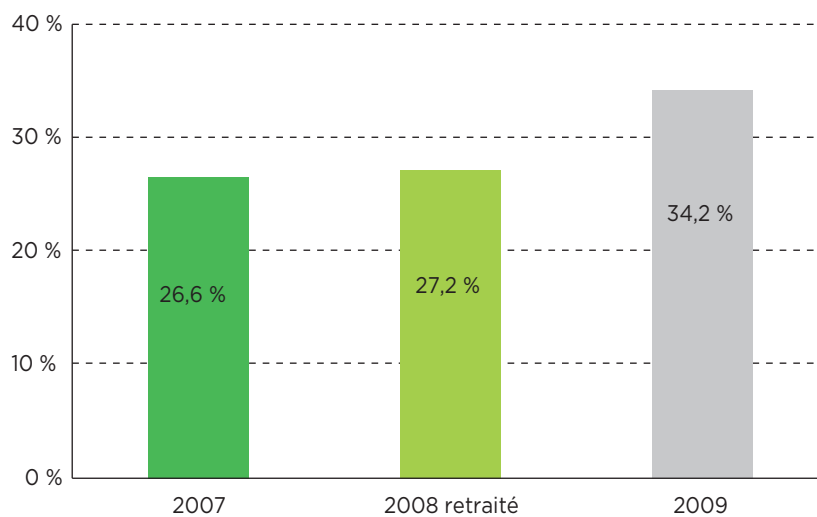
REPÈRE 3

Les principaux postes de charges de l'État sont les suivants :

Charges de personnel en pourcentage des produits régaliens nets

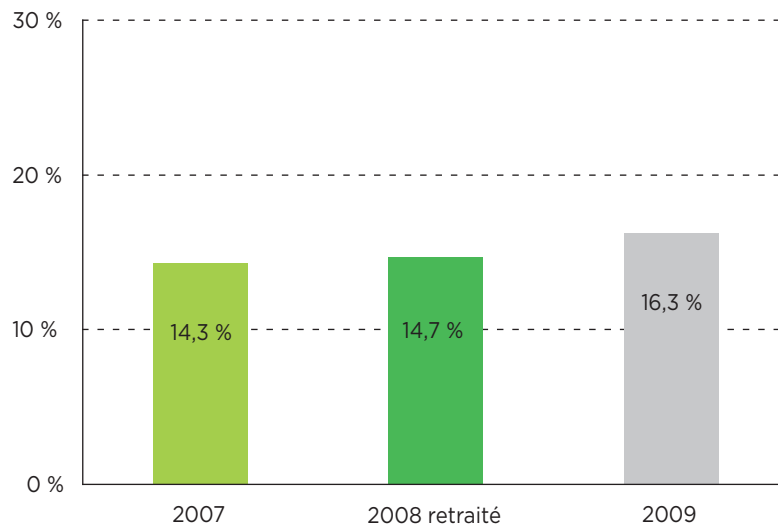


Transferts aux collectivités locales en pourcentage des produits régaliens nets





Charges d'intérêts en pourcentage des produits régaliens nets





1.1 – Les produits régaliens nets : baisse des produits de l'impôt sur les sociétés accentuée par des mesures spécifiques de remboursement et restitution de produits

Les produits régaliens sont les produits issus de la souveraineté de l'État sans contrepartie directe équivalente pour les tiers.

1.1.1 – La structure des produits régaliens

	2009	2008 retraité	2007
Produits fiscaux			
Impôt sur le revenu	46 752	51 184	49 267
Impôt sur les sociétés	31 593	52 064	46 795
Taxe sur les salaires	0	0	1
TIPP	14 431	15 614	16 910
TVA	127 331	131 735	129 746
Enregistrement, timbre, autres contributions	13 616	16 908	18 720
Autres produits de nature fiscale	17 300	18 233	15 631
Total produits fiscaux nets	251 023	285 739	277 069
Poids dans Total produits régaliens nets	104,6 %	103,6 %	103,4 %
Autres produits régaliens			
Amendes, prélèvements divers et autres pénalités	7 194	6 597	6 341
Total autres produits régaliens	7 194	6 597	6 341
Poids dans Total produits régaliens nets	3,0 %	2,4 %	2,4 %
Ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée			
Ressource propre du budget de l'Union européenne basée sur le revenu national brut	- 14 697	- 11 906	- 10 959
Ressource propre du budget de l'Union européenne basée sur la taxe sur la valeur ajoutée	- 3 630	- 4 714	- 4 441
Total ressources propres du budget de l'Union européenne basées sur le revenu national brut et la taxe sur la valeur ajoutée	- 18 327	- 16 620	- 15 400
Poids dans Total produits régaliens nets	- 7,6 %	- 6,0 %	- 5,7 %
Total Produits régaliens nets	239 890	275 716	268 011

En 2009, les produits régaliens nets s'établissent à 239 890 millions €, soit une diminution de 35 826 millions € par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est essentiellement due à une baisse significative des produits de l'impôt sur les sociétés. L'évolution des produits régaliens reste marquée par la poursuite des transferts d'impôts et taxes aux collectivités territoriales et à la Sécurité sociale en vue de compenser la décentralisation et les exonérations de cotisations sociales.

Les produits régaliens sont composés :

- des **produits fiscaux** qui représentent 97 % des produits régaliens avant déduction des contributions au budget de l'Union européenne. Les produits fiscaux sont présentés nets des remboursements et dégrèvements et enregistrent une baisse de 12 % ;
- des **produits des amendes**, prélèvements divers et autres pénalités qui enregistrent une hausse de



597 millions €. Cela s'explique essentiellement par les sanctions pécuniaires du domaine de la concurrence prononcées par le Conseil de la concurrence en décembre 2008 à l'encontre de sociétés du secteur de la sidérurgie ;

- et sont diminués des **ressources propres du budget de l'Union européenne** basées sur le revenu national brut et sur la TVA qui viennent minorer les produits régaliens nets et sont affectées à l'Union européenne pour financer son budget. Elles sont en augmentation et représentent 8 % du total des produits régaliens nets.

La diminution des produits nets, après prise en compte des obligations et décisions fiscales, est de 34 716 millions €, sous l'effet conjugué de plusieurs facteurs :

- les produits de l'impôt sur les sociétés, d'impôt sur le revenu et de TVA diminuent fortement ;
- certaines obligations fiscales relatives aux restitutions et remboursements aux ménages et aux entreprises sont en augmentation.

Les variations se décomposent comme suit :

En milliards €

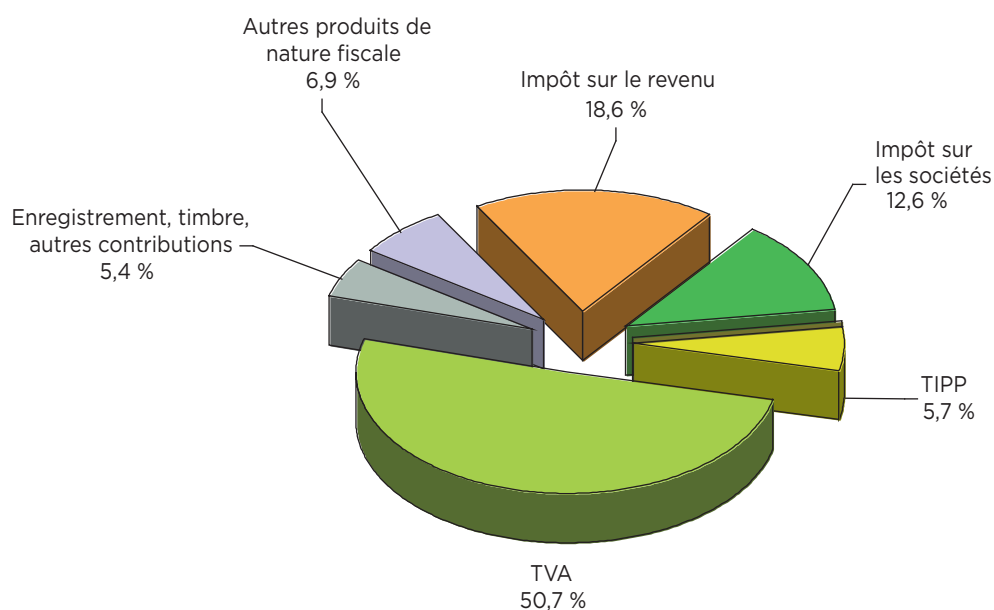
Variation des produits fiscaux NETS	- 34,72
dont transferts d'impôts et taxes : collectivités locales, Sécurité sociale...	- 2,31
dont principales mesures fiscales	- 3,38
dont évolution naturelle dans le contexte de la crise	- 29,03

En 2009, plus de 2 300 millions € ont été affectés aux collectivités locales et à la Sécurité sociale suite à de mesures nouvelles de transfert.

L'impact des mesures fiscales (hors mesures de transfert), de l'ordre de - 3 380 millions €, concerne des mesures relatives à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, les autres contributions et taxes indirectes.

1.1.2 - Les produits fiscaux

✓ **La composition des produits fiscaux nets : la part croissante des produits de la TVA et la baisse de l'impôt sur les sociétés**

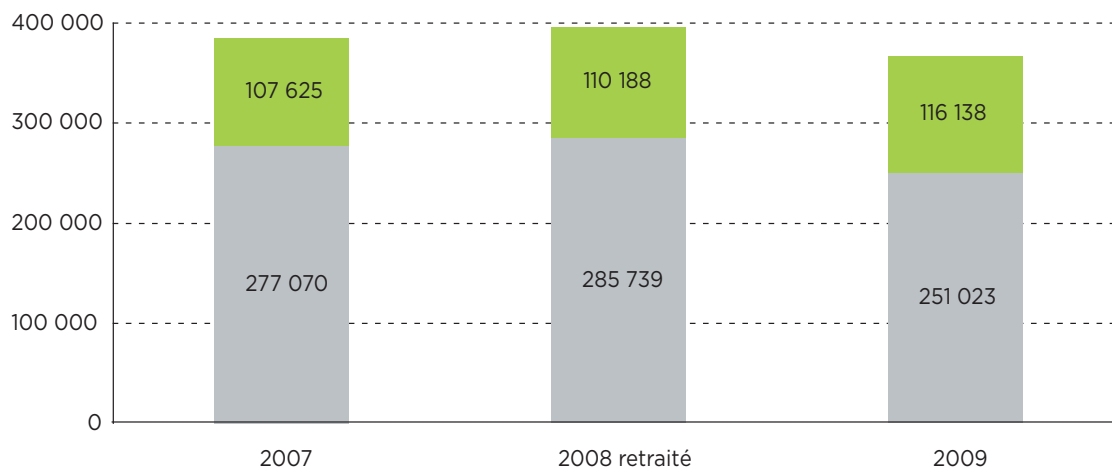


La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) demeure le produit fiscal le plus important : sa part dans le total des produits fiscaux s'établit à 50,7 %, soit 4,6 points de plus qu'en 2008.

La part de l'impôt sur les sociétés (IS) décline, traduisant une dégradation des résultats des entreprises en 2008 : 12,6 % en 2009 contre 18,2 % l'an dernier. À l'inverse, la part de l'impôt sur le revenu dans le total des produits fiscaux augmente de 0,7 point.



✓ **Le poids des obligations et décisions fiscales augmente en raison de l'augmentation des restitutions aux ménages et aux entreprises**



■ Obligations fiscales et décisions qui remettent en cause le bien fondé de la créance initialement comptabilisée
■ Total produits fiscaux nets

Les produits fiscaux nets sont déterminés après déduction :

- des obligations fiscales, c'est-à-dire des décisions fiscales dont les contribuables peuvent se prévaloir pour s'acquitter de l'impôt brut (crédits d'impôt, réductions d'impôt...);
- des décisions fiscales qui remettent en cause le bien fondé de la créance initialement comptabilisée, telles que les annulations suite à erreur par exemple.

Les **obligations et décisions fiscales** sont en progression de 5 950 millions € et représentent 32 % des produits bruts contre 28 % l'an passé.

Cette hausse est néanmoins le résultat d'évolutions contrastées :

- Impôt sur le revenu (+ 2 057 millions €) : cette évolution est due à une augmentation des obligations fiscales en l'acquit de l'IR (+ 1 162 millions €). Des mesures en faveur des ménages les plus modestes expliquent également l'augmentation des obligations fiscales restituées (+ 935 millions €).
- Impôt sur les sociétés (+ 13 491 millions €) : cette évolution est la résultante de mouvements importants sur les charges à payer relatives à certaines obligations fiscales (- 1 505 millions €), sur les obligations fiscales en l'acquit de l'IS (- 737 millions €). Le ralentissement de l'activité économique ainsi qu'une politique de soutien aux entreprises pour pallier les effets de la crise expliquent la hausse des remboursements et restitutions de crédits d'impôts, de taxes déductibles et d'excédents d'acomptes (+ 15 248 millions €).
- Taxe sur la valeur ajoutée (- 9 779 millions €) : suite aux demandes de remboursements des entreprises, les restitutions de TVA ont augmenté de 2 254 mil-

lions €. Cependant, les charges à payer d'obligations fiscales et les obligations fiscales en l'acquit de TVA diminuent respectivement de 6 589 millions € et de 3 347 millions €, traduisant la baisse de l'activité économique.

✓ **la poursuite des mesures antérieures et l'extension des transferts pèsent sur l'évolution des produits fiscaux en 2009**

L'année 2009 est caractérisée par la poursuite des transferts de produits réalisés au profit de différents acteurs dans le cadre :

- de la compensation des transferts de compétences de l'État vers les départements et les régions ;
- de l'apurement par l'État d'une partie de ses dettes à l'égard de divers organismes de Sécurité sociale.

ÉVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX

L'évolution des produits fiscaux reste marquée par les mesures antérieures mises en œuvre par la loi TEPA et reconduites en 2009 :

- impact des mesures d'allègement des droits de succession et de donation (- 200 millions €) ;



- exonération des heures supplémentaires, complémentaires et des IHTS (indemnités heures de travail supplémentaires) (- 700 millions €) ;
- crédit d'impôt sur le revenu accordé au titre des intérêts d'emprunts pour l'acquisition de l'habitation principale (- 900 millions €).

Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur de la recherche a été reconduit en 2009 (- 600 millions €).

PRINCIPALES MESURES FISCALES SUR 2009 :

L'impôt sur le revenu

- L'actualisation du barème de l'impôt sur le revenu : indexation des tranches de revenus et des seuils à l'évolution de l'indice des prix hors tabac 2008, soit 2,9 % (- 1 900 millions €).

La taxe sur la valeur ajoutée : - 1 530 millions €

- baisse du taux pour la restauration : - 1 250 millions € ;
- modification du calcul de la TVA des établissements de recherche : - 200 millions € ;

- des mesures de désassujettissement à la TVA, concernant les centres techniques industriels (CTI), les dotations à destination des CTI et les subventions SNCF : - 80 millions €.

La réforme de l'audiovisuel a entraîné :

- la création de la taxe sur la publicité diffusée sur les chaînes de télévision ;
- la création d'une taxe sur le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie et des fournisseurs d'accès à internet pour le financement de l'audiovisuel public.

L'impact total de cette réforme s'élève à + 400 millions €.

La fiscalité des entreprises a été marquée par la suppression progressive en 3 ans de l'imposition forfaitaire annuelle (IFA) : sont concernées, depuis le 1^{er} janvier 2009, les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 million € (- 300 millions €).

La taxe spéciale sur certains véhicules routiers a fait l'objet d'une mesure d'abaissement aux minima communautaires (« taxe à l'essieu ») : - 50 millions €.

MODIFICATIONS DE PÉRIMÈTRE FISCAL :

	2009	2008 retraité	2007
Impact des changements de périmètre	- 2 307	- 5 559	- 5 454
Compensation du transfert de compétences aux collectivités locales	- 948	- 1 439	- 2 338
Transferts de recettes au profit des organismes de sécurité sociale	- 1 090	- 4 073	- 1 775
Transferts à d'autres organismes	- 269	- 47	- 1 341

Les mesures de périmètres concernent quasi exclusivement des transferts vers les collectivités locales et les organismes de Sécurité sociale.

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2007, le transfert aux collectivités locales de compétences assurées jusqu'alors par l'État. Afin de compenser cette nouvelle charge, il est procédé à l'affectation de produits fiscaux aux collectivités locales.

Ainsi, en 2009, ont eu lieu de nouveaux **transferts de compétences de l'État** vers les collectivités : décentralisation de l'aménagement foncier, généralisation du revenu de solidarité active, du financement des bourses aux étudiants suivant des formations sanitaires et sociales ; transfert du financement des formations d'assistantes maternelles et assistants familiaux ; poursuite de la décentralisation de l'AFPA, de la décentralisation des personnels TOS (techniciens ouvriers spécialisés) de l'Éducation nationale et de l'Équipement.

Ces transferts sont financés par l'affectation d'une part supplémentaire de taxe intérieure sur les produits pétroliers pour un montant estimé à 0,7 milliard € pour les départements, et 0,2 milliard € pour les régions.

Transferts au profit des organismes de Sécurité sociale :

- Le reliquat de la taxe sur les véhicules de société est transféré à la Sécurité sociale dans le cadre de l'intégration financière du FFIPSA à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) : - 600 millions €. Ce transfert permet le financement des prestations d'assurance maladie, maternité et invalidité du régime de protection sociale des non-salariés agricoles ;
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance est affectée à la CCMSA au titre du financement des sommes restant dues à cette caisse par l'État : - 300 millions € ;



- la contribution sociale sur les bénéfices a été rebudgétisée fin 2008 et son reliquat intégralement affecté à la Sécurité sociale : - 100 millions €.

Autres affectations et mesures de périmètre :

- Le produit de la taxe générale sur les activités polluantes est affecté à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie dans le cadre du Grenelle de l'environnement : - 100 millions € ;

- la quotité de répartition de la taxe sur l'aviation civile entre le budget de l'État et le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » : - 100 millions € ;

- la taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision est budgétisée et affectée au Fonds de soutien des enregistrements radiophoniques (FSER) : + 30 millions €.

1.2 - Les charges nettes : une part croissante des transferts

1.2.1 - La structure des charges nettes

	2009	2008 retraité	2007
Charges de fonctionnement direct	222 152	214 492	216 065
Charges de fonctionnement indirect	20 157	16 248	15 838
Total des charges de fonctionnement (I)	242 309	230 740	231 902
Produits de fonctionnement (II)	72 191	64 263	74 080
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (III = I - II)	170 118	166 478	157 823
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>50,4 %</i>	<i>48,3 %</i>	<i>51,0 %</i>
Charges d'intervention (IV)	170 902	164 065	150 873
Produits d'intervention (V)	29 336	27 919	37 595
CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VI = IV - V)	141 566	136 146	113 278
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>41,9 %</i>	<i>39,5 %</i>	<i>36,6 %</i>
Charges financières (VII)	45 292	63 195	53 943
Produits financiers (VIII)	19 376	21 129	15 651
CHARGES FINANCIERES NETTES (IX = VII - VIII)	25 916	42 066	38 292
<i>Poids dans total charges nettes</i>	<i>7,7 %</i>	<i>12,2 %</i>	<i>12,4 %</i>
TOTAL DES CHARGES NETTES (X = III + VI + IX)	337 600	344 689	309 393

Les charges nettes s'établissent à 337 600 millions € en 2009, soit une diminution de 7 089 millions € par rapport à l'exercice précédent, qui se décompose de la façon suivante :

- charges de fonctionnement nettes : + 3 640 millions €,
- charges d'intervention nettes : + 5 420 millions €,
- charges financières nettes : - 16 090 millions €.



✓ **La hausse des charges de fonctionnement nettes : la part croissante des subventions pour charges de service public et de nouvelles opérations de cessions d'actifs en 2009**

		2009	2008 retraité	2007
CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES	Charges de personnel	133 094	132 692	131 762
	<i>Poids dans total des charges</i>	28,0 %	28,0 %	29,1 %
	Achats, variations de stocks et prestations externes	20 404	19 271	18 203
	<i>Poids dans total des charges</i>	4,3 %	4,1 %	4,0 %
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	54 315	51 674	51 119
	<i>Poids dans total des charges</i>	11,4 %	10,9 %	11,3 %
	Autres charges de fonctionnement	14 339	10 856	14 981
	<i>Poids dans total des charges</i>	3,0 %	2,3 %	3,3 %
	Total des charges de fonctionnement direct (I)	222 152	214 492	216 065
	Subventions pour charges de service public	20 144	16 248	15 835
	<i>Poids dans total des charges</i>	4,2 %	3,4 %	3,5 %
	Dotations aux provisions	14	0	3
	<i>Poids dans total des charges</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Total des charges de fonctionnement indirect (II)	20 157	16 248	15 838
	Total des charges de fonctionnement (III = I + II)	242 309	230 740	231 902
	Ventes de produits et prestations de service	3 377	3 538	3 179
	<i>Poids dans total des produits</i>	0,8 %	0,9 %	0,8 %
	Production stockée et immobilisée	89	130	89
	<i>Poids dans total des produits</i>	0,0 %	0,0 %	0,0 %
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	45 542	43 254	46 361
<i>Poids dans total des produits</i>	11,2 %	10,7 %	11,3 %	
Autres produits de fonctionnement	23 182	17 341	24 450	
<i>Poids dans total des produits</i>	5,7 %	4,3 %	6,0 %	
Total des produits de fonctionnement (IV)	72 191	64 263	74 080	
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT NETTES (V = III - IV)	170 118	166 478	157 823	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	50,4 %	48,3 %	51,0 %	

La progression des charges de fonctionnement nettes observée en 2009 (+ 2,1 points) traduit la forte augmentation des subventions pour charges de service public (+ 3 896 millions €) et des autres charges de fonction-

nement (+ 3 483 millions €), dont les opérations de cessions de titres au FSI.

Les **charges de fonctionnement direct** se caractérisent par la maîtrise des charges de personnel.

Éléments d'analyse des charges de personnel	2009		2008 retraité		2007	
	Montant	Poids dans les charges de personnel	Montant	Poids dans les charges de personnel	Montant	Poids dans les charges de personnel
Salaires	74 286	55,8 %	75 393	56,8 %	75 794	57,5 %
Charges sociales	13 485	10,1 %	13 482	10,2 %	14 110	10,7 %
Taux moyen de charges sociales		18,2 %		17,9 %		18,6 %
Pensions	45 317	34,0 %	43 531	32,8 %	41 598	31,6 %
Autres charges de personnel	6	0,0 %	286	0,2 %	261	0,2 %
CHARGES DE PERSONNEL	133 094	100,0 %	132 692	100,0 %	131 762	100,0 %



Le poids des **pensions** dans le total des charges de personnel progresse, notamment en raison :

- de la revalorisation annuelle des pensions en fonction de l'indice des prix à la consommation (+ 729 millions €) ;
- de l'augmentation des pensions en paiement (+ 668 millions €).

Cet accroissement des charges de pensions n'est que partiellement compensé par la légère diminution des rémunérations de personnel, consécutive à la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie des universités (transfert de 34 175 emplois), et à la poursuite des mesures de décentralisation des personnels titulaires techniques, ouvriers et de service vers les collectivités territoriales (transfert de 11 279 emplois).

Cette diminution des rémunérations est atténuée par l'impact de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique pour 2009 et par le glissement vieillesse technique lié aux avancements d'échelons et promotions de grades.

Les autres composantes des charges de fonctionnement direct sont globalement stables, mais sont touchées par deux fortes évolutions :

- l'augmentation des valeurs comptables des éléments d'actifs cédés pour 6 590 millions € (contre 1 659 millions € en 2008). On relève deux types d'opérations importantes sur 2009 :
 - des cessions d'immobilisations financières pour un montant de 5 572 millions €, essentiellement des apports de titres de participations au Fonds stratégique d'investissement (FSI) ;
 - des cessions d'immobilisations corporelles pour 1 014 millions € (équipements militaires) ;
- la hausse des dotations aux provisions à hauteur de 2 641 millions €, relatives aux dépréciations des créances fiscales et de TVA.

Les charges de fonctionnement indirect enregistrent une forte hausse (+ 3 896 millions €) et correspondent principalement à des subventions versées aux établissements publics nationaux. Elles comprennent :

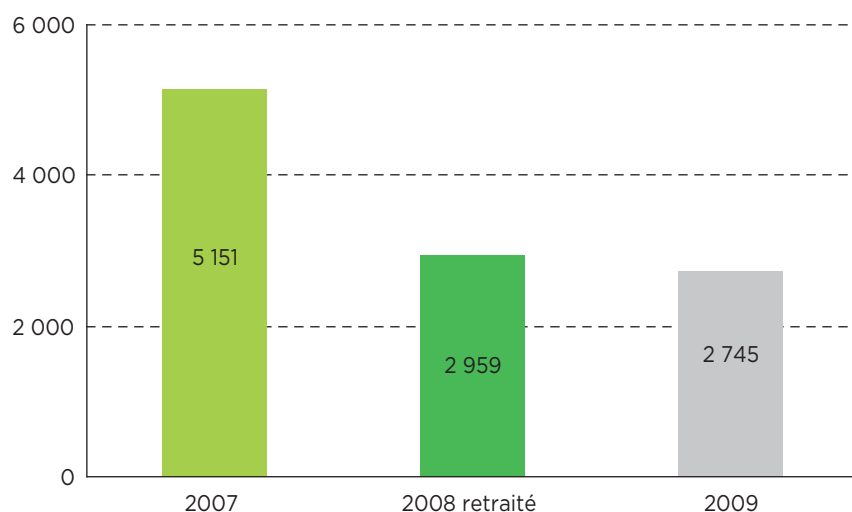
- des subventions versées aux établissements de formation supérieure (universités, écoles d'ingénieurs...) dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'autonomie des universités ;
- des subventions à Pôle Emploi par le ministère du Travail au titre du programme « Accès et retour à l'emploi » ;
- des subventions au titre des actions culturelles à destination de divers établissements : Opéra de Paris, Bibliothèque nationale de France... ;
- des subventions de fonctionnement pour le financement de la recherche dans le domaine de l'énergie, des ressources et du développement durable (INRA...).

Par ailleurs, les produits de fonctionnement augmentent de 7 928 millions €, du fait de la progression des produits des cessions d'éléments d'actifs (+ 4 489 millions €). Ces derniers incluent :

- la contrepartie de l'opération d'augmentation du capital du FSI pour 6 860 millions € intervenue en rémunération des apports de l'État de titres de participation d'ADP, France Télécom et STX France Cruise. L'écart entre la valeur d'apport des titres attribués à l'État par le FSI et la valeur nette des titres apportés par l'État constitue une plus-value d'un montant de 1 508 millions €, inscrite au compte de résultat ;
- le transfert de l'ERAP vers l'État de titres France Télécom pour un montant de 1 039 millions € et le transfert de titres AREVA pour un montant de 236 millions €. Cette opération se traduit par l'inscription dans les comptes de l'État de titres de participations en contrepartie d'un produit de fonctionnement ;
- les produits de cessions de biens immobiliers pour 369 millions €.



Plus values de cessions d'immobilisations financières



✓ Les charges d'intervention s'inscrivent dans une trajectoire de progression des transferts aux collectivités territoriales

	2009	2008 retraité	2007	
CHARGES D'INTERVENTION NETTES	Transferts aux ménages	29 713	27 683	25 270
	<i>Poids dans total des charges</i>	6,2 %	5,8 %	5,6 %
	Transferts aux entreprises	14 289	12 404	18 522
	<i>Poids dans total des charges</i>	3,0 %	2,6 %	4,1 %
	Transferts aux collectivités territoriales	82 123	74 875	71 164
	<i>Poids dans total des charges</i>	17,2 %	15,8 %	15,7 %
	Transferts aux autres collectivités	22 325	19 762	15 702
	<i>Poids dans total des charges</i>	4,7 %	4,2 %	3,5 %
	Charges résultant de la mise en jeu de garanties	29	62	243
	<i>Poids dans total des charges</i>	0,0 %	0,0 %	0,1 %
	Dotations aux provisions et aux dépréciations	22 422	29 279	19 973
	<i>Poids dans total des charges</i>	4,7 %	6,2 %	4,4 %
	Total des charges d'intervention (VI)	170 902	164 065	150 873
	Contributions reçues de tiers	6 076	6 374	12 955
<i>Poids dans total des produits</i>	1,6 %	1,6 %	3,2 %	
Reprises sur provisions et sur dépréciations	23 260	21 545	24 640	
<i>Poids dans total des produits</i>	6,1 %	5,3 %	6,0 %	
Total des produits d'intervention (VII)	29 336	27 919	37 595	
TOTAL DES CHARGES D'INTERVENTION NETTES (VIII = VI - VII)	141 566	136 146	113 278	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	41,9 %	39,5 %	36,6 %	

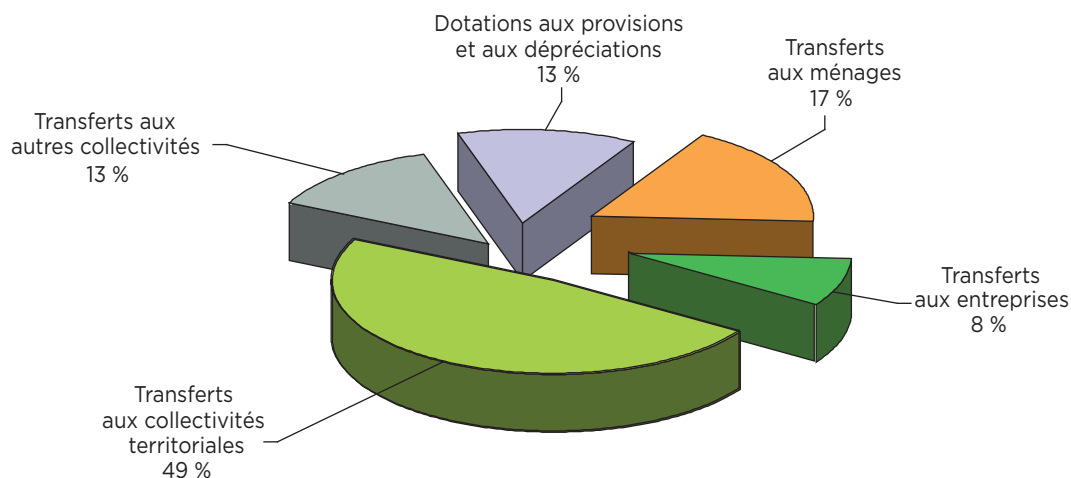


Les charges d'intervention sont essentiellement constituées de transferts, c'est-à-dire de versements sans contrepartie comptabilisable, aux ménages, aux entreprises ou aux collectivités. Ces versements sont effectués soit directement par l'État soit indirectement par des organismes tiers relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État.

Elles sont en partie couvertes par des produits versés par des entités extérieures à l'État pour participer aux actions d'intervention de celui-ci.

La hausse structurelle des transferts aux collectivités territoriales contribue à augmenter les charges d'intervention nettes.

Les charges d'intervention se répartissent de la façon suivante :



Les **transferts** connaissent une progression globale de + 13 727 millions € qui se décompose ainsi :

- une hausse des transferts aux collectivités territoriales (+ 7 248 millions €) : cette augmentation résulte principalement de l'avance du versement du fonds de compensation pour la TVA dans le cadre du plan de relance de l'économie (+ 3 853 millions €), du coût des dégrèvements de taxe professionnelle (+ 1 563 millions €) et du prélèvement au titre de la dotation globale de fonctionnement (+ 1 273 millions €) ;
- un accroissement des transferts aux ménages (+ 2 030 millions €). La création du revenu de solidarité active (RSA), qui génère 760 millions € de charges pour l'État, est également l'un des facteurs explicatifs de la hausse par rapport à 2008. Surtout, cette hausse des charges de transferts aux ménages reflète la mise en place de plusieurs dispositifs créés dans le cadre du plan de relance de l'économie :
 - la prime de solidarité active pour 883 millions €,
 - le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) pour 195 millions €,
 - la prime aux familles modestes ayant des enfants scolarisés pour 463 millions €,
 - la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation thermique du parc privé pour 133 millions €,
 - enfin, divers autres dispositifs du plan de relance pour un total de 985 millions €, notamment l'aide au

remplacement des véhicules anciens, la distribution de chèques emploi services universels préfinancés par l'État et les dispositifs relatifs aux politiques actives de l'emploi ;

- une augmentation des transferts aux entreprises (+ 1 885 millions €) qui résulte principalement d'une variation des charges rattachées à l'exercice (+ 920 millions €) et par l'augmentation des transferts directs (+ 1 438 millions €) ;
- et une hausse des transferts aux autres collectivités (+ 2 563 millions €) qui résulte notamment de transferts au titre de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), de la politique d'incitation à l'emploi dans l'agriculture et en milieu rural, de la mise en place de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non-marchand et de la dotation globale de financement pour les services de tutelle et de curatelle d'État.

La diminution des **dotations aux provisions et aux dépréciations** (- 6 857 millions €) s'observe tant vis-à-vis des entreprises et des collectivités territoriales que des ménages ou des autres collectivités. Les dotations aux provisions et aux dépréciations concernent entre autres :

- pour 38 %, les transferts aux autres collectivités : la moitié de ces transferts relève des subventions d'équilibre des régimes de retraite de la SNCF, de l'ENIM et de la RATP ;



- et pour 34 % les transferts aux entreprises parmi lesquelles Réseau ferré de France (RFF), l'AFITF, ou les subventions d'équilibre des régimes de retraite de la CANSSM et de la SEITA.

Les **contributions reçues de tiers** - c'est-à-dire les produits d'intervention hors reprises sur provisions et dépréciations - diminuent (- 298 millions €). Ces contributions sont principalement liées à la participation d'entités extérieures à l'État aux actions d'intervention de l'État. Elles comprennent notamment :

- les opérations de fonds de concours¹ en provenance de divers tiers (1 450 millions €) ou de services ou d'établissements publics (1 693 millions €), parmi lesquels l'AFITF ;
- les participations extérieures aux régimes des pensionnés de l'État, en particulier les contributions aux charges de pensions de La Poste pour un montant de

2 481 millions € au titre des contributions employeurs et salariés représentatives d'une cotisation de droit commun s'appliquant à La Poste.

L'augmentation des **reprises sur provisions et dépréciations** (+ 1 715 millions €) concerne toutes les catégories de bénéficiaires. Les reprises sur provisions et dépréciations correspondent entre autres :

- pour 38 %, aux transferts aux autres collectivités, en particulier les subventions d'équilibre des régimes de retraite de la SNCF et de l'ENIM, le règlement du 9^e Fonds européen de développement (FED) et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ;
- et pour 32 %, aux transferts aux entreprises : il s'agit, par exemple, de RFF, de l'AFITF, des subventions d'équilibre des régimes de retraite de la CANSSM, de la RATP et de la SEITA, ou du protocole État - Presse - La Poste.

✓ **L'absence de reprises de dettes en 2009 ainsi que la baisse des taux d'intérêts expliquent la forte diminution des charges financières**

		2009	2008 retraité	2007
CHARGES FINANCIERES NETTES	Intérêts	39 009	40 452	38 343
	<i>Poids dans total des charges</i>	8,2 %	8,5 %	8,5 %
	Pertes de change liées aux opérations financières	212	318	265
	<i>Poids dans total des charges</i>	0,0 %	0,1 %	0,1 %
	Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	4 464	2 608	1 577
	<i>Poids dans total des charges</i>	0,9 %	0,5 %	0,3 %
	Autres charges financières	1 606	19 816	13 758
	<i>Poids dans total des charges</i>	0,3 %	4,2 %	3,0 %
	Total des charges financières (IX)	45 292	63 195	53 943
	Produits des créances de l'actif immobilisé	8 502	10 489	9 158
	<i>Poids dans total des produits</i>	2,2 %	2,6 %	2,2 %
	Gains de change liés aux opérations financières	195	358	225
	<i>Poids dans total des produits</i>	0,1 %	0,1 %	0,1 %
	Reprises sur provisions et sur dépréciations	8 091	7 053	1 489
<i>Poids dans total des produits</i>	2,1 %	1,7 %	0,4 %	
Autres intérêts et produits assimilés	2 588	3 230	4 779	
<i>Poids dans total des produits</i>	0,7 %	0,8 %	1,2 %	
Total des produits financiers (X)	19 376	21 129	15 651	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES NETTES (XI = IX - X)	25 916	42 066	38 292	
<i>Poids dans total charges nettes</i>	7,7 %	12,2 %	12,4 %	

¹ Les fonds de concours sont des fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec ceux de l'État à des dépenses d'intérêt public. Il peut s'agir également de produits de legs et donations attribués à l'État.



Les charges financières nettes diminuent de façon significative (- 16 150 millions €).

Les charges financières sont constituées à 88 % de charges d'intérêts et enregistrent une baisse de 17 903 millions €, en raison :

- de l'existence en 2008 d'opérations sans équivalent en 2009 (- 18 210 millions €) : l'exercice 2008 avait été marqué notamment par plusieurs reprises de dettes pour un montant de 12 929 millions € : du Fonds de financement des prestations sociales agricoles, de Charbonnage de France et de l'ERAP. Ces reprises de dettes avaient également généré d'importantes charges d'intérêts payés par l'État, inexistantes en 2009.
- d'une baisse des charges d'intérêts (- 1 443 millions €). Celles-ci portent presque exclusivement sur les titres négociables (OAT, BTAN, BTF). Le contexte de crise économique a rendu nécessaire un recours plus important à l'emprunt (notamment sous forme de BTF) afin de répondre à un besoin de financement prévisionnel en hausse. Cependant, en 2009, malgré l'encours élevé de la dette financière, la baisse des taux d'intérêts appliqués à la dette à court terme (BTF) explique cette diminution des charges.

Par ailleurs, on note un accroissement des dotations aux charges financières (+ 1 856 millions €) en raison des dépréciations de prêts à des banques et des États étrangers.

Les **produits financiers** diminuent de 1 753 millions € : les produits des participations ainsi que les autres intérêts et produits assimilés déclinent en 2009, respectivement de 1 987 millions € et 642 millions €. Le montant des reprises sur provisions et dépréciations relatives aux produits financiers augmente de 1 038 millions €, en rai-

son d'une amélioration de la valeur des participations de l'État en 2009 (notamment de la participation dans EDF pour + 4 092 millions €).

Les produits des participations se décomposent de la façon suivante :

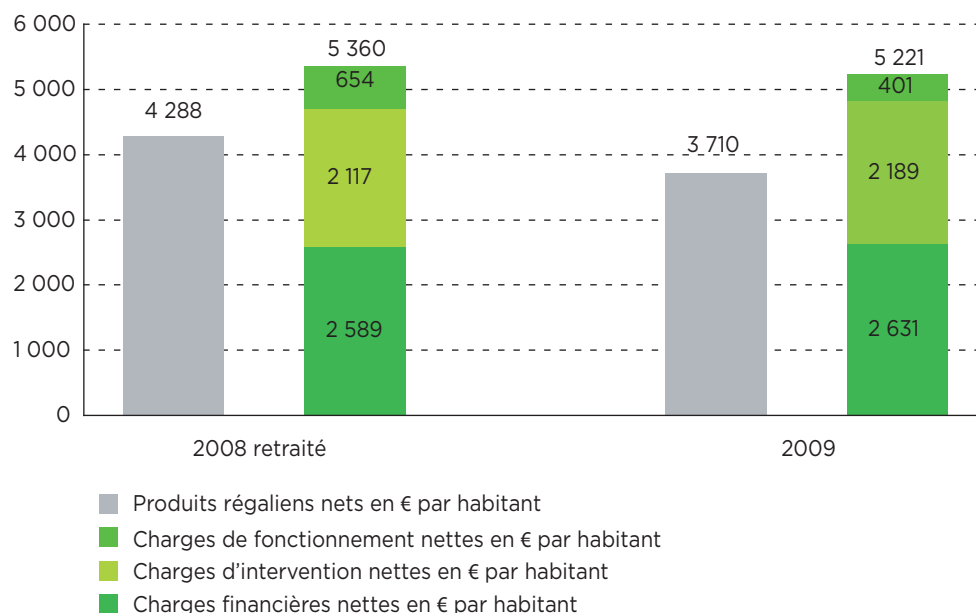
- les dividendes perçus des entités contrôlées : ils proviennent notamment d'EDF (984 millions € en 2009 contre 2 069 millions € en 2008), de la SNCF (183 millions € en 2009 contre 131 millions € en 2008) ;
- les dividendes perçus des entités non contrôlées : les principaux contributeurs sont la Banque de France (1 845 millions € contre 1 739 millions € en 2008), GDF-Suez (1 118 millions €), France Télécom (400 millions € en 2009 contre 868 millions € en 2008). L'État n'a perçu aucun dividende de la Caisse des dépôts et consignations en 2009 ;
- le versement de dividendes en actions de GDF (625 millions €), d'EDF (846 millions €) et de France Télécom (242 millions €).

Par ailleurs, les autres produits financiers sont marqués par :

- la baisse des produits sur instruments financiers à terme (- 755 millions €) : il s'agit des intérêts perçus au titre des contrats d'échange de taux d'intérêts dans le cadre de la gestion active de la dette de l'État ;
- la rémunération versée par la SFEF de 322 millions € en contrepartie des garanties octroyées par l'État dans le cadre du plan de refinancement des établissements de crédits ;
- la rémunération versée par DEXIA en contrepartie des garanties de l'État à hauteur de 152 millions €.



1.2.2 - La légère diminution des charges nettes par habitant (en euros)



Les charges nettes représentent 5 221 € par habitant en 2009, soit une diminution de 139 € en un an, qui se décompose de la façon suivante :

- + 42 € de charges de fonctionnement nettes, soit 2 % d'augmentation ;

- + 72 € de charges d'intervention nettes, soit 3 % d'augmentation ;

- 253 € de charges financières nettes, soit une diminution de 39 %.

1.3 - Répartition des charges par mission : la place prépondérante des missions de défense, recherche, enseignement et gestion de la dette

Le tableau présenté ci-dessous a été élaboré à partir de données qui n'incorporent pas certaines charges. En effet, compte tenu de la limite des systèmes d'information actuellement utilisés par l'État, il n'est pas possible de rattacher exhaustivement toutes les charges à des missions (opérations d'inventaire de charges à payer notamment). En outre, les ressources propres de l'Union Européenne ne

sont pas rattachées à des missions car elles constituent des diminutions de produits régalien.

De ce fait, le montant des charges ventilées diffère de celui publié dans le Compte Général de l'État. Néanmoins, ce tableau permet de présenter succinctement une ventilation des charges de fonctionnement, d'intervention ou de financement par grandes missions de l'État.



Missions	Charges de fonctionnement	Charges d'intervention	Charges financières	Total des charges
Action extérieure de l'État	1 706	1 016	1	2 723
Administration générale et territoriale de l'État	2 408	112	14	2 534
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	1 897	2 298	0	4 194
Aide publique au développement	401	2 247	2	2 651
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 886	579		3 465
Approvisionnement des armées en produits pétroliers	483			483
Avances aux collectivités territoriales		4		4
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	101			101
Conseil et contrôle de l'État	515	0		515
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route	126			126
Culture	1 875	879	0	2 755
Défense	41 582	363	6	41 952
Développement agricole et rural	0	112		112
Direction de l'action du Gouvernement	467	33	0	501
Écologie, développement et aménagement durables	7 221	4 457	1	11 680
Économie	1 433	734		2 167
Émission des monnaies métalliques	107			107
Engagements financiers de l'Etat	3	1 461	0	1 464
Enseignement scolaire	56 475	3 507	0	59 982
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	416			416
Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État			39 318	39 318
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	10 883	351	1	11 235
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	189	2		191
Immigration, asile et intégration	159	424		584
Justice	6 153	435	18	6 606
Liquidation d'établissements publics de l'État et liquidations diverses	0			0
Médias	112	1 057		1 168
Opérations commerciales des domaines	42			42
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement	830			830
Outre-mer	132	2 392		2 524
Participations financières de l'État	1			1
Pensions	46 765	2 666		49 432
Pertes et bénéfices de change	19		24	43
Plan de relance de l'économie	3 441	4 588		8 030
Politique des territoires	32	493		524
Pouvoirs publics	1 023			1 023
Recherche et enseignement supérieur	19 293	4 307	0	23 600
Régie industrielle des établissements pénitentiaires	22			22
Régimes sociaux et de retraite	1	5 087		5 088
Relations avec les collectivités territoriales	1	2 521		2 522
Remboursements et dégrèvements	1 830	18 536		20 366
Santé	1 314	1 261		2 575
Sécurité	16 197	28	7	16 233
Sécurité civile	296	101		397
Solidarité, insertion et égalité des chances	1 067	10 748	2	11 816
Sport, jeunesse et vie associative	491	313	0	804
Travail et emploi	2 234	11 384	0	13 618
Ville et logement	106	8 133		8 238
Total des charges ventilées	232 734	92 630	39 395	364 759
Prélèvements sur recettes				74 532
Ressources propres de l'Union européenne				18 327
Charges non ventilées				19 212
Total des charges				476 830



La mission « Engagements financiers de l'État » a été retraitée du montant de l'abondement de 37,6 milliards € à destination de la mission « Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État ».

Parmi les missions représentant les plus importantes charges pour l'État, on trouve : l'enseignement scolaire (60,0 milliards €), la défense (42,0 milliards €), les pensions (49,4 milliards €), la gestion de la dette et de la trésorerie de l'État (39,3 milliards €), la recherche et l'enseignement supérieur (23,6 milliards €), et les remboursements et dégrèvements (20,4 milliards €) :

L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE (60,0 MILLIARDS €)

La mission rassemble l'ensemble des moyens que l'État consacre au service public de l'éducation. Elle a pour vocation l'enseignement public du primaire et du secondaire et le soutien à l'enseignement privé du même niveau. Plus de 1 135 000 personnes, essentiellement des enseignants, y contribuent. Ainsi, les charges de personnel représentent 55 258 millions € soit 92 % des charges engagées dans le cadre de cette mission. Son poids est le plus important au niveau des charges de fonctionnement (24,2 %).

LES PENSIONS (49,4 MILLIARDS €)

Le versement de la contribution employeur à la charge de l'État au titre des pensions des fonctionnaires finance en partie le compte spécial « Pensions » à hauteur de 36,3 milliards € (soit 73,6 % des charges de la mission). Cette contribution est répartie dans les charges de fonctionnement des différentes missions de l'État.

LA DÉFENSE (42,0 MILLIARDS €)

La politique de défense de la France a pour objectif premier d'assurer l'intégrité du territoire et la sécurité de la population, des biens et des ressources de la France et de ses partenaires.

Les charges rattachées à cette mission sont principalement des charges de fonctionnement en raison de l'importance du personnel employé et de l'entretien des équipements. La préparation et le déploiement des forces constituent un des enjeux forts, expliquant l'importance des charges de personnel, qui s'élèvent à 19 741 millions €, soit 47 % des charges totales de cette mission. De plus, il convient de mettre à disposition des armées les équipements et matériels nécessaires au succès des opérations décidées par le Chef de l'État et le Gouvernement. Les charges de fonctionnement ne retracent pas les dépenses d'investissement réalisées mais les charges résultant de l'utilisation des équipements et du matériel au cours de chaque exercice au travers des dotations aux amortissements. Les dotations aux amortissements s'établissent à

9 773 millions € et représentent 23 % des charges engagées pour cette mission. 87 % des dotations aux amortissements de l'État sont rattachées à la mission Défense qui représente au total 16,4 % des charges de fonctionnement ventilées.

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE DE L'ÉTAT (39,3 MILLIARDS €)

Cette mission a pour objectif principal de gérer la dette et la trésorerie de l'État dans des conditions de sécurité maximale et au moindre coût sur le long terme pour le contribuable. La gestion de la dette doit répondre à l'impératif de couvrir le besoin en financement de l'État. La gestion de la trésorerie a pour objectif de permettre de façon continue les encaissements et les décaissements nécessaires. La charge résulte en premier lieu du montant d'intérêts réglés aux porteurs des différentes catégories de titres émis par l'État, d'où l'importance des charges financières au sein de cette mission. Le poids de cette mission dans le total des charges ventilées est de 17 %.

LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (23,6 MILLIARDS €)

Les établissements d'enseignement supérieur ont pour mission la production, la transmission des connaissances ainsi que la diffusion de la culture scientifique. La mission de recherche est organisée autour de différents domaines et vise à créer des pôles de référence scientifique. L'État subventionne les entités qui prennent en charge une partie de la mission : à ce titre, les subventions pour charges de service public de la mission recherche et enseignement supérieur représentent 57 % du total des subventions de ce type versées par l'État. Les charges de personnel, avec un montant de 6 925 millions €, représentent 29 % du total.

REMBOURSEMENTS ET DÉGRÈVEMENTS (20,4 MILLIARDS €)

Cette mission doit permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits en matière de remboursements et dégrèvements d'impôts tout en garantissant le bien-fondé des dépenses au regard de la législation.

Les remboursements à destination des collectivités territoriales s'élèvent à 17,8 milliards € : ils incluent des dégrèvements et des admissions en non valeur sur créances d'impôts locaux, soit 87,4 % du total des charges rattachées à cette mission.

À noter qu'une partie des dépenses de remboursements et dégrèvements est comptabilisée en diminution des produits régaliens (et non en charges), pour un montant de 116 443 millions €, tous impôts confondus.



PASSAGE DU SOLDE BUDGÉTAIRE AU RÉSULTAT PATRIMONIAL

La tenue d'une comptabilité en droits constatés d'une part, et d'une comptabilité budgétaire d'autre part, donne lieu à deux résultats :

- le résultat patrimonial ;
- le solde budgétaire d'exécution des lois de finances.

La comptabilité budgétaire retrace, d'une part la consommation des autorisations d'engagement (capacité d'engager juridiquement l'État), et d'autre part l'exécution des dépenses budgétaires au moment où elles sont payées, et des recettes au moment où elles sont encaissées. Elle donne lieu à la production du solde budgétaire.

La comptabilité générale décrit la situation patrimoniale de l'État, c'est-à-dire l'ensemble de ce qu'il contrôle (terrains, immeubles), de ses créances et de ses dettes. C'est une comptabilité de droits constatés qui vise à rattacher les charges et les produits à l'exercice qui les a vu naître. Elle donne lieu à la production du solde des opérations de l'exercice et du bilan qui se présente sous la forme d'un tableau de la situation nette.

Les deux comptabilités sont liées. Le passage entre les deux résultats (budgétaire et patrimonial) s'articule comme suit :

	2009
Solde d'exécution des lois de finances (y compris FMI)*	- 137 512
Restes à recouvrer sur les produits de l'année courante	13 358
Recettes sur les produits des années antérieures	- 8 588
Dépenses inscrites à des postes de bilan	139 446
Recettes inscrites à des postes de bilan	- 112 760
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- 6 590
Acomptes d'IS rattachés budgétairement à N-1 et N et comptabilisés sur les exercices N et N+1	8 012
Opérations d'inventaire	- 905
Autres	7 830
Résultat patrimonial	- 97 710

Ces éléments d'articulation correspondent principalement à :

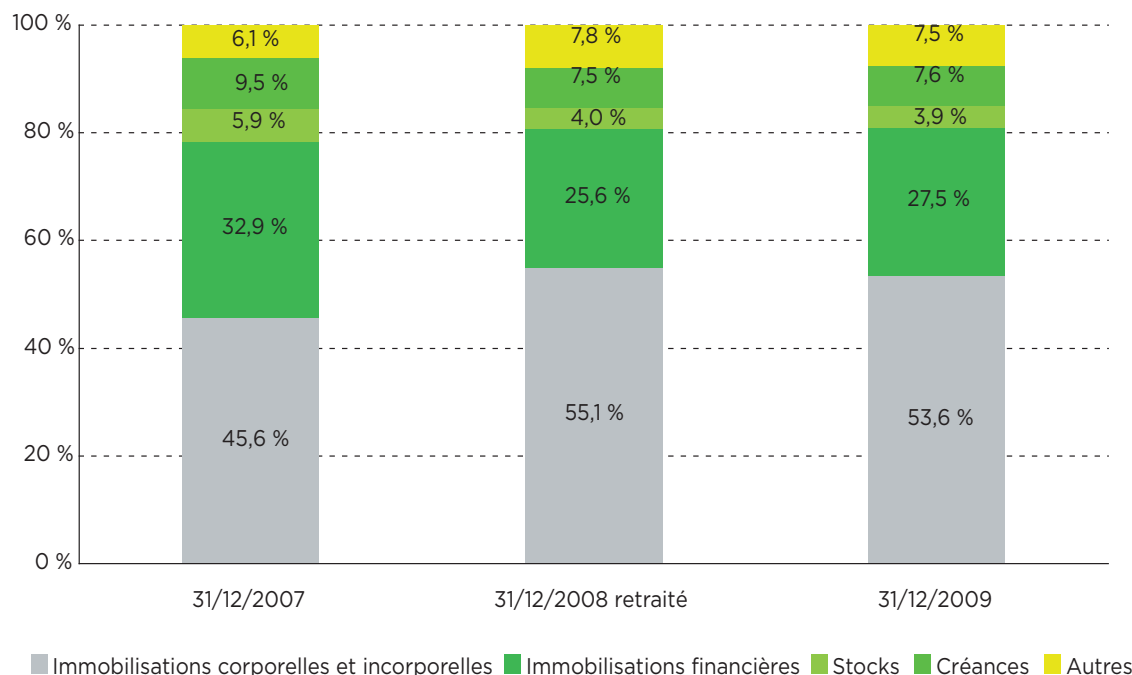
- la prise en compte des investissements pour l'élaboration du résultat en comptabilité budgétaire et non en comptabilité d'exercice. En effet, en comptabilité d'exercice, les investissements sont considérés comme un actif durable qui vient accroître la valeur patrimoniale de l'État. Ils sont comptabilisés non pas comme une charge au compte de résultat, mais comme une immobilisation à l'actif du bilan. Pour autant, les acquisitions d'immobilisations constituent bien des dépenses budgétaires ;
- la prise en compte de charges ne se traduisant pas par des dépenses budgétaires, et de produits ne se traduisant pas par des recettes budgétaires. Il s'agit d'une part des charges à payer, produits à recevoir, charges constatées d'avance et produits constatés d'avance pris en comptabilité d'exercice et non en comptabilité budgétaire, et d'autre part, des dotations aux amortissements, provisions, et dépréciations inscrits en comptabilité d'exercice, sans impact en comptabilité budgétaire ; ils ne correspondent pas en effet à des flux réels d'encaissements ou de décaissements ;
- le rattachement à l'exercice des produits d'impôts de 2009 non encaissés en 2009 ainsi que des recettes perçues en 2009 dont le produit a été constaté durant les exercices précédents.



2. L'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

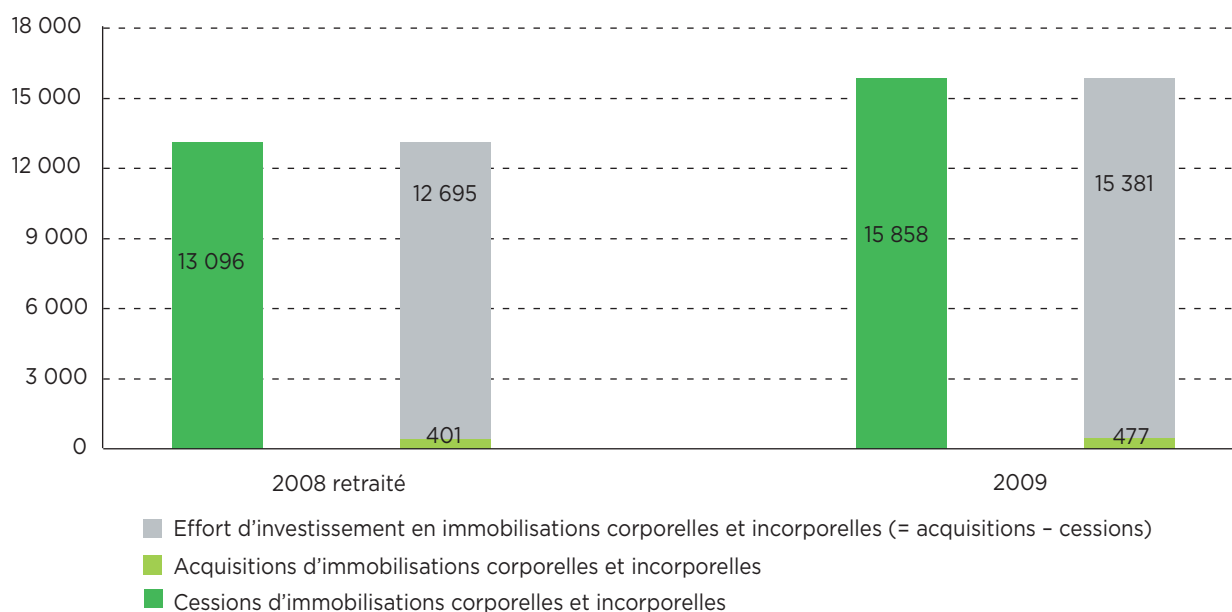
REPÈRE 1

Le fonctionnement et l'intervention de l'État nécessitent des investissements pour renouveler l'actif de l'État et lui permettre de remplir sa mission à long terme. La structure du patrimoine de l'État, qui contribue à soutenir son action, est la suivante :



REPÈRE 2

L'État a sensiblement accru en 2009 son effort d'investissement pour ses immobilisations corporelles et incorporelles.





2.1 - L'actif immobilisé : maintien de l'effort d'investissement et appréciation de la valeur des participations

L'actif immobilisé décrit aussi bien les immobilisations incorporelles, corporelles que financières. C'est le poste

majeur de l'actif, puisqu'il représente 81 % du total de l'actif au 31 décembre 2009.

2.1.1 - Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de l'État regroupent essentiellement des projets liés au programme d'équipement des forces et révèlent l'importance de cette fonction régaliennne. Ces projets ont pour vocation de développer

les armements et matériels nécessaires au succès des opérations décidées par le Chef de l'État et le Gouvernement. Ils concourent à la préservation au niveau national ou européen des technologies et savoir-faire industriels.

	31-12-2009	Variation 2008/2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Coûts de développement	10 429	346	10 083	11 155
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	950	48	901	582
Autres immobilisations incorporelles	9 902	- 2 708	12 611	153
Immobilisations incorporelles en cours	12 746	271	12 475	10 654
Total	34 027	- 2 043	36 070	22 544

Au 31 décembre 2009, les immobilisations incorporelles s'établissent en valeur nette à 34 027 millions € et représentent **4,4 % de l'actif**, en diminution de 2 043 millions € par rapport à 2008.

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par celle des autres immobilisations incorporelles, due à l'attribution aux entreprises polluantes, dans le cadre du protocole de Kyoto, du deuxième cinquième des quotas UQA, pour un montant de 2 773 millions €.

En effet, depuis 2008, les immobilisations incorporelles comprennent également les droits d'émission de gaz à effet de serre, appelés UQA (Unités de quantité attribuées), qui ont été attribués gratuitement à l'État pour une période de 5 ans (2008-2012) dans le cadre du protocole de Kyoto. Ces UQA correspondent au volume total des émissions de gaz à effet de serre autorisées sur la période. Une partie de ces UQA est allouée gratuitement

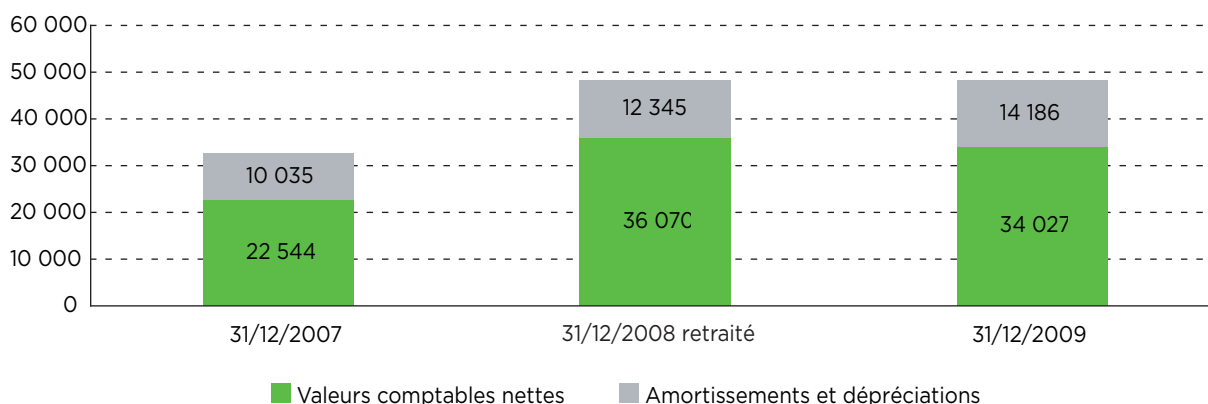
aux entreprises polluantes, selon le Plan national d'allocation des quotas (PNAQ), et a été inscrite à l'actif du bilan de l'État pour une valeur de 13 713 millions € en 2008. Un cinquième des quotas PNAQ a été transféré aux entreprises en 2008, et un autre cinquième, d'un montant de 2 773 millions € a été transféré en 2009. Une dépréciation de 1 203 millions € a par ailleurs été comptabilisée en 2009, traduisant une baisse du cours de ces quotas.

Enfin, le spectre hertzien, qui correspond à l'ensemble des fréquences sur lesquelles peuvent opérer les systèmes de radiocommunication et fait partie du domaine public contrôlé par l'État, a été valorisé et inscrit au bilan de l'État pour la première fois en 2008 pour une valeur de 4 084 millions € au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2009, sa valeur a augmenté de 657 millions €, du fait de la diminution du taux d'actualisation.



✓ Le montant des immobilisations incorporelles se stabilise

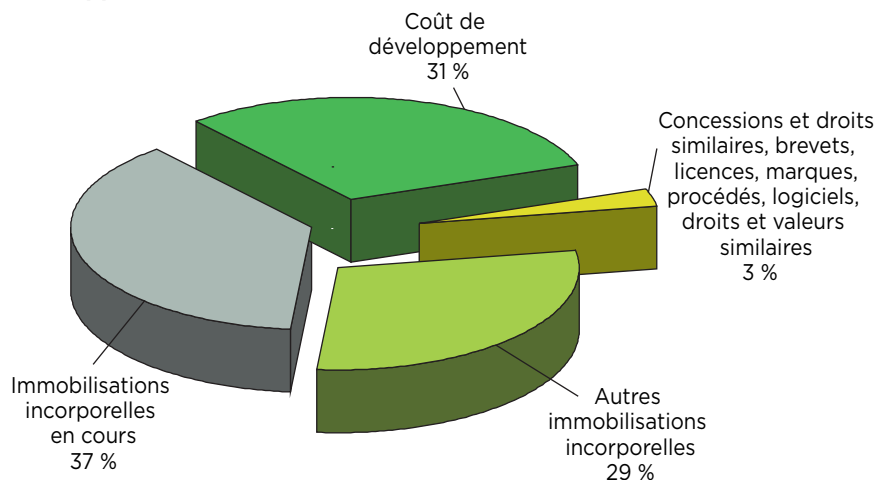


En valeur brute, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 48 213 millions € au 31 décembre 2009, en diminution de 202 millions € par rapport au 31 décembre 2008 retraité.

Le taux d'amortissement (amortissement / valeur brute) apprécie l'ancienneté des immobilisations. Il s'établit à

29 % au 31 décembre 2009, en augmentation de 4 points par rapport au 31 décembre 2008 retraité. Ce ratio traduit le niveau satisfaisant d'ancienneté des immobilisations incorporelles de l'État, dont le taux de renouvellement est bon.

✓ Répartition des immobilisations incorporelles par catégorie : des investissements toujours élevés en recherche et développement



Les **coûts de développement** (31 % des immobilisations incorporelles) correspondent essentiellement aux programmes d'armement mis en œuvre par le ministère de la Défense : il s'agit des dépenses engagées pour mettre au point les prototypes d'équipements militaires préalablement à leur production. Ces investissements particulièrement importants sont à mettre en relation avec la durée de vie des matériels militaires (30 à 40 ans environ) et avec la nécessité de ne connaître aucune rupture de capacité. Les principaux développements achevés concernent l'avion de combat Rafale (5 210 millions €), l'hélicoptère Tigre (759 millions €), le système FSAF - famille de missiles sol-air Futurs (493 millions €) et la Torpille MU 90 (351 millions €).

Les **immobilisations incorporelles en cours** (37 % des immobilisations incorporelles) sont constituées des développements militaires et des logiciels produits en interne en cours de production. Le niveau élevé des encours confirme une perspective d'investissement à long terme. À fin 2009, les principaux développements militaires en cours concernent le missile M51, l'ASMPA, l'hélicoptère NH90, l'adaptation SNLE au nouveau missile M51, le SNLE NG4 et la frégate FREMM.

Les logiciels produits en interne en cours de production représentent 812 millions €, dont 194 millions € au titre du programme Copernic (gestion de l'impôt)



et 88 millions € relatifs au développement de l'application CHORUS. Ces deux programmes sont conduits par le ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

Les **autres immobilisations incorporelles** (29 % des immobilisations incorporelles) sont en diminution, du fait notamment de la transmission de 2 773 millions € de quotas PNAQ aux entreprises.

2.1.2 – Les immobilisations corporelles : soutenir l'activité économique à long terme et doter l'État de biens lui permettant d'assurer ses fonctions régaliennes

	31-12-2009	Évolution 2009		31-12-2008 retraité	31-12-2007
		Variation 2008/2009	Réévaluation 2009		
Parc Immobilier					
- Terrains	3 126	21	- 39	3 144	2 484
- Constructions	54 520	1 950	- 3 624	56 193	52 206
Infrastructures routières	114 526	568	- 2 203	116 160	108 573
Matériel militaire	35 606	- 1 801		37 408	31 044
Matériel technique, industriel et outillages	2 484	- 84		2 569	3 769
Autres immobilisations corporelles	2 199	55		2 145	3 736
Immobilisations mises en concession ou assimilées	131 556	3 001	- 2 354	130 909	
Immobilisations corporelles en cours	33 507	1 699		31 808	28 954
Total	377 523	5 408	- 8 220	380 335	230 765

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour une valeur nette de 377 523 millions € au 31 décembre 2009, et représentent **49 % de l'actif, en diminution de 2 812 millions €**. Elles constituent un poste significatif du patrimoine de l'État.

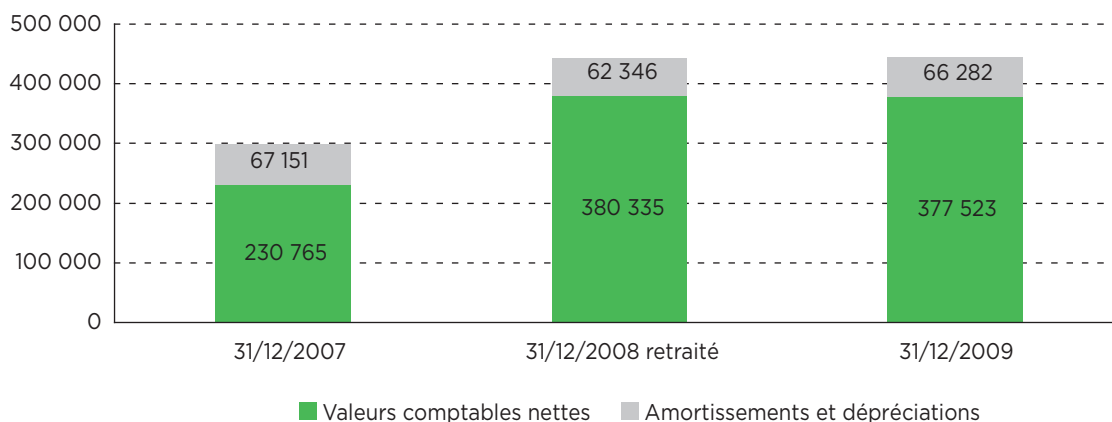
Cette évolution est le résultat de plusieurs facteurs :

- la réévaluation annuelle des immobilisations non amorties (- 8 220 millions €) qui concerne principalement les bâtiments non spécifiques à valeur de marché (- 3 253 millions €), les immobilisations mises en concession (actifs routiers et actifs portuaires, pour - 2 354 millions €), et les infrastructures routières (pour - 2 203 millions €) ;
- des mouvements nets sur les immobilisations à hauteur de 5 408 millions €. Les immobilisations corporelles en cours sont en hausse (+ 1 699 millions €) : cette augmentation concerne pour l'essentiel les opérations d'armement en cours (avion de combat Rafale, avion de transport A400M, missile M51,

frégates FREMM, SNLE NG4, hélicoptère Tigre) ou encore des programmes de politique immobilière, notamment dans le cadre du soutien de la politique de la Défense, destinés à rationaliser l'occupation du parc afin de parvenir à une meilleure adéquation de celui-ci aux besoins du service public. Néanmoins, si les opérations d'armement en cours augmentent fortement (+ 3 999 millions € en valeur nette), le poste des infrastructures routières en cours est quant à lui en baisse (- 3 090 millions € en valeur nette), suite à la mise en service en 2009 de trois sections d'autoroutes concédées, représentant un montant total de 3 219 millions €. Par ailleurs, le parc immobilier augmente de 1 971 millions € par rapport à 2008. La valorisation du matériel militaire est en diminution (- 1 801 millions €) du fait de la hausse des amortissements et des dépréciations sur l'année 2009. Enfin, la hausse des infrastructures routières (+ 568 millions €) au cours de l'exercice résulte pour 920 millions € des mises en service effectuées en 2009.



✓ **Évolution des immobilisations corporelles : un souci de maintenir en état les immobilisations**

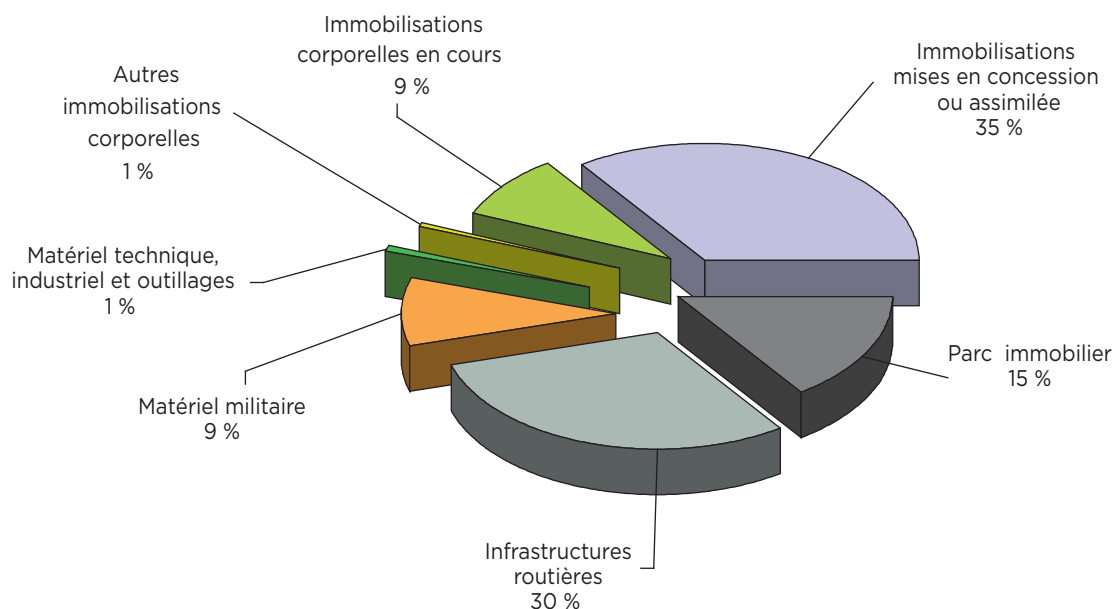


Au 31 décembre 2009, la part de la valeur nette des immobilisations corporelles (qui représente dans une certaine mesure la valeur actuelle de l'immobilisation compte tenu de l'usage qui en est fait) rapportée à la valeur brute s'élève à 85 %, chiffre en baisse de 1 point par rapport à 2008. Ce ratio permet d'apprécier si le niveau actuel des

investissements assure le renouvellement satisfaisant des immobilisations.

Enfin, les immobilisations corporelles en cours de l'État continuent d'augmenter (+ 1 699 millions €), ce qui augure d'un bon maintien du volume d'investissement en matériel pour les années à venir.

✓ **Répartition des immobilisations corporelles par catégorie : la prédominance d'investissements stratégiques**



Les **immobilisations mises en concession ou assimilées** représentent le principal poste des immobilisations corporelles (35 %, pour un montant de 131 556 millions €). Au 31 décembre 2009, les principales concessions sont les concessions autoroutières, valorisées selon la méthode du coût de remplacement déprécié pour une valeur de 125 442 millions €, les concessions ferroviaires, estimées

au coût de remplacement déprécié à 4 765 millions € et les concessions aéroportuaires, évaluées au coût historique pour 1 272 millions €.

Les **infrastructures routières**, quant à elles, représentent 30 % des immobilisations corporelles, pour un montant de 114 526 millions €. À l'issue des transferts liés à la



décentralisation, la longueur du réseau routier national comporte environ 20 000 km de voies, dont 11 800 km non concédés, composés de 2 800 km d'autoroutes et de 9 000 km de routes nationales. Ce réseau, qui constitue l'ossature du réseau routier français, supporte entre 25 et 30 % de la circulation routière totale, en particulier les déplacements de moyenne et longue distances ainsi que les échanges entre les métropoles régionales.

Le **parc immobilier** valorisé (15 % des immobilisations corporelles) témoigne des priorités immobilières de l'État. Il comprend notamment :

- le parc immobilier pénitentiaire (6 704 millions €) ;

- les immeubles de la Gendarmerie nationale (5 359 millions €) ;
- les immeubles du réseau diplomatique et consulaire français (4 826 millions €), dont 156 ambassades ;
- les immeubles affectés au programme Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local (3 138 millions €).

Le **matériel militaire** (9 % des immobilisations corporelles) est essentiellement constitué de la flotte aérienne, des véhicules et engins terrestres, ainsi que de la flotte navale (bâtiments de surface).

2.1.3 - Les immobilisations financières : des participations dans des secteurs d'activité stratégiques

	31-12-2009	Évolution 2009		31-12-2008 retraité	31-12-2007
		Variation 2008/2009	Variation Écart d'équivalence		
Participations et créances rattachées	193 674	9 617	4 459	179 598	167 298
Prêts et avances	13 271	2 941		10 330	13 184
Autres immobilisations financières	4 188	727		3 462	2 157
Total	211 133	13 285	4 459	193 390	182 639

En valeur nette, les immobilisations financières s'établissent à 211 133 millions € au 31 décembre 2009 et représentent **27 % de l'actif**.

Elles augmentent de 17 743 millions € entre le 31 décembre 2008 retraité et le 31 décembre 2009, ce qui est le résultat de plusieurs composantes :

- la hausse de l'écart d'équivalence de 4 459 millions € résulte de l'amélioration de la valeur des capitaux propres des entités contrôlées inscrites au bilan de l'État qui traduit des mouvements différents. Ainsi, si les écarts d'équivalence d'EDF et de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ont évolué positivement (avec des hausses respectives de 3 297 millions € et 2 559 millions €), d'autres en revanche ont diminué, tels celui de l'ANRU, qui a ainsi baissé de 2 256 millions €, celui de l'Agence nationale de la recherche (en baisse de 994 millions €) ou encore celui de l'Établissement public national de financement des retraites de La Poste, en baisse de 742 millions € ;
- les variations de l'année (+ 13 285 millions €) s'expliquent essentiellement par le résultat des mouvements (acquisitions, apports, dotations, cessions, remboursements par exemple).

Les principaux mouvements sont les suivants :

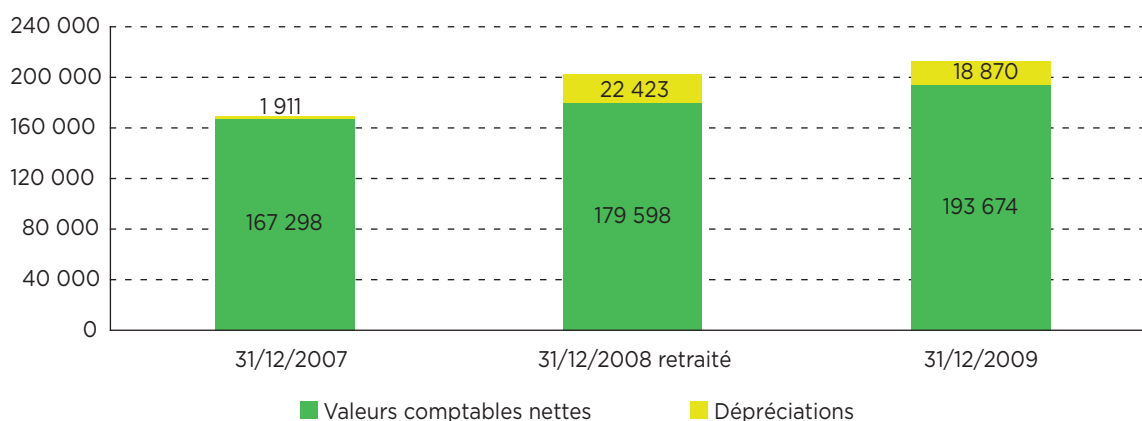
- les opérations d'apports de titres de participation de l'État au Fonds stratégique d'investissement (FSI). En échange de l'acquisition de titres de participations dans le FSI, pour un montant de 6 860 millions €, l'État a cédé à ce dernier 5 054 millions € de titres France Télécom et 77 millions € de titres STX Cruise SA ;
- les 6 250 millions € de prêts consentis à Renault, Peugeot et Renault Trucks en 2009, dans le cadre du plan en faveur de l'industrie automobile mis en place pour lutter contre les effets de la crise sur cette filière ;
- deux opérations d'augmentation de capital en numéraire du FSI, pour un montant total de 2 940 millions € ;
- les deux versements de la COFACE à l'État, pour un montant total de 1 000 millions € ;
- le versement de plusieurs dividendes en actions dus à l'État : EDF (pour 846 millions €), GDF-Suez (pour 625 millions €), l'ERAP (pour 501 millions € d'actions France Télécom), France Télécom (pour 242 millions €) ;



- la transmission à l'État de l'ensemble du patrimoine d'ADF, suite à la dissolution de l'établissement public au 1^{er} janvier 2009, qui s'est traduite par le transfert à l'État de 531 millions € de titres de participation détenus dans la Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF).

Ces principaux faits caractéristiques de l'exercice confirment la volonté de l'État de s'appuyer sur la structure de ses participations afin de respecter ses engagements financiers à l'égard de tiers ou bien d'agir efficacement dans la sphère économique.

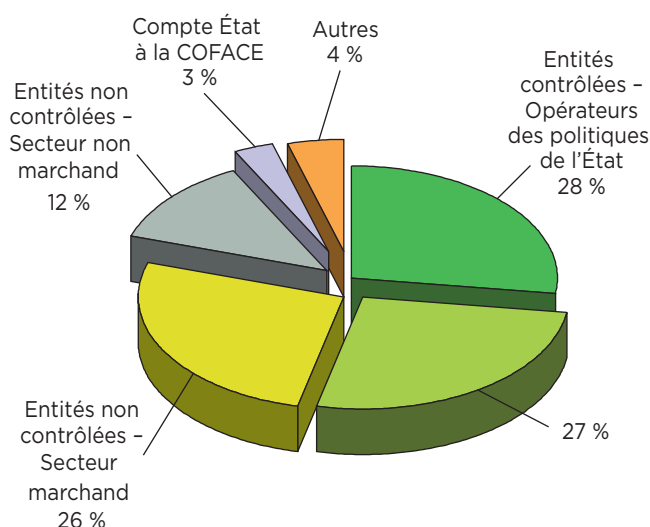
✓ **Évolution des participations et créances rattachées : une appréciation de la valeur des participations de l'État**



Cette évolution est la conséquence des éléments indiqués supra. Il est à noter que les participations de l'État sont peu dépréciées : les dépréciations représentent

seulement 8,9 % de leur valeur, en baisse de 2,2 points par rapport à 2008.

✓ **Répartition des participations et créances rattachées à des participations : des domaines d'intervention variés dans le cadre de missions de service public**



Cette répartition a été effectuée à partir des valeurs brutes des participations (y compris avec écart d'équivalence le cas échéant).

Les participations de l'État au sein des **opérateurs** représentent 28 % du total des participations et créances rattachées. Les opérateurs réalisent des missions de service

public dans des conditions étroitement définies par l'État. Parmi eux, peuvent être citées :

- les entités de formation supérieure et de recherche universitaire : les universités, des grandes écoles (écoles centrales, école des Mines ou encore École nationale d'administration), des instituts de



recherche (Centre national de la recherche scientifique, Commissariat à l'énergie atomique...). Grâce à ces entités, l'État contribue à la production, la transmission des connaissances ainsi qu'à la diffusion de la culture scientifique. Cet ensemble constitue un pôle de référence de recherches scientifiques et technologiques de niveau mondial qui couvre l'ensemble des champs du savoir en vue de déboucher sur de nouvelles applications technologiques ;

- des entités à vocation culturelle : théâtres nationaux, musées nationaux, opéras, conservatoires de musique. L'intervention publique assure la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges ;
- des entités dédiées au pilotage de l'offre de soins : les agences régionales d'hospitalisation associent les services de l'État et de l'assurance maladie. Elles définissent et mettent en œuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers ;
- des entités de gestion du patrimoine environnemental : Office national des forêts, parcs nationaux...

Ces opérateurs reçoivent des subventions de l'État à des fins de fonctionnement ou d'investissement (cf. charges de fonctionnement indirect).

Les participations de l'État au sein d'entités **hors opérateurs** représentent 27 % du total des participations et créances rattachées. Ces entités regroupent principalement des sociétés, ainsi que des établissements publics industriels et commerciaux chargés d'une mission de service public, mais disposant d'une plus grande autonomie que les opérateurs. L'État dispose de participations, à ce titre, principalement dans cinq domaines stratégiques :

- l'énergie : Électricité de France, GDF-Suez, AREVA... ;
- les infrastructures : ports autonomes, Aéroports de Paris, Réseau ferré de France... ;
- les transports : SNCF, RATP... ;
- la culture : France Télévisions, Radio France... ;
- les services : La Poste, Caisse centrale de réassurance...

La catégorie des **entités non contrôlées** (38 % des participations et créances rattachées à des participations)

regroupe les entités dans lesquelles l'État détient une participation minoritaire ne lui conférant pas le contrôle, ainsi que celles répondant aux critères du contrôle mais dont l'exercice est restreint par des dispositions explicites, de nature législative par exemple. Au sein de cette catégorie, l'État s'appuie notamment sur la Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui constitue un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : investissement de long terme, action dans les domaines de l'épargne, de la retraite, du logement social font partie des missions de la CDC. L'État possède également des participations dans de grandes entreprises : Air France KLM (15,65 %), Renault SA (15,01 %), ou encore France Télécom (13,47 %, en baisse par rapport à 2008 du fait du transfert de la participation de l'État au capital du Fonds stratégique d'investissement - FSI - de 5 054 millions € de titres de l'entreprise en 2009). Enfin, l'État promeut la coopération monétaire internationale grâce à ses participations dans des organismes comme le Fonds monétaire international (FMI) et contribue à l'aide au développement par des participations au sein de l'Association internationale de développement (AID) et du Fonds africain de développement (FAD) notamment.

En 2008, le Compte des procédures publiques gérées par la COFACE avait été intégré au sein des entités non contrôlées, en tant qu'entité ad hoc. En 2009, il a été décidé de faire apparaître distinctement cette entité sur une ligne dédiée explicitement intitulée « **Compte État à la COFACE** », qui représente 3 % des participations et créances rattachées à des participations, soit un montant de 6 350 millions € au 31 décembre 2009.

La catégorie « **Autres** » est essentiellement composée de **créances rattachées à des participations**. Ces dernières comprennent notamment des avances à l'Agence de service et de paiement (ASP, issue de la fusion entre l'AUP et le CNASEA). Ces avances assurent le préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune. Elles permettent ainsi de verser les aides aux bénéficiaires avant la mise à disposition des fonds par l'Union européenne et d'éviter un financement bancaire intermédiaire, ce qui réduit la charge d'intérêt de l'État. En 2009, les créances rattachées à des participations comprennent également les 3 000 millions € de prêts consentis par l'État à Renault dans le cadre du plan en faveur de l'industrie automobile mis en place pour lutter contre les effets de la crise sur cette filière.



✓ **Des participations rentables**

Au-delà de leur rôle stratégique et historique, les participations sont rentables et représentent une source de financement supplémentaire :

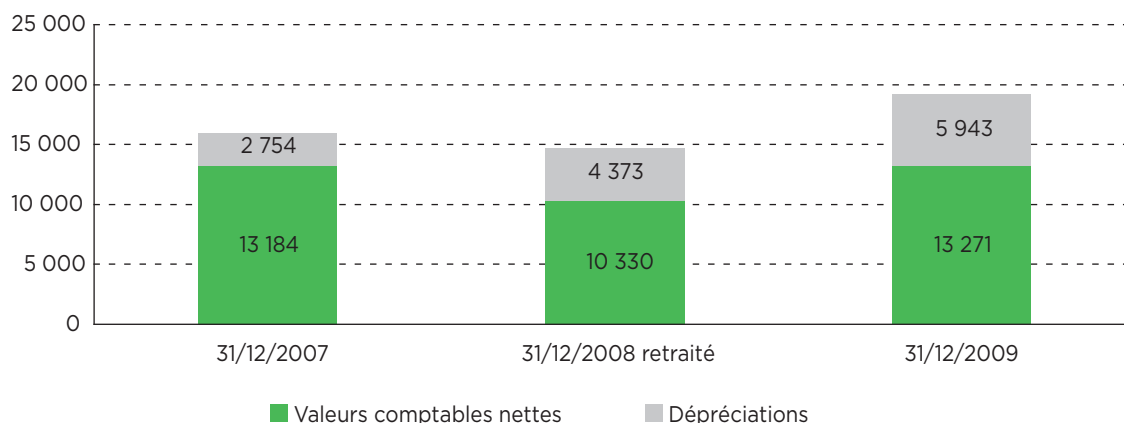
	31-12-2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Participations en valeur nette	193 674	179 598	157 160
Produits des participations	7 759	9 312	8 717
Taux de rendement moyen des participations	4,01 %	5,19 %	5,55 %

Les produits des participations comprennent en 2009 notamment les dividendes versés par EDF pour 1 830 millions €, par la Banque de France pour 1 845 millions €,

par GDF - Suez pour 1 743 millions €, par France Télécom pour 642 millions €, et par l'ERAP pour 607 millions €.

✓ **Prêts et avances**

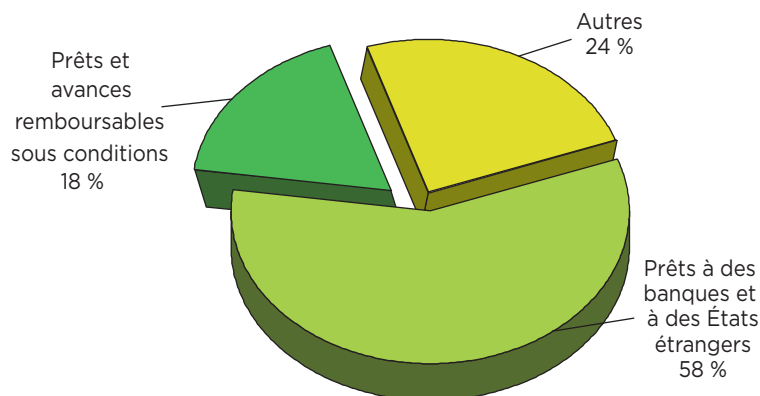
Évolution des prêts et avances : une augmentation des prêts aux banques et États étrangers...



L'évolution de ce poste est essentiellement tributaire de la hausse du montant des prêts à des banques et à des États étrangers (1 235 millions € d'augmentation nette entre 2008 et 2009). Les dépréciations sur prêts et avan-

ces s'établissent à 5 943 millions € au 31 décembre 2009. Le ratio moyen de dépréciation, égal à 31 % des valeurs brutes, augmente de 1 point par rapport au 31 décembre 2008 retraité.

... qui confirme la place prépondérante de cette catégorie au sein des prêts et avances





Les prêts et avances à des banques et États étrangers (58 % du montant des prêts et avances) constituent l'un des modes privilégiés d'intervention de l'État dans la mise en œuvre de la politique d'aide publique au développement. L'objectif de développement durable dans les pays émergents bénéficiaires en est un axe majeur.

Les prêts et avances remboursables sous conditions (18 % du montant des prêts et avances) relèvent principalement de programmes de recherche dans le domaine des transports, de l'équipement, et de l'habitat, et concernent plus particulièrement l'aéronautique civile. Il s'agit d'atteindre le meilleur niveau de compétitivité de l'industrie aéronautique par du soutien à la recherche et au développement de divers programmes (moteur SaM146 ou Hélicoptère EC 175 par exemple).

2.2 - L'actif circulant : stabilité du besoin de financement courant

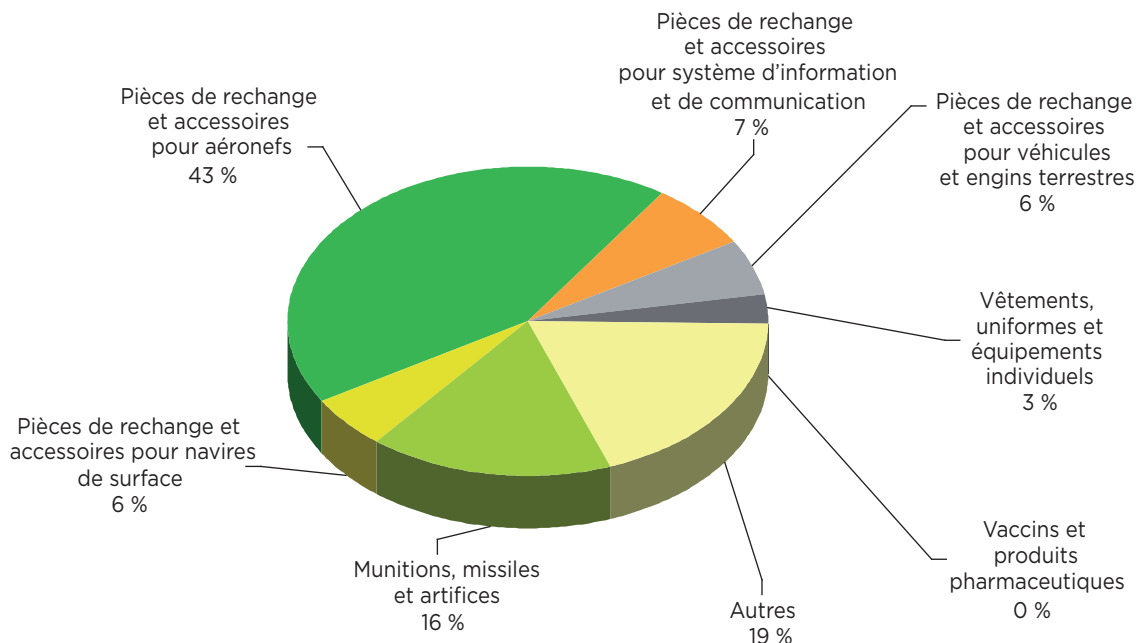
2.2.1 - Les stocks concernent toujours principalement la Défense

Les stocks du ministère de la Défense représentent 99 % du total des stocks comptabilisés et correspondent à la quasi-totalité des stocks d'approvisionnement. Ils sont composés principalement des stocks de munitions, missiles, artifices, pièces de rechange et accessoires pour équipements militaires.

	31-12-2009	Variation 2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Approvisionnements	29 818	196	29 622	32 240
Autres	182	- 330	512	633
Total	30 000	- 134	30 134	32 873

Les stocks s'élèvent en valeur nette à 30 000 millions € au 31 décembre 2009 et représentent 3,9 % du total de l'actif. Ils baissent sensiblement de 134 millions € par rapport au 31 décembre 2008.

✓ Répartition des approvisionnements : l'importance des pièces de rechange



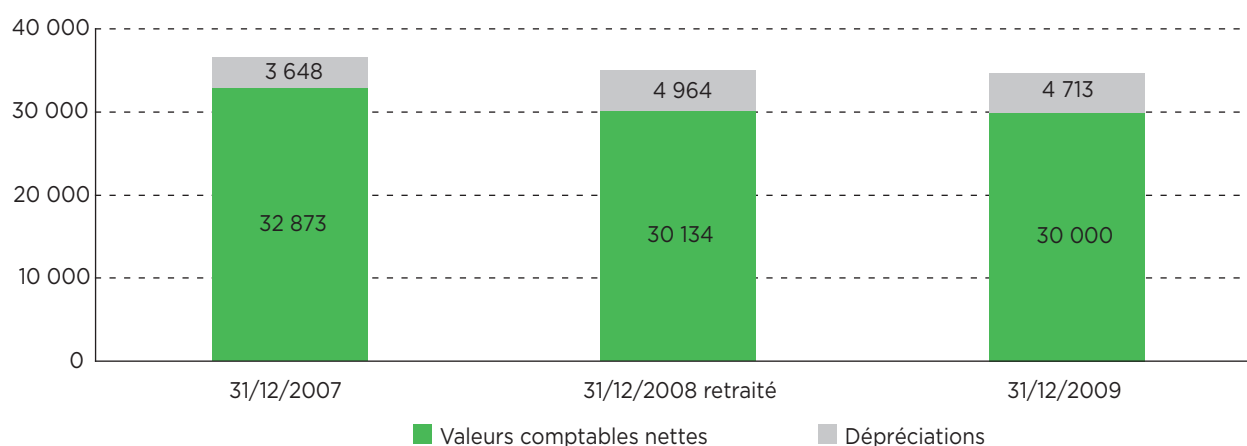


L'analyse des approvisionnements met en évidence la prédominance des stocks de pièces de rechange et d'accessoires afin de maintenir les matériels de défense en état de fonctionnement.

La partie résiduelle des stocks de consommables médicaux du ministère de la Santé a été transférée pour un

montant de 620 millions € à l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS), placé sous sa tutelle. En effet, les stocks de vaccins et de médicaments liés au programme de veille et sécurité sanitaire du ministère ont été progressivement transférés à cet établissement public afin d'améliorer la préparation et la gestion des crises sanitaires.

✓ Évolution des stocks : une stabilité des dépréciations



La part des dépréciations en rapport avec la valeur brute reste stable par rapport au 31 décembre 2008 retraité : elle représente toujours 14 % en 2009.

2.2.2 - Les créances sur les redevables : la traduction d'une gestion fiscale renforcée

Les créances sur les redevables représentent la majeure partie des créances de l'État (77 % du total des créances) : il s'agit des sommes dues par les tiers au titre des impôts et taxes. Elles traduisent les créances de l'État au 31 décembre 2009 au titre de sa capacité à lever l'impôt.

✓ Créances sur les redevables : des dépréciations en hausse

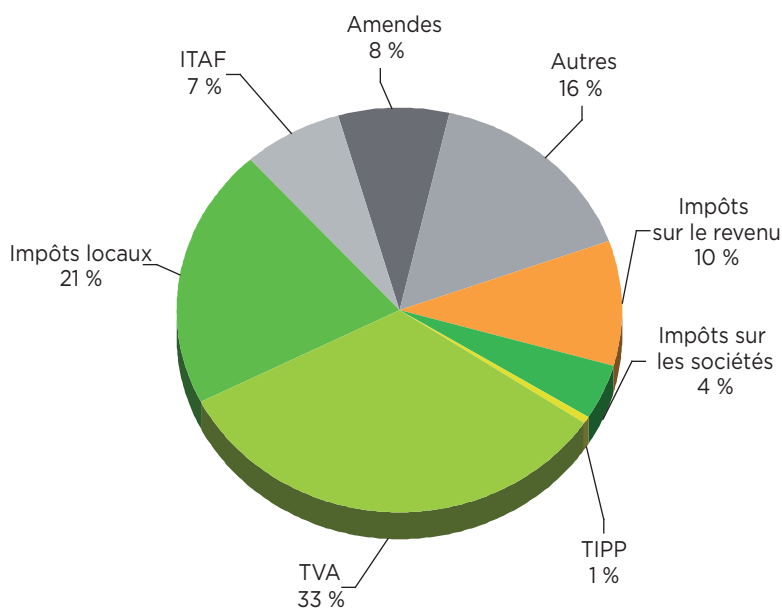
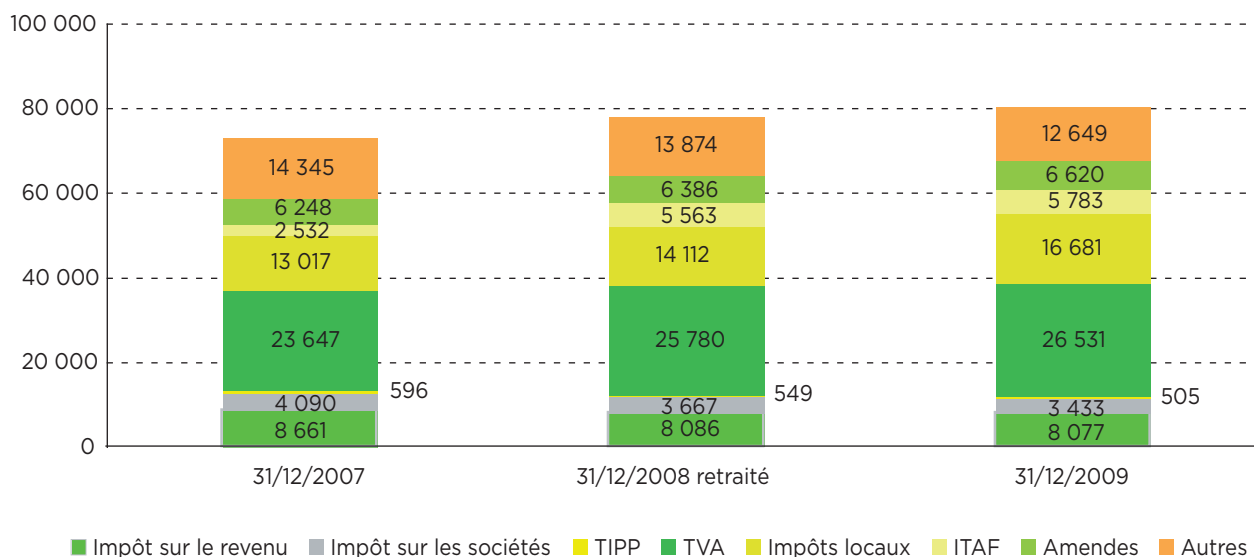
	31-12-2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Créances redevables brutes	80 280	78 017	73 136
Dépréciation des créances redevables	- 35 707	- 33 499	- 32 895
Taux moyen de dépréciation	44,5 %	42,9 %	45,0 %
Créances redevables nettes	44 573	44 518	40 242

Le montant des créances nettes est stable (+ 55 millions €) par rapport au 31 décembre 2008 retraité. Cette évolution résulte de la hausse des dépréciations des créances redevables (+ 2 208 millions €), sensiblement identique à la hausse des créances redevables brutes (+ 2 262 millions €) et essentiellement imputable à l'augmentation des dépréciations de créances d'impôts recouverts par la DGFIP (+ 2 319 millions €). En effet, les impositions mensualisées

non soldées suite à un prélèvement non payé en décembre 2009 ont été intégrées pour la première fois dans l'évaluation des dépréciations réalisée au titre de 2009, augmentant ainsi les dépréciations de manière mécanique, et en particulier celles affectant la taxe professionnelle. La hausse des créances redevables brutes, quant à elle, est principalement due à la hausse des créances de taxe professionnelle entre 2008 et 2009 (+ 2 261 millions €).



✓ Une répartition des créances redevables brutes stable

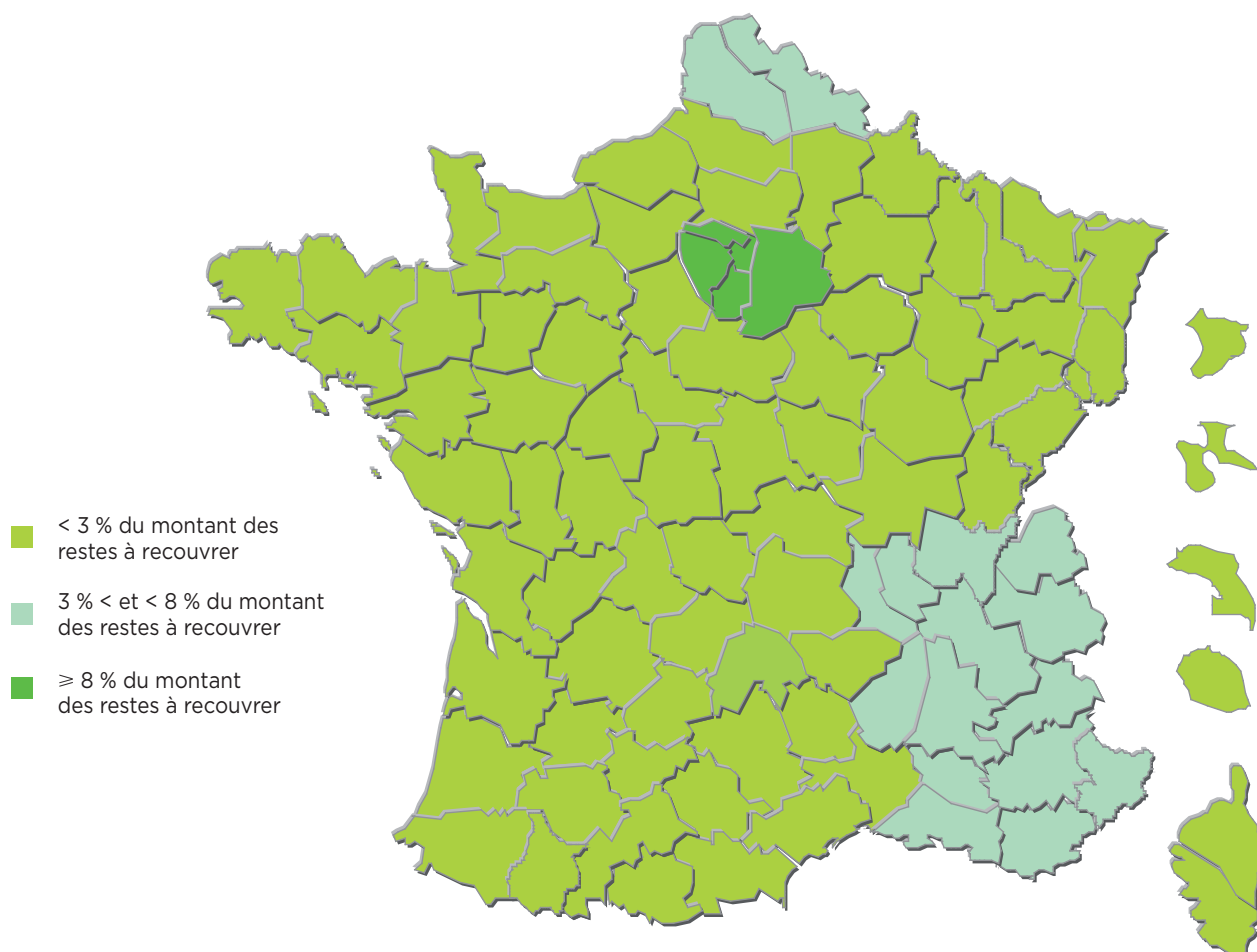


La structure des créances brutes est demeurée stable au 31 décembre 2009 par rapport au 31 décembre 2008 retraité, même si une hausse plus rapide de la catégorie « impôts locaux » est constatée en 2009, du fait de la forte augmentation des créances de taxe professionnelle (+ 2 261 millions € entre les deux dates).

Les créances d'impôts locaux (dont font partie les créances de taxe professionnelle) représentent 21 % des créances à l'égard des redevables, juste derrière les créances de TVA (33 %), mais devant les créances d'impôt sur le revenu (10 %), les impôts et taxes affectés (7 %), et les autres créances d'impôt (16 %, portant sur divers impôts).



✓ Répartition géographique des restes à recouvrer au 31 décembre 2009



Les restes à recouvrer sont particulièrement élevés en Île de France (53 % du total des restes à recouvrer, dont 33 % au titre des restes à recouvrer de la Direction des grandes entreprises).

Pour le reste du territoire, les restes à recouvrer les plus importants se situent en régions PACA (6,4 %), Rhône-Alpes (6,3 %), Nord-Pas-de-Calais (3,5 %), Aquitaine

(2,9 %) et Languedoc-Roussillon (2,8 %). Cette structure demeure proche de celle de 2008.

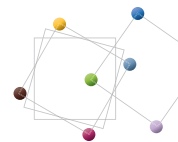
Les restes à recouvrer sont à mettre en relation avec les prises en charge des produits fiscaux. Ces dernières se répartissent de la même façon que les restes à recouvrer et se concentrent sur les régions qui ont une activité économique et une densité de population plus marquées.



2.3 – Répartition des immobilisations incorporelles et corporelles par mission

2.3.1 – Répartition des immobilisations incorporelles par mission

Missions	Coûts de développement	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total des immobilisations incorporelles nettes
Action extérieure de l'État		4		14	18
Administration générale et territoriale de l'État		19		18	37
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales		10		5	15
Aide publique au développement					
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation					
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire					
Conseil et contrôle de l'État		1			1
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route		12		5	17
Culture		8		4	11
Défense	10 426	395	1	12 094	22 916
Direction de l'action du Gouvernement		1		14	15
Écologie, développement et aménagement durables		20	4 891	39	4 950
Économie		14	4 740	7	4 761
Enseignement scolaire		41			41
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		1			1
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		326		358	685
Gestion du patrimoine immobilier de l'État					
Immigration, asile et intégration				6	6
Justice		32		13	45
Opérations commerciales des domaines					
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement					
Outre-mer					
Recherche et enseignement supérieur					
Régie industrielle des établissements pénitentiaires					
Relations avec les collectivités territoriales		1		3	5
Santé					
Sécurité		32		38	70
Sécurité civile					
Solidarité, insertion et égalité des chances		6			7
Sport, jeunesse et vie associative					
Travail et emploi		9		1	10
Ville et logement					
Immobilisations non affectées à un programme	3	15	269	127	414
Total des immobilisations incorporelles nettes	10 429	950	9 902	12 746	34 027



Les immobilisations incorporelles relèvent principalement des missions Défense, Écologie, développement et aménagement durables et Économie.

DÉFENSE (22,9 MILLIARDS €)

Les immobilisations incorporelles relevant de cette mission sont essentiellement des coûts de développements militaires et des développements militaires en cours, relevant du programme Équipement des forces.

En 2009, les développements militaires achevés et en cours correspondent à 69 % des immobilisations incorporelles en valeur brute. Ils sont constitués des dépenses réalisées sur les travaux engagés pour mettre au point les matériels d'armement ainsi que leur production. Les développements achevés concernent notamment le Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI) et la frégate Horizon, tandis que les développements en cours portent par exemple sur le missile stratégique mer sol M51 ou le missile air - sol moyenne portée amélioré ASMPA.

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES (4,9 MILLIARDS €)

Les immobilisations incorporelles relevant de cette mission comprennent principalement, pour un montant de 4 891 millions €, les quotas carbone PNAQ relatifs au plan national d'affectation des quotas d'émission de gaz à effet de serre 2008-2012, prévu par une directive européenne, en application du protocole de Kyoto.

Inscrits au bilan de l'État au 31 décembre 2008, ces quotas PNAQ sont transmis par cinquième chaque année jusqu'en 2012 aux entreprises polluantes. Les deux premiers cinquièmes ont ainsi été transmis aux entreprises en 2008 (pour 2 685 millions €) et en 2009 (pour 2 773 millions €). Des dépréciations ont par ailleurs été constatées sur ces deux années, suite à la baisse du cours des quotas PNAQ.

ÉCONOMIE (4,8 MILLIARDS €)

Les immobilisations incorporelles rattachées à cette mission concernent pour l'essentiel (4 740 millions €) la valorisation du spectre hertzien.

Le spectre hertzien a été inscrit au bilan de l'État pour la première fois à la clôture 2008, pour une valeur de 4 084 millions € au 31 décembre 2008. Sa valeur a augmenté de 657 millions € du fait de la diminution du taux d'actualisation (taux d'obligation France Télécom), qui est passé de 6 % fin 2008 à 4,5 % fin 2009.



2.3.2 – Répartition des immobilisations corporelles (hors patrimoine immobilier) par mission

Missions	Infras- tructures routières	Matériel technique, industriel et outillage	Matériels militai- res et assimilés	Autres immobi- lisations corporelles	Immobi- lisations corporelles en cours	Total des immobilisa- tions corpo- relles nettes
Action extérieure de l'État		1		14	139	154
Administration générale et territoriale de l'État		1		27	182	211
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales		2		18	37	57
Aide publique au développement		39		13	2	54
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation				1	2	2
Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire						
Conseil et contrôle de l'État				5	31	37
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route		69		10	59	138
Culture		2		37	933	971
Défense		1 899	35 384	398	21 294	58 975
Développement agricole et rural						
Direction de l'action du Gouvernement		10		10	11	31
Écologie, développement et aménagement durables	114 520	98		131 729*	4 503	250 850
Économie				8	14	21
Enseignement scolaire		1		11	124	136
Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État		19		4	54	77
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		25	3	157	305	490
Gestion du patrimoine immobilier de l'État		1		1	1 071	1 074
Immigration, asile et intégration					1	1
Justice		5	3	30	1 663	1 702
Opérations commerciales des domaines						1
Opérations industrielles et commerciales des directions départementales et régionales de l'équipement		44		22	1	67
Outre-mer		3		6	23	33
Politique des territoires						
Pouvoirs publics						
Recherche et enseignement supérieur		1		1	552	553
Régie industrielle des établissements pénitentiaires		4		1		5
Relations avec les collectivités territoriales						
Remboursements et dégrèvements						
Santé				1		1
Sécurité		39	208	864	1 270	2 381
Sécurité civile		14		274	47	334
Solidarité, insertion et égalité des chances				7	28	36
Sport, jeunesse et vie associative				3	74	78
Travail et emploi				6	22	28
Ville et logement					2	2
Immobilisations non affectées à un programme	5	207	8	95	1 063	1 378
Total des immobilisations corporelles nettes	114 526	2 484	35 606	133 755	33 507	319 878



Les immobilisations corporelles relèvent principalement des missions Écologie, développement et aménagement durables et Défense.

ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLES (250,9 MILLIARDS €)

Les immobilisations corporelles rattachées à cette mission concernent principalement les immobilisations mises en concession ou assimilé, pour un montant de 131 556 millions €, ainsi que les infrastructures routières, pour un montant de 114 520 millions € et les infrastructures routières en cours (3 385 millions €).

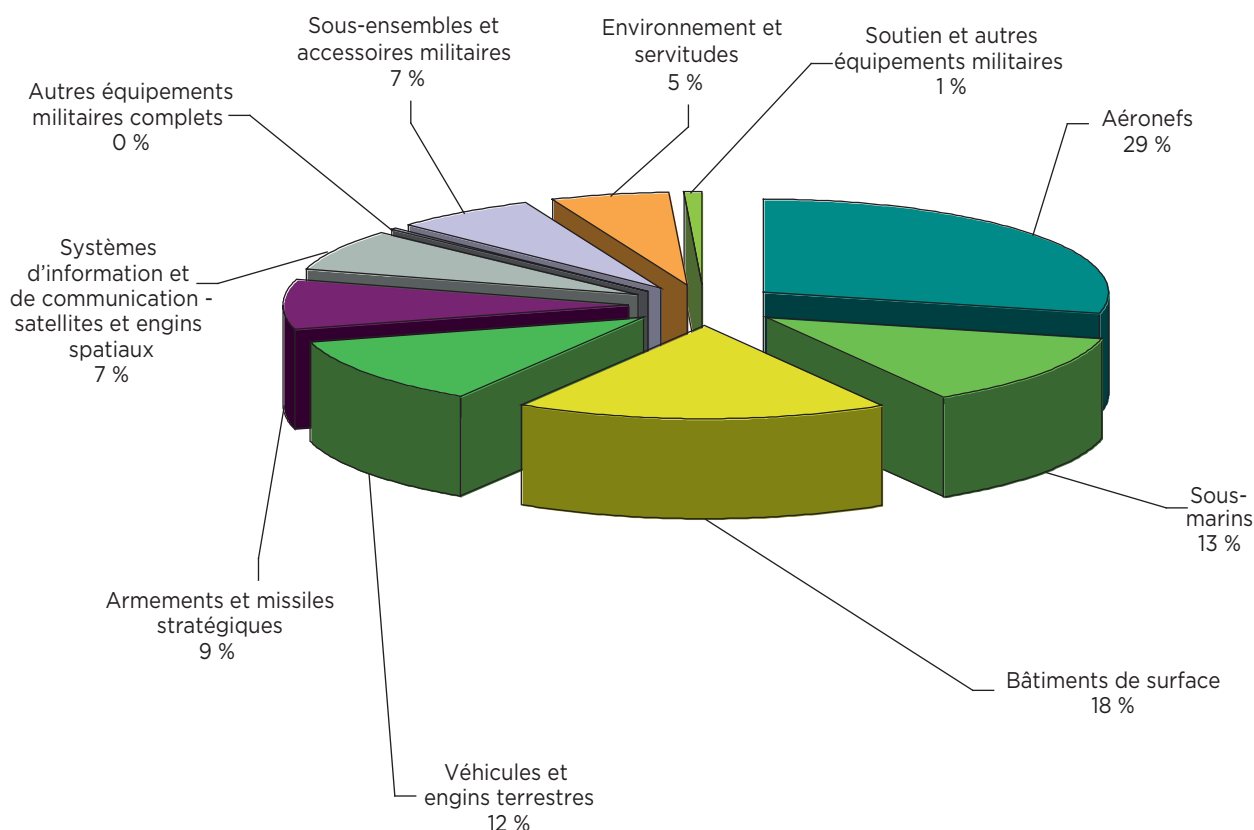
Les infrastructures routières regroupent les routes nationales, les autoroutes et les ouvrages d'art (ponts, tunnels) associés non concédés. Elles sont valorisées au coût de remplacement déprécié égal au coût de reconstruction à neuf diminué du coût de remise en état. Ce coût de remplacement déprécié est en hausse de plus de 1 000 millions € par rapport à 2008, notamment du fait de la hausse des mises en service, qui représentent un montant de 920 millions € en 2009.

Les concessions sont des contrats par lesquels une personne publique (le concédant) confie à une personne physique ou à une personne morale (le concessionnaire) l'exécution d'un service public pour une durée déterminée généralement longue et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers du service public. Les actifs concédés sont valorisés selon la même méthode que celle employée pour les biens de même nature non concédés. Au 31 décembre 2009, les concessions autoroutières représentent une valeur de 125 442 millions €.

DÉFENSE (58,9 MILLIARDS €)

Les immobilisations corporelles relevant de cette mission sont essentiellement des matériels militaires et assimilés et des immobilisations en cours de matériels militaires.

Dans la mission Défense, les matériels militaires et assimilés représentent 35 384 millions € au 31 décembre 2009, montant en baisse par rapport au 31 décembre 2008, du fait de l'augmentation des dépréciations sur l'année 2009. Ils sont principalement composés d'équipements militaires complets (aéronefs, bâtiments de surface...).



Les immobilisations en cours quant à elles représentent 21 294 millions €, dont 16 800 millions € au titre des opérations d'armement en cours. Ces principaux armements en

cours concernent le sous marin lanceur d'engins de nouvelle génération SNLE NG4, le missile M51, le Rafale, l'avion de transport A400M, la frégate FREMM et l'hélicoptère Tigre.



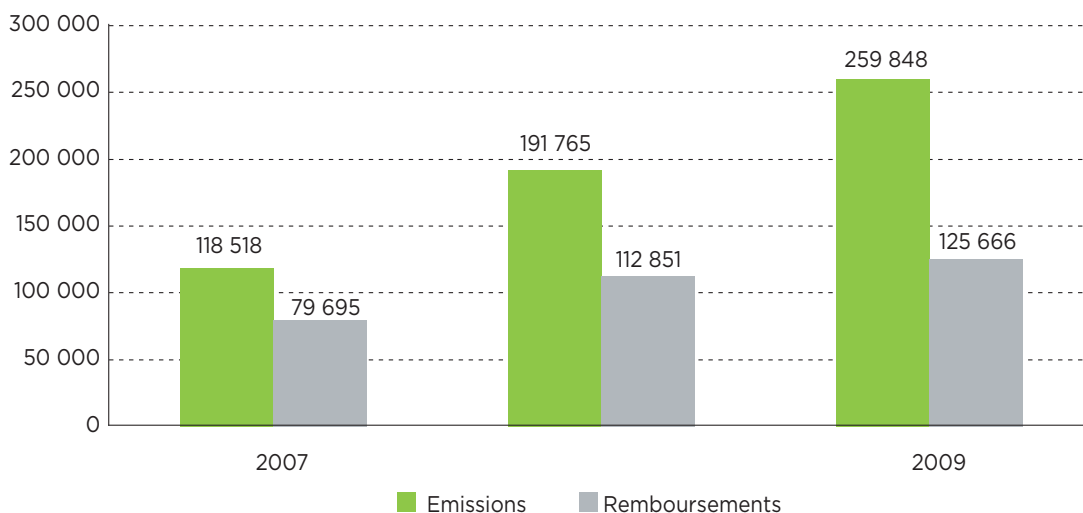
3. LE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Tant pour son activité courante que pour sa mission de redistribution ou sa politique d'investissement, le financement de l'État doit être assuré. Face à une conjoncture économique difficile, les dettes financières de l'État continuent à progresser.

REPÈRE 1

Deux fois plus importantes qu'en 2007, les émissions d'emprunts représentent, en complément des produits régaliens, un des modes de financement de l'État.

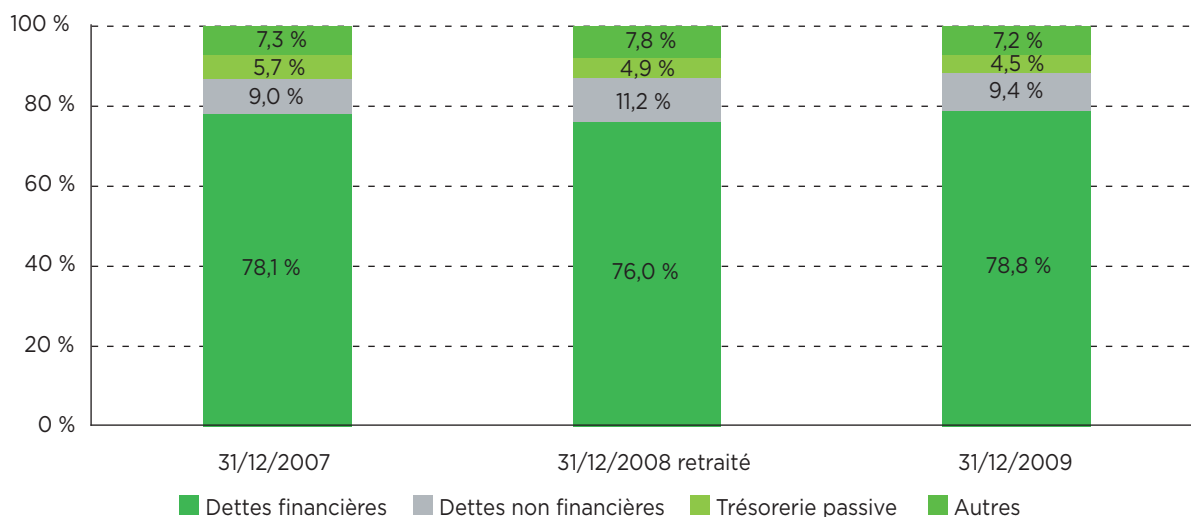
Émissions et remboursements d'emprunts



REPÈRE 2

Le passif est ainsi composé en grande majorité des dettes financières.

Structure du passif

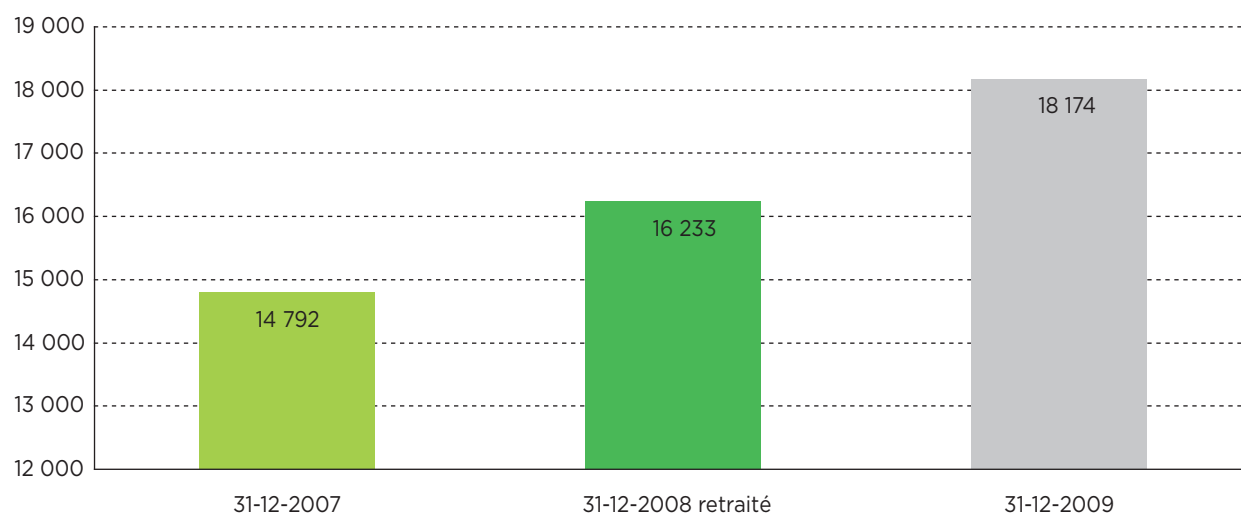




REPÈRE 3

La dette **financière par habitant** augmente en 2009 (+ 12 %).

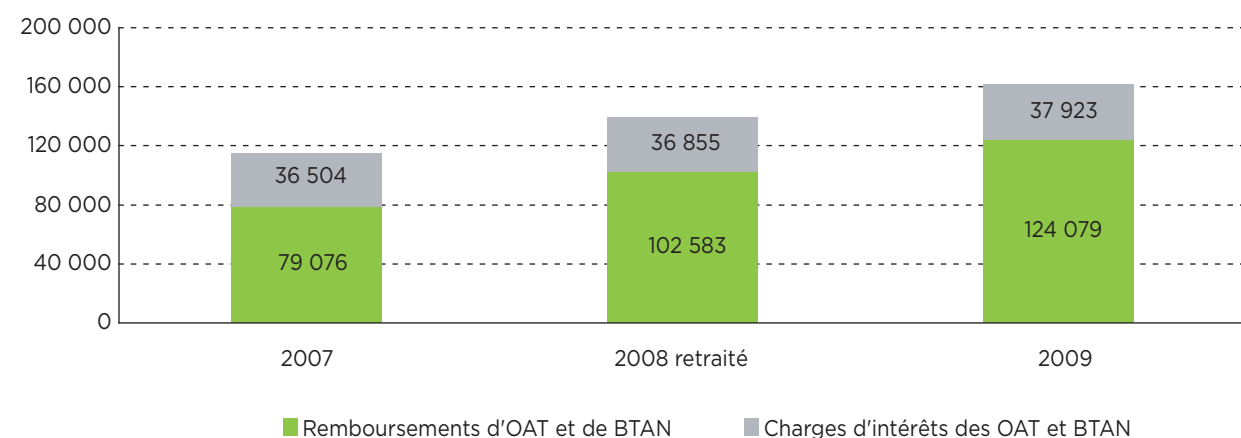
Dette financière en euros par habitant



REPÈRE 4

L'**annuité liée à l'emprunt** s'accroît nettement (+ 16 %) mais le remboursement du capital augmente plus vite (+ 21 %) que les charges d'intérêts (+ 2,9 %).

Annuités d'emprunts





3.1 – La croissance des besoins de financement : un recours marqué à l'endettement

3.1.1 – Face à l'évolution marquée des flux liés à l'investissement et à l'activité, les besoins de financement progressent

Les opérations de l'État à l'origine d'encaissements et de décaissements sont retracées, selon leur nature, en trois catégories (activité, investissement, financement), dans le tableau ci-dessous.

	2009	2008 retraité	2007
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS A L'ACTIVITÉ (I)	- 108 707	- 40 210	- 25 157
Encaissements liés à l'activité	426 568	458 620	455 362
Décaissements liés à l'activité	- 535 275	- 498 829	- 480 519
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	- 24 723	- 12 174	- 7 653
Acquisitions d'immobilisations	- 45 085	- 24 061	- 25 403
Cessions d'immobilisations	20 362	11 886	17 750
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	134 438	79 304	38 304
Emissions d'emprunts (y compris solde des BTF)	259 848	191 765	118 518
Remboursements des emprunts (hors BTF)	- 125 666	- 112 851	- 79 695
Flux liés aux instruments financiers à terme	256	390	- 519
Flux de trésorerie nets non ventilés (IV)	- 1 199	- 1 335	397
VARIATION DE TRÉSORERIE (V = I + II + III + IV = VII - VI)	- 191	25 585	5 891
TRÉSORERIE EN DÉBUT DE PÉRIODE (VI)	- 21 125	- 46 589	- 52 800
TRÉSORERIE EN FIN DE PÉRIODE (VII)	- 21 316	- 21 004	- 46 910

NB : La trésorerie début de période est différente de la trésorerie fin de période en raison de divers retraitements comptables au moment de la reprise des balances d'entrée liés notamment à des changements de périmètre.

La trésorerie de l'État est composée d'éléments financiers, actifs et passifs, dont la valeur nette est négative pour un montant de - 21 316 millions € au 31 décembre 2009 contre - 21 004 millions € au 31 décembre 2008, soit une situation globalement stable.

La trésorerie active se stabilise en 2009 (+ 101 millions €), contrairement à 2008 où la variation était plus significative (+ 23 980 millions €). Néanmoins, on recense trois mouvements importants :

- les fonds bancaires et fonds en caisse enregistrent une hausse importante (+ 7 738 millions €) ;
- les équivalents nets de trésorerie sont réduits à hauteur de - 5 006 millions € par rapport à 2008. Cette baisse est imputable à des acquisitions moindres en 2009 de billets de trésorerie auprès de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) ;

- la diminution de 2 154 millions € des opérations à court terme de l'État se justifie par deux évolutions opposées : d'une part, les créances résultant des dépôts sur le marché interbancaire varient fortement à la baisse (- 18 060 millions €) en raison du remboursement par la Caisse de la dette publique de dépôts effectués par l'État en 2008 ; d'autre part, les titres pris en pension par l'État affichent une hausse significative de 15 906 millions €. En effet, contrairement à 2008, les banques sont en situation d'excédent de liquidités favorisant ainsi les opérations sur le marché monétaire, notamment les marchés des pensions. Cette situation résulte des décisions des principales banques centrales qui, face à un contexte économique et financier défavorable, ont fortement baissé leur taux directeur sur les marchés au cours de 2009 afin de freiner le ralentissement de l'activité sur les marchés.



La trésorerie passive est constituée de fonds reçus à vue ou à très court terme et pouvant donner lieu à rémunération. Ils comprennent en majorité les dépôts des correspondants du Trésor et des autres personnes habilitées (66 739 millions € au 31 décembre 2009). Il s'agit des organismes qui, soit en l'application des lois et règlements déposent à titre obligatoire des fonds au Trésor, soit en vertu de conventions sont autorisés à procéder à des opérations de recettes et de dépenses par l'intermédiaire des comptables du Trésor.

Ce poste comprend aussi les opérations entre l'État et le Crédit foncier de France dans le cadre de la gestion des primes d'épargne logement.

Les flux liés à l'activité de l'État représentent l'ensemble des encaissements et décaissements consécutifs à des recettes et dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel par exemple), d'intervention (dotations aux collectivités entre autres), ou financières (intérêts en particulier). En forte dégradation (- 68 497 millions €), les flux liés à l'activité ont été générateurs de besoins de financement en 2009. Cette situation est imputable, d'une part à la baisse des encaissements (- 32 052 millions €) dont une diminution de 28 133 millions € pour les impôts et taxes, et d'autre part à l'augmentation des décaissements (+ 36 446 millions €), liée à des remboursements et restitutions d'impôts, en hausse de 18 156 millions €, et à la croissance des dépenses d'intervention pour 12 485 millions €.

	2009	2008 retraité	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	- 24 723	- 12 174	- 7 653
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 858	13 096	13 668
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	477	401	1 116
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 15 381	- 12 695	- 12 551
Acquisitions d'immobilisations financières	29 227	10 965	11 735
Cessions d'immobilisations financières	19 885	11 485	16 633
Flux liés aux immobilisations financières	- 9 342	521	4 898

Les flux liés à l'investissement représentent les encaissements et les décaissements qui renvoient à des opérations en capital. Source d'un besoin de financement de 24 723 millions € en 2009, cette situation est globalement imputable à la variation des flux concernant les immobilisations financières dont les acquisitions (29 227 millions €) sont partiellement compensées par les cessions (19 885 millions €). Plus précisément, la croissance du besoin de financement des opérations d'investissement s'explique par :

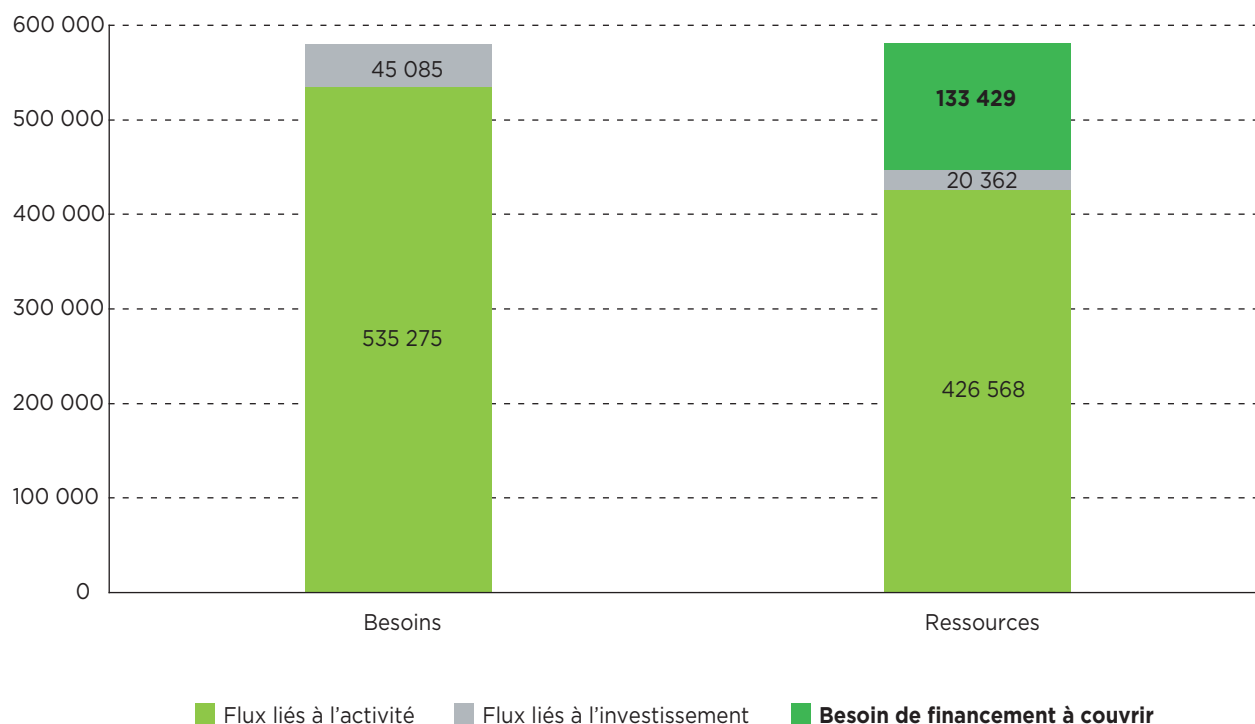
- les acquisitions nettes des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles en hausse de 21 % entre 2008 et 2009, soit un besoin de financement de 15 381 millions € contre 12 695 millions € en 2008 ;
- les acquisitions nettes des cessions des immobilisations financières génèrent en 2009 un besoin de financement de 9 342 millions € contre une ressource de financement de 521 millions € en 2008.

En 2008, les acquisitions d'immobilisations financières avaient peu évolué. Un flux de 1573 millions € dont 744 millions € au titre des participations de l'État dans les organismes internationaux avait été constaté. Parallèlement, les cessions composées des opérations relatives aux titres EDF, France Télécom et Aéroports de Paris, affichaient une baisse notable.

En 2009, les mouvements sont inversés. D'un montant total de 29 227 millions €, les acquisitions d'immobilisations financières s'expliquent par :

- 11 454 millions € au titre des participations de l'État dans les organismes internationaux (Fonds monétaire international, Association internationale de développement et Fonds africain de développement) ;
- les prêts et avances : 6 587 millions € concernant les 13 avances consenties en 2009 à l'ASP (Agence de service de paiement) au titre du pré-financement des aides communautaires de la PAC (Politique agricole commune) ; 6 250 millions € concernant le plan en faveur de l'industrie automobile mis en place pour lutter contre les effets de la crise comprenant 3 000 millions € en faveur de Renault, 3 000 millions € pour Peugeot et 250 millions € pour Renault Trucks.

En 2009, les cessions d'immobilisations financières, en baisse par rapport à 2008, sont sources de flux à hauteur de 356 millions € contre 1 122 millions € en 2008. En outre, sont compris dans les flux liés aux immobilisations financières, le remboursement, à l'État par la Commission européenne, des 5 avances d'un montant total de 6 681 millions €, consenties à l'ex AUP (Agence unique de paiement) en 2008.



Les décaissements liés à l'activité et à l'investissement ne sont pas couverts en totalité par les encaissements de même nature. Globalement, il se dégage un besoin de financement lié à l'investissement et à l'activité de 133 429 millions € contre 52 384 millions € en 2008.

3.1.2 - La croissance du besoin de financement induit un recours prononcé à la dette financière

Les besoins de financement au niveau de l'activité et de l'investissement ont été couverts par un recours marqué à l'emprunt.

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2009	2008 retraité	2007
ÉMISSIONS D'EMPRUNTS			
OAT	107 343	74 682	61 167
BTAN	76 666	57 258	45 141
Solde des BTF	75 839	59 825	12 209
Total Emissions d'emprunts (I)	259 848	191 765	118 518
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS (hors BTF)			
Dette négociable	124 079	102 583	79 076
OAT	65 354	41 176	34 662
BTAN	58 724	61 408	44 414
Dette non négociable	1 588	10 268	619
Total Remboursements des emprunts (hors BTF) (II)	125 666	112 851	79 695
<i>Poids par rapport aux impôts et taxes encaissés</i>	<i>39,6 %</i>	<i>32,7 %</i>	<i>23,1 %</i>
Flux liés aux instruments financiers à terme (III)	256	390	- 519
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT IV = I - II + III	134 438	79 304	38 304



Concernant la dette à long et moyen terme (OAT et BTAN), les émissions d'emprunts augmentent par rapport à 2008 (+ 52 069 millions €).

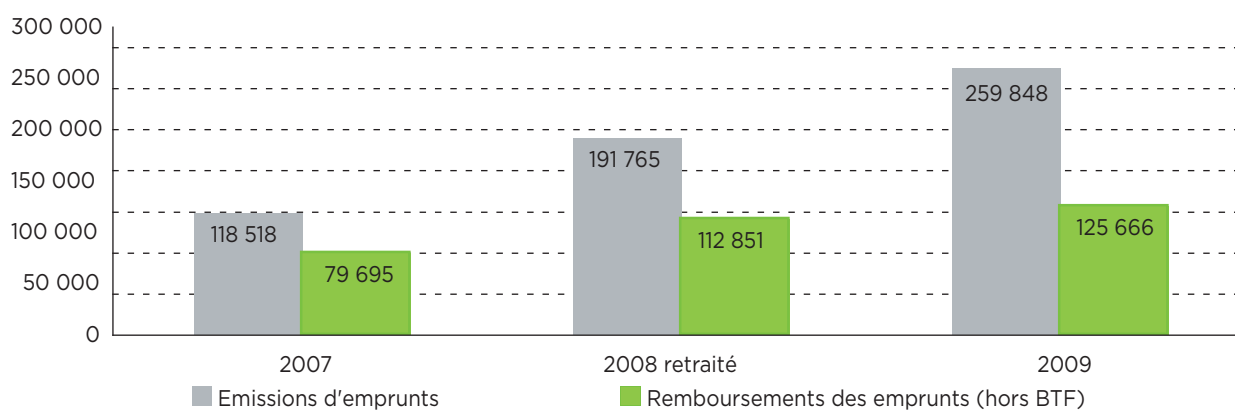
Les flux nets liés aux OAT et aux BTAN sont positifs et dégagent des ressources de financement respectivement égales à 41 989 millions € et 17 942 millions €.

S'agissant de la dette à court terme, le solde des BTF affiche une progression en deçà de celle constatée en 2008 (+ 16 014 millions € contre + 47 616 millions € en 2008) et

génère des flux de trésorerie positifs de 75 839 millions € contre 59 825 millions € en 2008.

La progression globale des émissions d'emprunts en 2009 (+ 68 083 millions €) confirme l'évolution déjà observée en 2008 (+ 73 248 millions €). La hausse des besoins de financement de l'État, liée à un contexte économique peu porteur, a induit une augmentation de ses financements. Les émissions d'emprunts se sont donc accrues afin de soutenir les politiques mises en œuvre.

3.1.3 - Depuis 2007, les opérations de financement sont marquées par la croissance des émissions d'emprunts



Les émissions d'emprunts poursuivent leur croissance déjà constatée en 2008. Depuis 2007, elles ont plus que doublé (+ 141 230 millions € soit + 119 %) confirmant ainsi la croissance des besoins de financement, conséquence d'un contexte économique difficile.

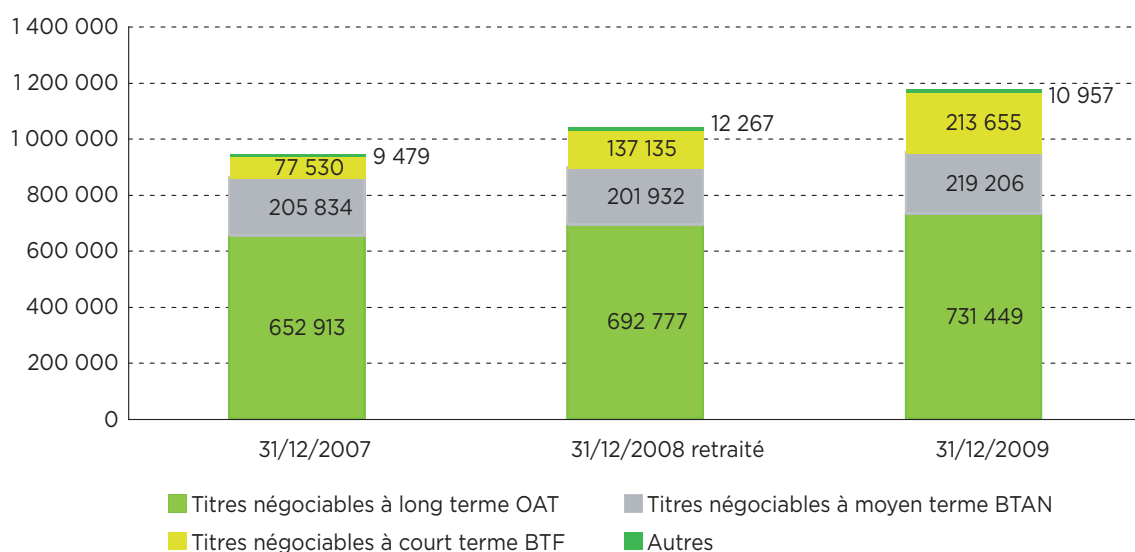


3.2 - La dette financière : une progression continue

Le cumul des besoins de financement liés à l'activité et à l'investissement depuis plusieurs exercices a engendré un recours structurel à l'emprunt dont l'encours ne cesse de s'accroître.

La dette financière est constituée à près de 99 % de titres négociables sur les marchés financiers.

3.2.1 - Les emprunts à long terme restent le support privilégié de l'endettement



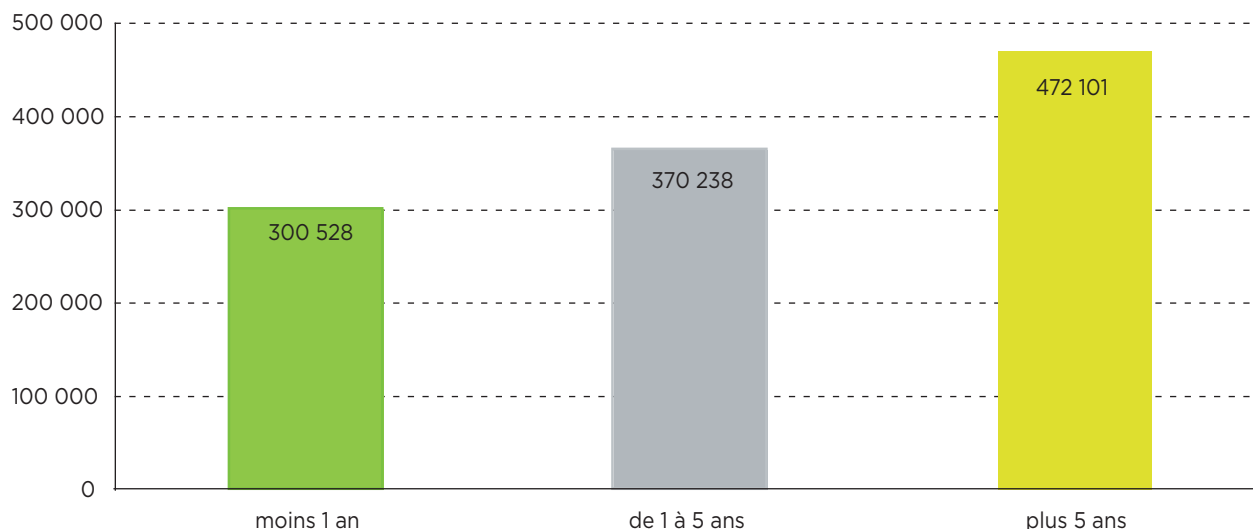
Au 31 décembre 2009, la dette négociable se compose pour 63 % d'OAT, pour 19 % de BTAN et pour 18 % de BTF. Le poids de l'endettement à court terme est désormais quasiment similaire aux BTAN. Les dettes financières sont toujours dominées par les OAT constituant le support de l'endettement à long terme de l'État. Elles s'élèvent à 731 449 millions € au 31 décembre 2009 soit une croissance de 5,6 %. Les BTAN progressent sensiblement. Les BTF enregistrent la plus forte progression (+ 56 %). La hausse de l'encours des dettes négociables est donc

principalement le fruit de l'endettement à court terme, conséquence d'un besoin de financement en hausse.

Les autres dettes financières, en baisse de 1 310 millions €, regroupent principalement les dettes reprises de tiers. Ce poste est affecté en 2009 par l'exigibilité des dettes du SAAD (Service annexe d'amortissement de la dette) pour 1 155 millions €, de CDF (Charbonnage de France) pour 305 millions € et de l'EMC (Entreprise minière et chimique) pour 107 millions €.



La prépondérance des dettes à long terme est confirmée par le profil de remboursement de la dette financière :



42 % des dettes financières ont un degré d'exigibilité supérieur à 5 ans, contre 32 % pour l'endettement à moyen terme et 26 % pour le court terme. Seuls les titres dont l'exigibilité est comprise entre 1 et 5 ans enregistrent un recul de 3 points.

3.2.2 - La dette de la France reste dans la moyenne des autres pays européens

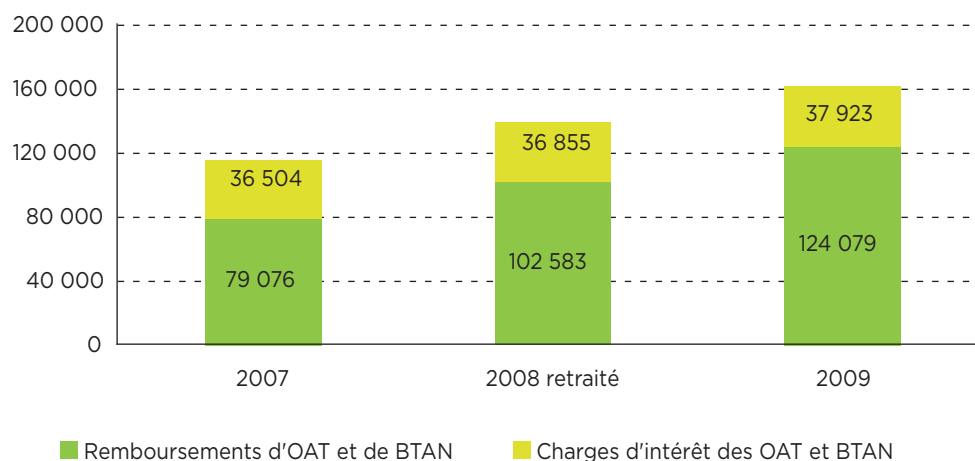
	France (2)	Allemagne	Italie
Dettes négociables (en millions €) (1)	1 016 645	940 033	1 355 567
Population (en milliers) (2)	64 667	82 002	60 045
Dettes négociables par habitant (en €) (1)	15 721	11 464	22 576

(1) La dette négociable présentée ici est la dette négociable hors intérêts courus non échus sur OAT et BTAN et hors intérêts payés d'avance sur BTF pour la France. Source OCDE

(2) Pour la population au 01/01/2010 : Source OCDE et INSEE.

La dette négociable, hors intérêts courus non échus pour les OAT et BTAN et intérêts payés d'avance sur BTF, se chiffre à 1 016 645 millions € en 2009 contre 920 724 millions € en 2008. Malgré cette hausse, la France reste dans la moyenne des pays européens voisins.

3.2.3 - Le coût de l'emprunt varie à la hausse





Les intérêts des titres négociables décaissés au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 37 923 millions € dont 30 439 millions € pour les OAT et 7 484 millions € pour les BTAN.

Le coût total de la dette comprend les charges d'intérêts versées au cours de l'exercice et le remboursement

en capital. En 2009, les intérêts représentent 23 % de ce coût, soit une baisse de 3 points par rapport à 2008. Cette tendance avait déjà été observée l'année précédente. Parallèlement, le montant en capital progresse de 3 points pour atteindre 76,57 % du coût de la dette en 2009.

3.3 - Les passifs circulants : une diminution liée à la baisse des acomptes d'IS dans un contexte économique difficile

Les dettes non financières correspondent à des sommes dues par l'État à des tiers. Elles constituent une source de financement à court terme pour l'État et sont ventilées entre :

- les dettes de fonctionnement : il s'agit des dettes envers les fournisseurs, le personnel, la Sécurité sociale, les autres organismes sociaux et les opérateurs des politiques de l'État ;
- les dettes d'intervention : c'est-à-dire des dettes relatives aux transferts directs et indirects ;
- les produits constatés d'avance : ils correspondent principalement aux opérations de cofinancement réalisées essentiellement avec les collectivités locales, et qui font l'objet de réalisations échelonnées dans le temps ;
- les autres dettes non financières : concessions et acomptes d'IS principalement.

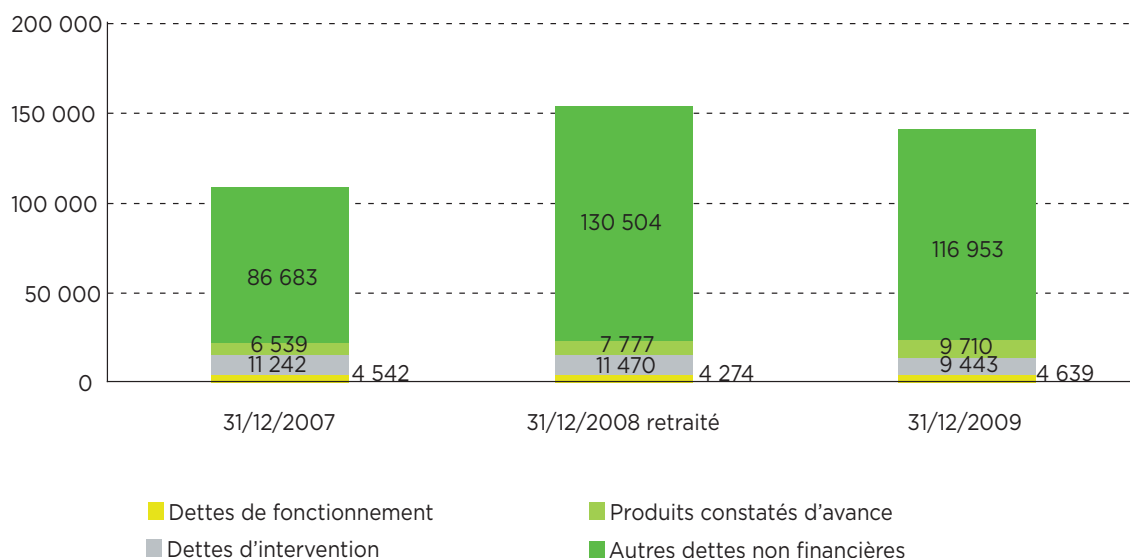
3.3.1 - Les autres dettes non financières restent prépondérantes

	31-12-2009	Variation 2008/2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Dettes de fonctionnement	4 639	364	4 274	4 542
<i>Poids dans le total des dettes non financières</i>	<i>3,3 %</i>		<i>2,8 %</i>	<i>4,2 %</i>
Dettes d'intervention	9 443	- 2 027	11 470	11 242
<i>Poids dans le total des dettes non financières</i>	<i>6,7 %</i>		<i>7,4 %</i>	<i>10,3 %</i>
Produits constatés d'avance	9 710	1 934	7 777	6 539
<i>Poids dans le total des dettes non financières</i>	<i>6,9 %</i>		<i>5,0 %</i>	<i>6,0 %</i>
Autres dettes non financières	116 953	- 13 551	130 504	86 683
<i>Poids dans le total des dettes non financières</i>	<i>83,1 %</i>		<i>84,7 %</i>	<i>79,5 %</i>
Total dettes non financières	140 745	- 13 280	154 025	109 006

Les autres dettes financières, malgré leur baisse importante, constituent la composante principale du passif circulant.



3.3.2 - L'impact de la situation économique influence l'évolution marquée des dettes non financières



Les **dettes non financières** diminuent de 13 280 millions € par rapport à 2008, évolution due principalement à la baisse de 13 551 millions € (- 10 %) des autres dettes non financières.

Plus précisément, la variation des autres dettes non financières s'analyse principalement par :

- la baisse des acomptes d'impôt sur les sociétés pour 8 058 millions €. Ces acomptes représentent les versements opérés par les entreprises en 2009, basés sur le montant de leur dernier bénéfice fiscal connu (soit 2008 pour les acomptes de 2009). Face au contexte économique peu porteur, les entreprises ont vu leurs résultats évoluer à la baisse. Par conséquent, le montant des acomptes a varié dans le même sens ;
- la baisse de 5 927 millions € des charges à payer relatives aux remboursements de TVA. Cette forte diminution provient de l'accélération du remboursement des crédits de TVA induite par les mesures fiscales adoptées dans le cadre du plan de relance visant à faciliter la gestion de trésorerie des entreprises ;
- la hausse de 1 541 millions € des versements restant à effectuer sur les titres de participation non libérés. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation de capital du Fonds stratégique d'investissement (FSI).

Les **dettes de fonctionnement** évoluent à la hausse (+ 365 millions €). Elles sont composées principalement de charges à payer (67 % du total). Elles regroupent notamment les charges à payer aux fournisseurs pour 1 627 millions €, au personnel et pensionnés pour 1 307 millions € et la dette concernant les travaux réalisés

par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique) au titre de ses obligations de fin de cycle pour 1 074 millions €.

Les **dettes d'intervention** sont en diminution par rapport à 2008 (- 2 027 millions €). Elles se composent des dettes relatives aux transferts pour 3 789 millions € et des charges à payer pour 5 654 millions €.

Les transferts diminuent de 1 721 millions € en 2009. Ils se composent des dettes relatives aux transferts aux ménages et aux entreprises. Ceux-ci renvoient aux travaux de réconciliation des dettes et créances réciproques de l'État envers les organismes de Sécurité sociale. Ils sont en baisse de 1 252 millions € dont 1 087 millions € concernant la dette de l'État vis-à-vis des organismes de Sécurité sociale, notamment l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (ACOSS) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Les dettes pour transferts aux collectivités (2 277 millions €) se composent des dotations et compensations tel le Fonds de péréquation départemental de la taxe professionnelle.

Les charges à payer représentent 5 654 millions € dont 2 567 millions € au titre des organismes de Sécurité sociale, soit 45 % du total des charges à payer.

Les **produits constatés d'avance** augmentent de 24,9 %. Ils correspondent en premier lieu aux opérations de cofinancement avec les collectivités territoriales qui font l'objet de réalisations échelonnées dans le temps. Ces opérations concernent essentiellement l'équipement et l'exploitation de réseaux routiers, de voiries et de voies navigables. Elles représentent un montant de 5 738 millions €, soit une baisse de 1 658 millions €.



Ils comprennent également une contribution forfaitaire exceptionnelle de l'Établissement public de gestion de la contribution exceptionnelle de France Télécom (EPGCEFT). Enregistrée initialement en produits constatés d'avance au 1^{er} janvier 2007 pour 2 287 millions €, cette contribution est reprise progressivement à due concurrence des reversements effectués par l'État. Ces derniers se sont élevés à 578 millions € en 2009, ramenant le produit constaté d'avance à 879 millions €.

Les produits constatés d'avance incluent des redevances perçues par l'État dans le cadre de l'attribution des licences UMTS aux opérateurs privés de téléphonie mobile.

Ils comprennent également les produits issus de la garantie de l'État accordée à la Société de financement de l'économie française (SFEF) pour 990 millions € dans le cadre du refinancement des établissements financiers français.



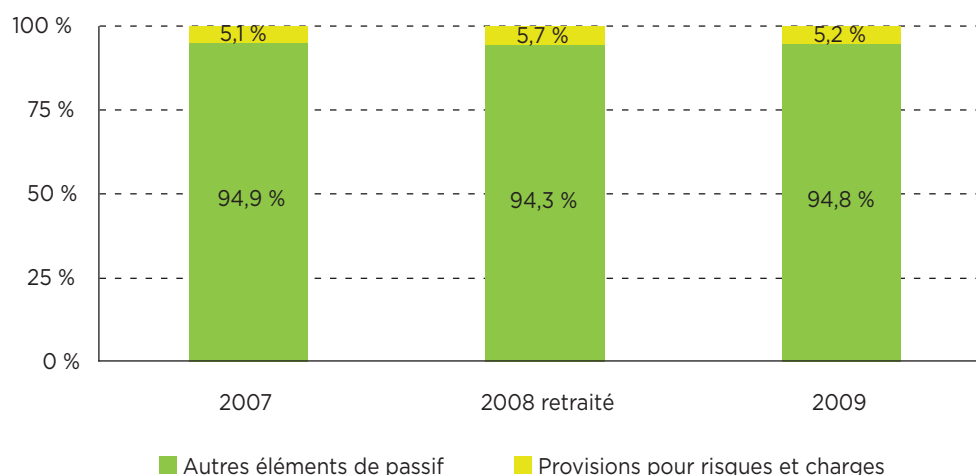
4. LES ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Sa gestion courante, sa mission de redistribution et sa politique d'investissement conduisent l'État à constater des risques de sorties probables de ressources, ainsi qu'à prendre des engagements ne faisant pas l'objet d'inscriptions au passif de son bilan.

REPÈRE 1

Les **provisions pour risques et charges** représentent une part relativement faible du passif de l'État, même si elles restent un élément essentiel pour mesurer des sorties probables dans le futur.

Poids des provisions pour risques et charges

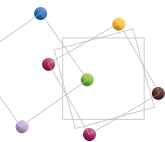


REPÈRE 2

L'État devra faire face à l'avenir à des **engagements de retraite des fonctionnaires** et des militaires.

Évaluation des engagements de retraite

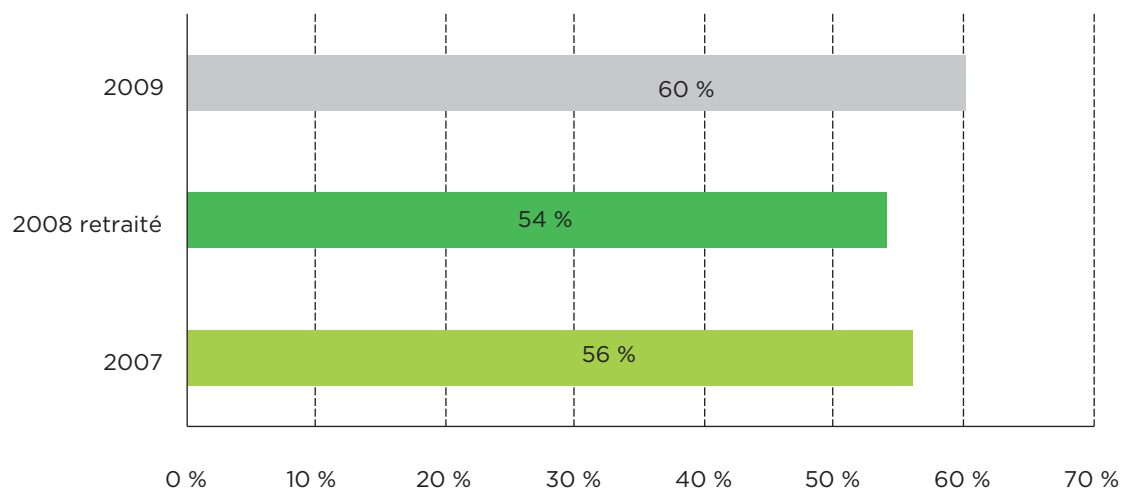




REPÈRE 3

Rapportée au PIB, la part des engagements de retraite augmente.

Engagements de retraite rapportés au PIB





4.1 – Les provisions pour risques et charges : stabilité de la couverture des engagements de l'État

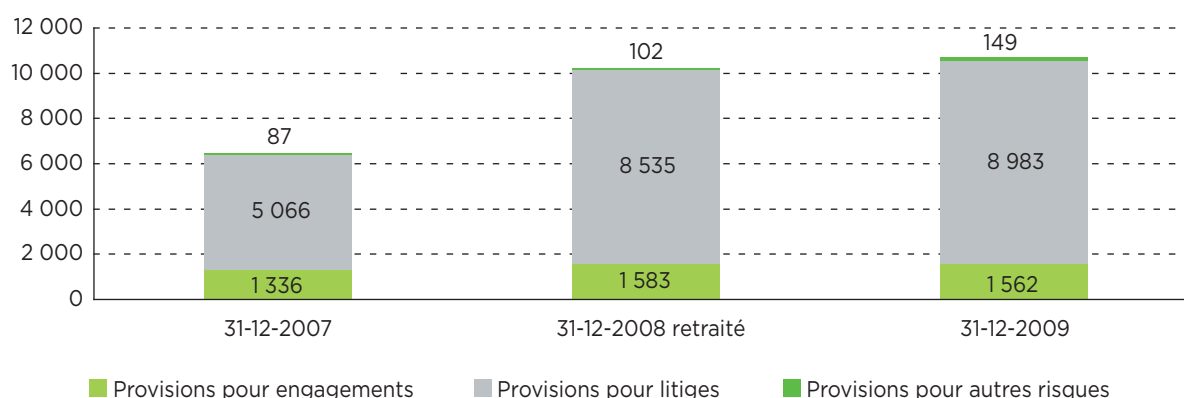
L'État procède à la comptabilisation de provisions pour risques et charges, dès lors que pèse sur lui une obligation vis-à-vis de tiers engendrant un risque de sortie de ressources futures sans contrepartie.

Les provisions pour risques concernent les engagements consentis par l'État dans différents domaines économiques, y compris en matière de risques financiers. Elles comprennent également les litiges liés à l'activité de l'État ou à sa qualité de dernier assureur.

Les provisions pour charges couvrent essentiellement les provisions pour transferts au titre de dispositifs d'intervention gérés par l'État ou par des organismes distributeurs qui interviennent sans réelle autonomie de décision.

Au 31 décembre 2009, les provisions pour risques et charges s'établissent à 77 545 millions € et représentent 5,2 % du passif hors situation nette.

4.1.1 – L'encours des provisions pour risques se stabilise



Les provisions pour risques découlent principalement de litiges résultant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État et, dans une moindre mesure, d'engagements donnés par l'État.

L'exercice 2009 est relativement stable par rapport à 2008 avec une légère augmentation (+ 474 millions €) résultant des provisions pour litiges (+ 448 millions €).

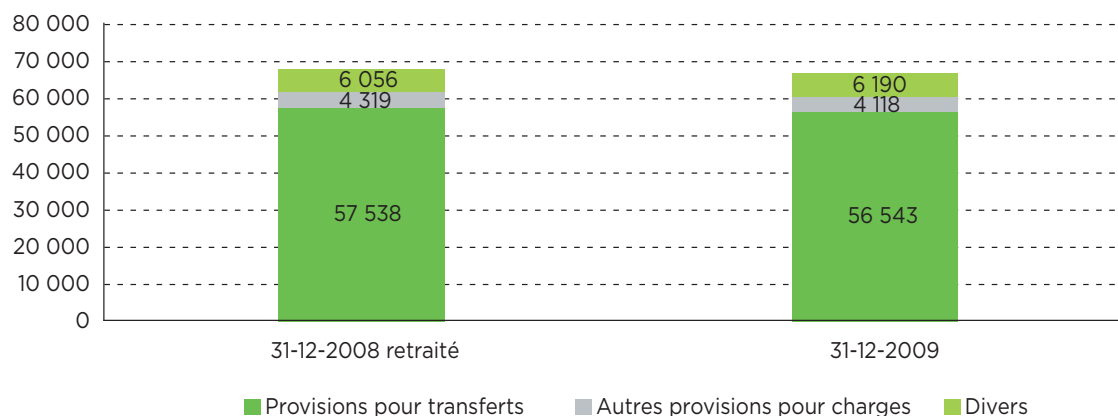
L'encours des provisions pour risques au 31 décembre 2009 s'établit à 10 694 millions €, dont 8 983 millions € de provisions pour litiges.

4.1.2 – L'encours des provisions pour charges diminue légèrement

	31-12-2009	Variation 2008/2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Provisions pour transferts	56 543	- 995	57 538	43 231
Autres provisions pour charges	4 118	- 200	4 319	10 081
Divers	6 190	134	6 056	2 045
Total	66 851	- 1 061	67 913	55 357



L'encours des provisions pour charges au 31 décembre 2009 s'établit à 66 851 millions €, en baisse de 1 061 millions €.



Les **provisions pour transferts**, qui correspondent aux dispositifs d'intervention gérés par l'État ou par des organismes redistributeurs – principalement des opérateurs – agissant pour son compte, s'élèvent à 56 543 millions €. Elles représentent le principal poste des provisions pour charges. Ces provisions concernent entre autres exemples :

- les primes des comptes et plans épargne logement (CEL et PEL) pour 7 552 millions € ;
- le 10^e Fonds européen de développement (FED) (4 434 millions €) et le solde du 9^e FED (1 285 millions €) ;
- les subventions d'équilibre de régimes de retraite de divers organismes (SNCF, RATP, ENIM, CANSSM, SEITA, Imprimerie nationale, Régies ferroviaires d'Outre-mer) pour 5 540 millions € ;

- les subventions versées à Réseau ferré de France (RFF) pour 2 476 millions € ;
- l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour 1 469 millions €.

Les **autres provisions pour charges** (4 118 millions €) comportent notamment la part financée par l'État des obligations de fin de cycle – démantèlement et assainissement des installations nucléaires – découlant de l'activité du Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Les **provisions diverses** s'élèvent à 6 190 millions €. Leur augmentation (+ 134 millions €) résulte d'une hausse des provisions pour charges de personnel (+ 912 millions €) conjuguée à une baisse des provisions pour charges liées à l'impôt (- 812 millions €).



4.2 – Les engagements de retraite : principal engagement hors bilan de l'État

Les engagements hors bilan représentent les obligations potentielles de l'État à l'égard de tiers. Ils sont mentionnés dans l'Annexe du CGE en raison de l'importance significative qu'ils représentent et de l'impact éventuel qu'ils sont susceptibles de produire sur la situation financière de l'État. Leurs effets demeurent subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Les principales catégories d'engagements hors bilan sont :

- les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis tels que :
 - la dette garantie ;
 - les garanties accordées par l'État à des établissements financiers ou à des opérateurs publics ou privés qui sont chargés pour son compte de missions d'intérêt général ;
 - les garanties de passif accordées notamment dans le cadre d'opérations de cession ou de restructuration d'entreprises publiques ;
 - les engagements financiers de l'État ;
- les engagements de l'État en matière de retraite.

L'évaluation chiffrée des engagements hors bilan n'est pas toujours possible. Il en résulte deux modes d'inscription : soit l'inscription d'une valeur objective et univoque de l'engagement, soit sa description littérale et détaillée.

Les **principaux** engagements hors bilan qui peuvent être évalués sont les suivants. Les montants figurent en millions € :

	31-12-2009	31-12-2008 retraité	31-12-2007
Engagements de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires	1 143 000	1 050 000	1 056 000
Garantie de protection des épargnants	307 019	289 415	254 494
Dette garantie	150 000	78 600	61 400
	1 600 019	1 418 015	1 371 894

4.2.1 – La dette garantie de l'État : un soutien au financement des entités économiques

La dette garantie concerne les engagements des sociétés, organismes bancaires, collectivités ou établissements publics qui bénéficient de la garantie de l'État, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'État s'est engagé, en cas d'éventuelle défaillance du débiteur, à effectuer lui-même le règlement des intérêts ou le remboursement des échéances d'amortissement prévues au contrat.

Suite à la crise de liquidité qui a affecté les établissements financiers sur le plan international, l'État français accorde sa garantie au secteur bancaire, ceci dans certaines limites et par différents moyens :

- l'État français garantit, pour partie et selon certaines modalités, les titres de créances émis par la Société

de financement de l'économie française (SFEF). Les titres d'une maturité maximale de cinq ans sont destinés à financer des prêts auprès des établissements de crédit qui satisfont aux exigences légales de fonds propres et disposent de collatéraux de bonne qualité. En couverture des prêts qui leur sont consentis les établissements bénéficiaires apportent un portefeuille de créances à la SFEF. Sur l'année 2008 et 2009, la garantie de l'État a porté sur près de 77 milliards en contre-valeur euros ;

- les États français, belge et luxembourgeois garantissent conjointement, mais non solidairement, sous certaines conditions et pour un temps donné, les fonds levés par Dexia et trois de ses filiales auprès d'établissements de crédit et de déposants institutionnels : l'engagement maximal pour l'État français est de 36,5 milliards € pour la part qui lui incombe.

À titre d'exemple dans d'autres secteurs d'activité, l'État français octroie sa garantie à l'Agence française de développement (AFD) pour les prêts que cette institution



financière consent à la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) pour la contribution de la France au Fonds pour les technologies propres (Clean Technology Fund), fonds créé à l'initiative du G8 en faveur des pays en développement.

De même, la Caisse centrale de réassurance (CCR) bénéficie de la garantie de l'État pour ses opérations de réassurance de risques d'assurance-crédit portant sur les PME et intervenant avant le 31 décembre 2010.

L'État accorde également sa garantie à la société OSEO Garantie pour l'équilibre du fonds de garantie « Oseo Garantie - prêts étudiants ». L'État lui confie la gestion du fonds. Dans des conditions définies par convention, ce fonds prend en charge une partie du risque de défaillance encouru par les établissements de crédit partenaires pour les prêts qu'ils accordent aux étudiants.

4.2.2 - Les garanties de protection des épargnants : garantir le système de l'épargne réglementée

Les dépôts des livrets A, des livrets bleus, des livrets de développement durable (LDD) et des livrets d'épargne populaire (LEP) sont centralisés partiellement au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Conformément à la loi de modernisation de l'économie et à la loi de finances rectificative pour 2008, la garantie de l'État porte depuis le 1^{er} janvier 2009 sur l'ensemble des dépôts effectués par les épargnants sur les livrets réglementés ainsi que sur les créances détenues par les établissements de crédit sur le fonds d'épargne au titre de la centralisation partielle des dépôts effectués sur les livrets.

Au 31 décembre 2009 les encours sur livrets au titre de la garantie de protection des épargnants représentent 307 milliards € : la part de l'encours qui est centralisée au fonds d'épargne atteint 207 milliards €.

Les sommes centralisées au fonds d'épargne sont utilisées pour effectuer des opérations de banque, notamment des prêts aux organismes HLM, ce qui génère un risque de transformation. La Commission bancaire exerce la surveillance du fonds d'épargne pour le compte du Conseil de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations. L'application de règles prudentielles par le fonds d'épargne sécurise le dispositif et rend peu probable la mise en jeu de la garantie de l'État qui n'interviendrait qu'en dernier ressort.

Le fonds d'épargne comporte un fonds pour risques bancaires généraux qui vient compléter les comptes de

réserves. Des provisions sont également comptabilisées en cas de moins-values latentes sur portefeuille d'actifs financiers ou de pertes futures sur les prêts octroyés en dessous du coût de la ressource.

4.2.3 - Les engagements de l'État en matière de retraite et le besoin de financement futur inhérent

Les engagements de retraite de l'État constituent les principaux engagements hors bilan de l'État. Leur évaluation s'effectue, à législation constante, sur la base de la valeur actualisée des pensions qui seraient versées aux retraités et aux actifs présents à la date d'évaluation.

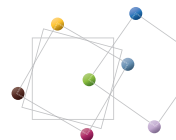
Les engagements au titre des retraites des fonctionnaires de l'État et des militaires sont évalués à 1 143 milliards € au 31 décembre 2009, soit environ 60 % du PIB. Leur montant est en hausse de 93 milliards € par rapport à 2008. À taux d'actualisation inchangé, la progression serait de 4 milliards €.

Il convient d'être prudent dans l'utilisation même du concept d'engagements en matière de retraite compte tenu de l'existence de plusieurs méthodes d'évaluation, de la sensibilité des calculs aux hypothèses, et surtout des limites de cet exercice d'évaluation dans le cadre de mécanismes par répartition qui conduisent à équilibrer par construction les prestations et les recettes. La sensibilité des calculs aux changements de comportements potentiels induits par la réforme du 21 août 2003 et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 constitue un élément d'incertitude supplémentaire.

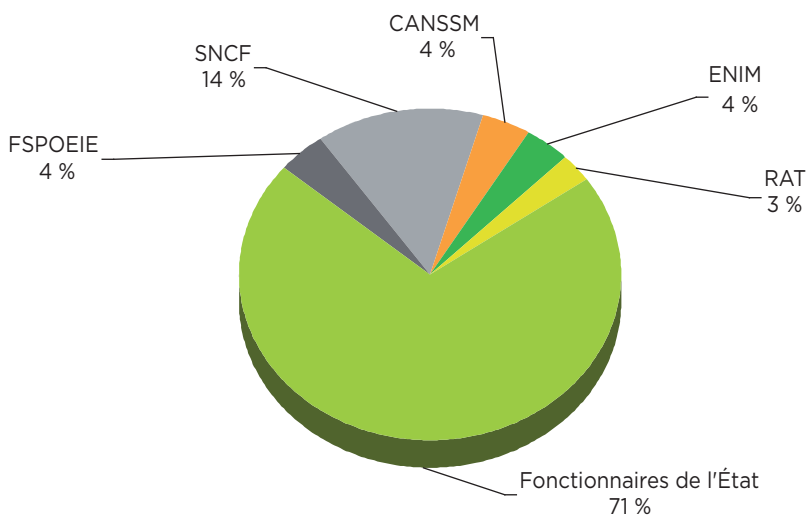
La comparaison des montants d'engagements entre 2009 et 2008 doit tenir compte des conséquences du changement de taux d'actualisation utilisé pour le calcul qui est passé de 2,08 % en 2008 à 1,63 % en 2009, conformément à la recommandation du certificateur. La méthode retenue inclut l'évaluation de la valeur actualisée des besoins de financement futurs.

Le besoin de financement actualisé du régime de retraite des fonctionnaires de l'État et des militaires à horizon 2109 est estimé à 556 milliards € soit 29 % du PIB.

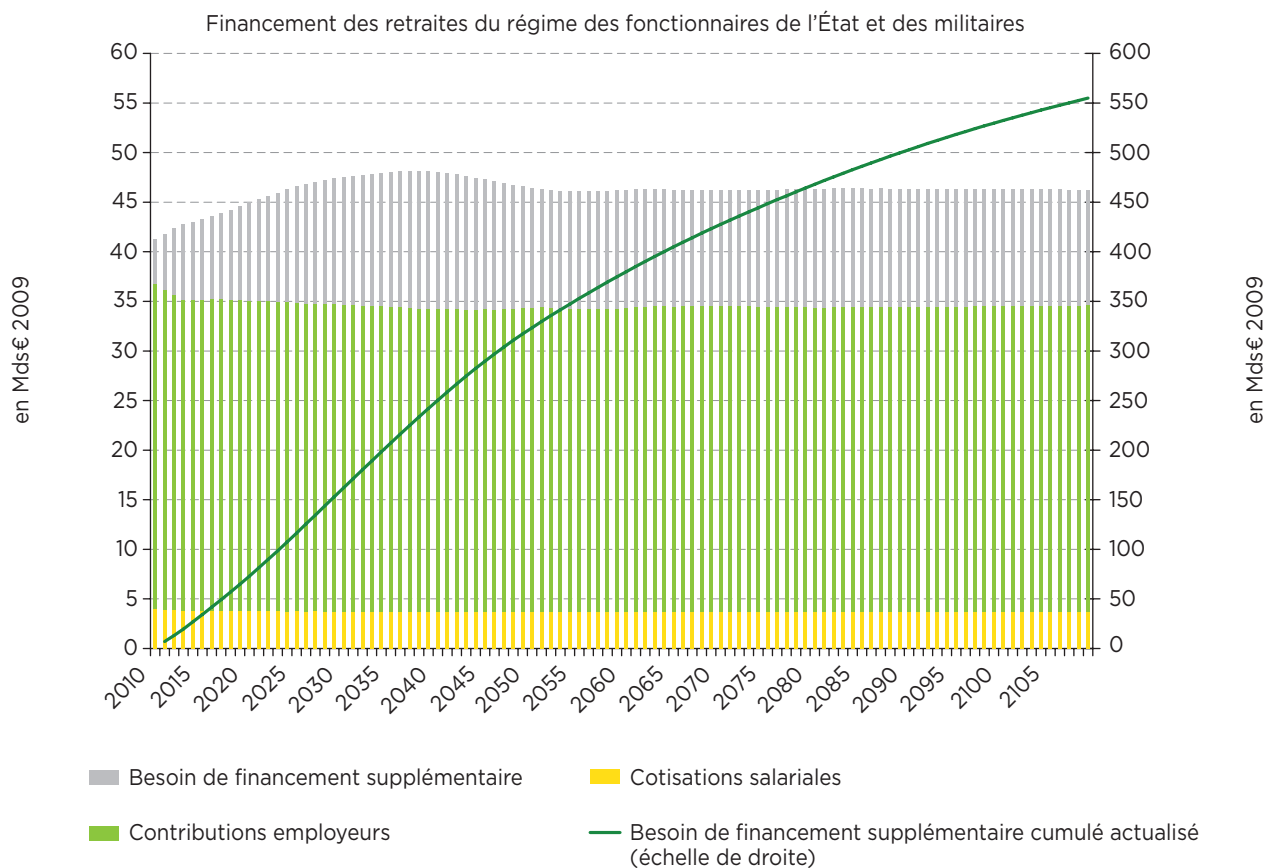
Le besoin de financement actualisé global à horizon 2109 des régimes spéciaux subventionnés (SNCF, CANSSM, ENIM, RATP) s'élève à 198 milliards €. Le besoin de financement actualisé à horizon 2050 du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) représente 33 milliards €.



Le besoin de financement total se répartit comme suit :

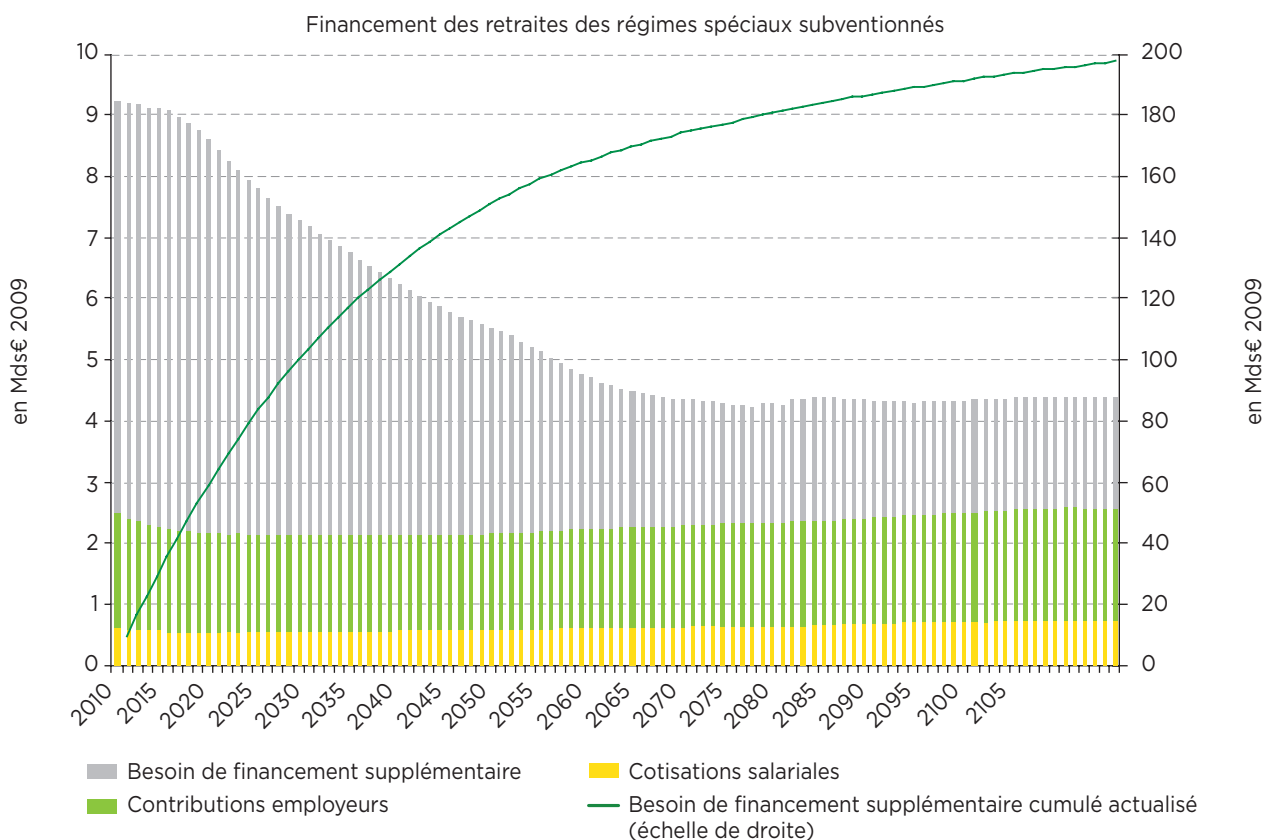


L'évolution du besoin de financement actualisé - ou dette implicite ex-ante - du régime des fonctionnaires de l'État et des militaires est la suivante :

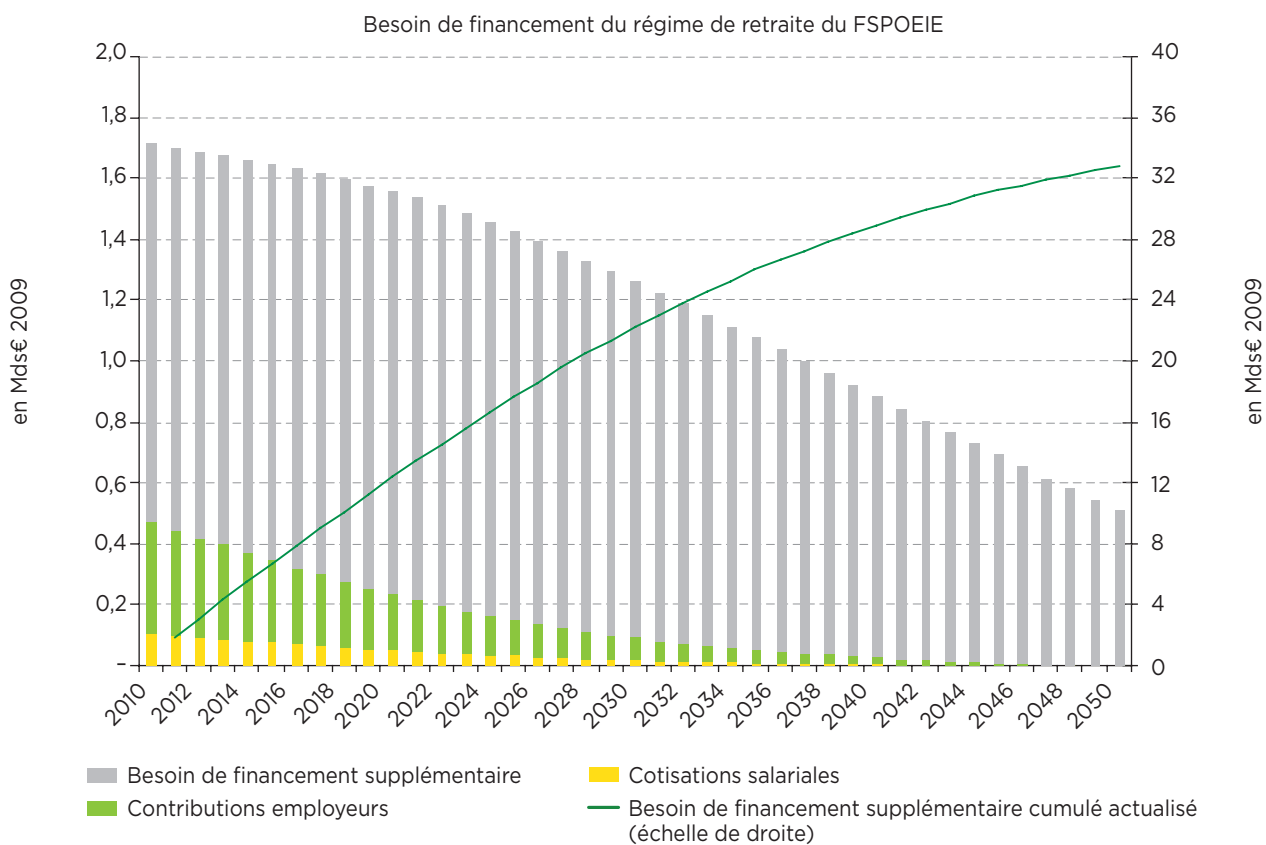




L'évolution du besoin de financement actualisé des régimes spéciaux subventionnés est la suivante :



L'évolution du besoin de financement actualisé du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est la suivante :





5. LA TRAJECTOIRE D'ENRICHISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

5.1 - Une nouvelle étape : des états financiers comparables entre 2009 et 2008

Le Compte général de l'État (CGE) 2006 a présenté les premiers états financiers selon le nouveau référentiel comptable prévu par la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001.

L'entrée en application de la réforme comptable induite par la LOLF impliquait notamment de reconstituer la comptabilité générale de l'État au 1^{er} janvier 2006, comme si le recueil de normes comptables dont s'est doté l'État avait toujours été appliqué. La constitution du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006 a ainsi représenté son point de départ et, dès l'élaboration du CGE 2006, l'État s'est placé dans une perspective pluriannuelle (dite trajectoire) d'enrichissement et de fiabilisation de ses états financiers.

Face à l'ampleur du patrimoine de l'État et aux particularités de ses activités, cette trajectoire a été définie selon une approche fondée sur le caractère significatif des données disponibles et sur l'extension progressive des recensements réalisés.

Cette trajectoire se traduisant par d'importants changements comptables pour l'État, il est apparu nécessaire de compléter le dispositif normatif encadrant la comptabilité de l'État. La norme n° 14 relative aux « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », adoptée le 14 février 2008 par le Comité des normes de comptabilité publique, avait ainsi pour objectifs d'une part, de renforcer la pertinence et la fiabilité des états financiers, et d'autre part d'assurer la comparabilité des états financiers dans le temps.

L'année 2009 constitue la première année d'application du principe de retraitement rétrospectif dans le cadre des changements de méthode, corrections d'erreur et changements d'estimation comptable. Une disposition transitoire prévoit une possible dérogation à ce principe au titre des comptes 2007, ce qui explique que, dans les comptes 2009, les données comparatives ne soient présentées que pour l'exercice 2008.

Les retraitements opérés au 1^{er} janvier 2009

En application de la norme n° 14, les comptes de l'exercice 2008 ont été retraités comme si les changements de

méthodes comptables et corrections d'erreurs comptabilisés au 1^{er} janvier 2009 avaient été appliqués dès le début de l'exercice 2008. **Ces retraitements représentent 116 395 millions € à l'actif et 47 529 millions € au passif. Ils ont un impact total de 4 133 millions € sur le compte de résultat 2008.**

Les principaux retraitements ont porté sur :

- **Les concessions :** alors que, jusqu'à présent, seuls les biens remis en concession à partir du 1^{er} janvier 2006 étaient inscrits à l'actif du bilan de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2009 sont également inscrites les concessions autoroutières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires antérieures au 1^{er} janvier 2006. Ce changement comptable a entraîné la constatation d'actifs corporels fin 2008 pour un montant de 134 730 millions €. Dans le même temps, la contrepartie de ces actifs corporels a été comptabilisée en autres dettes non financières, pour un montant de 40 millions €, traduisant l'obligation résiduelle pour le concédant de laisser au concessionnaire la possibilité de jouir des bénéfices de la gestion du service public pendant une période donnée. L'écart entre l'actif corporel et la dette non financière est une augmentation de la situation nette de l'État pour 93 943 millions €.

- **Les immobilisations financières :**

- lors de l'élaboration du bilan d'ouverture 2006, une valeur initiale négative avait été prise en compte pour certaines entités présentant une situation nette négative. Au 1^{er} janvier 2009, le producteur des comptes a opéré les ajustements comptables visant à porter la valeur brute des entités concernées à zéro, et a par conséquent corrigé à due concurrence l'écart d'équivalence global, pour un montant de 22,9 milliards €. L'écart d'équivalence global recalculé est donc négatif et a donné lieu à la constatation d'une dépréciation des titres de participations contrôlées au 1^{er} janvier 2009 pour 9 010 millions € ;

- les travaux effectués en 2009 sur la valorisation des organismes internationaux en participations financières non contrôlées de l'État ont conduit à constituer une dépréciation de 11,6 milliards € au 1^{er} janvier 2009. La valeur brute des participations



financières dans le Fonds africain de développement (FAD), le Fonds asiatique de développement (FASD) et l'Association internationale de développement (AID) a été fiabilisée, avec impact global sur le bilan de - 594 millions € ;

- la méthode d'évaluation de la Banque de France a été corrigée d'un montant de 1 967 millions € au 1^{er} janvier 2009 ;

- dans les comptes 2008 retraité, les avances remboursables sous condition sont dépréciées à hauteur de - 1 451 millions €, correspondant à leur valeur brute totale ;

- le résultat 2008 du compte des procédures publiques gérées par la Coface, d'un montant de 886 millions €, est pris en compte avec une année de décalage, dans la valorisation de la participation correspondante à l'actif du bilan de l'État.

● **Extension du périmètre des passifs d'intervention :**

le périmètre de recensement des passifs d'intervention comptabilisés dans les comptes de l'État 2009 a été étendu. Dès lors, ce changement comptable a des incidences sur la comptabilisation des provisions relatives aux exonérations de taxe d'apprentissage, aux opérations de maintien de la paix de l'ONU, aux rentes mutualistes et à Réseau ferré de France (RFF), pour un montant total de 5 614 millions € au bilan et de 168 millions € au compte de résultat au 31 décembre 2008 retraité.

● **Les immobilisations non ventilées :**

en raison de l'extension du recensement des autres immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à l'ensemble des biens d'une valeur initiale supérieure à 10 000 € détenus par tous les ministères et relevant des comptes d'immobilisations non ventilées, la catégorie des immobilisations non ventilées n'a plus d'existence à la clôture 2009. L'impact sur les comptes 2008 est de - 4 473 millions € au bilan et de - 974 millions € au compte de résultat.

● **Les actifs de la Défense :**

la trajectoire de fiabilisation des actifs de la Défense s'est poursuivie en 2009, avec plusieurs retraitements significatifs, notamment le reclassement d'immobilisations en charges ou en stocks, ou encore des extensions de périmètre. Le montant total des retraitements sur 2008 s'élève à - 964 millions € au bilan et à - 309 millions € au compte de résultat.

● **Le cofinancement des routes :**

La norme comptable n° 6 relative aux immobilisations corporelles prévoit que les cofinancements de biens immobilisables soient comptabilisés en produits constatés d'avance et amortis au même rythme que l'amortissement ou, à défaut,

sur une périodicité décennale. Cependant, depuis le bilan d'ouverture, la méthode employée reposait sur l'examen d'un échantillon de comptables et de fonds de concours jugé représentatif. Or, les travaux conduits en 2009 ont permis d'appliquer strictement cette norme comptable pour les opérations d'investissement routier mises en service à compter du 1^{er} janvier 2006, représentant une couverture significative du périmètre concerné. Les retraitements opérés sur les comptes antérieurement présentés ont donc conduit à constater, d'une part l'annulation d'un produit net de 425 millions € au titre des opérations constatées sur 2008 selon l'ancienne méthode de calcul, et d'autre part les opérations selon la nouvelle méthode, ce qui représente un impact net de - 1 050 millions € sur le compte de résultat. L'impact total de ces retraitements a conduit à augmenter les produits constatés d'avance de 2 050 millions € en 2008.

● **La charge d'utilisation :**

depuis le bilan d'ouverture de 2006, une charge d'utilisation correspondant au coût de détention d'un immeuble et traduisant la mesure de l'utilisation du potentiel de service d'un bien était constatée. Elle avait pour contrepartie un compte de la situation nette. Or, dans une logique de trajectoire d'amélioration, et dans l'attente des conclusions du Conseil de normalisation des comptes publics sur ce sujet, cette charge d'utilisation a été supprimée dans les comptes de l'État 2009.

Par ailleurs, la charge d'utilisation comptabilisée en 2008, d'un montant de 2 249 millions €, a été annulée dans le compte de résultat comparatif retraité, ainsi que dans la situation nette du bilan 2008 retraité.

Ainsi, les retraitements opérés au 1^{er} janvier 2009 liés à la fiabilisation du bilan par des extensions de périmètre de recensement, des changements de méthodes ou certaines corrections d'erreurs traduisent une nouvelle étape significative de la trajectoire pour les comptes de l'État, avec pour la première fois l'application du principe de retraitement rétrospectif des comptes publiés précédemment.

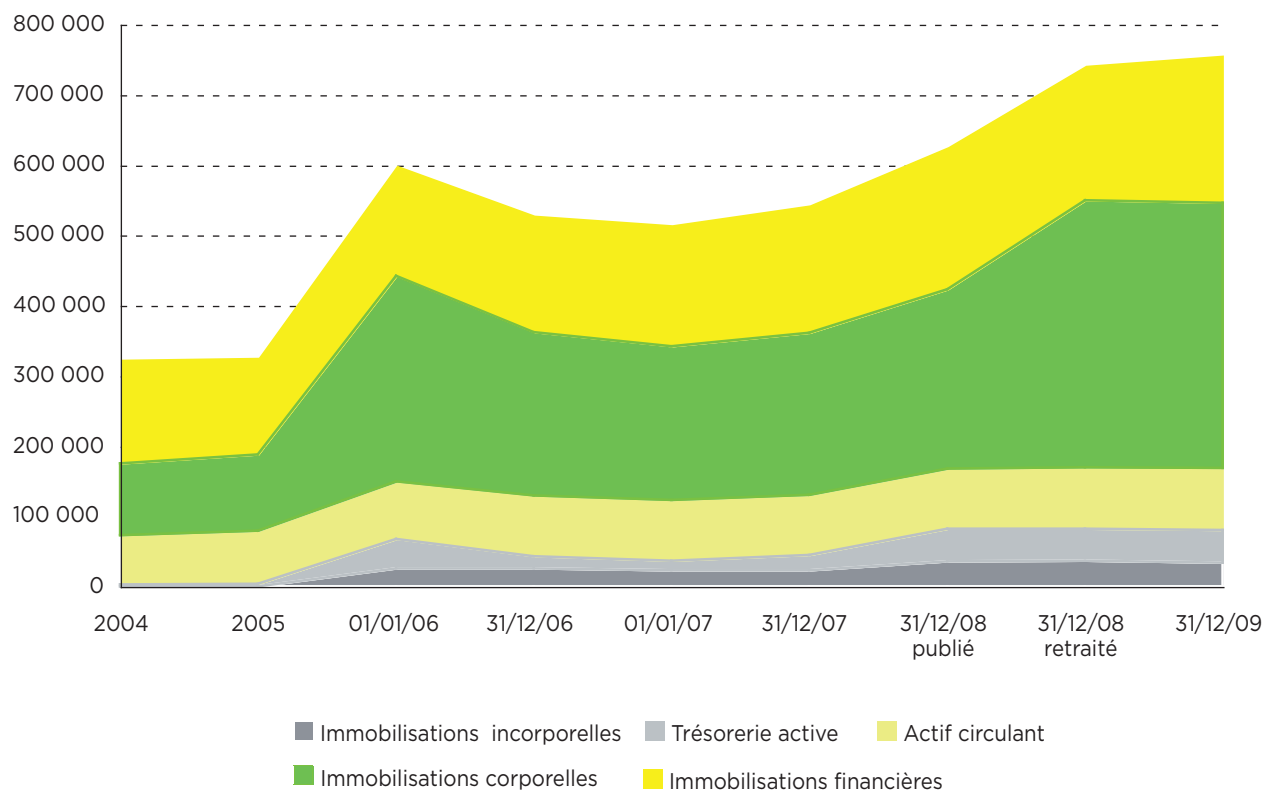
Si par dérogation en 2009 les données comparatives sont présentées pour la seule année 2008, l'année 2010 sera la première année de pleine application des informations comparatives sur tous les exercices antérieurs.

Parallèlement, la démarche d'amélioration de la présentation des états financiers entreprise depuis 2007 se poursuivra sur les exercices futurs, en liaison notamment avec le déploiement du nouveau progiciel comptable de gestion intégrée (Chorus).

L'extension du périmètre des comptes de l'État perceptible depuis le 1^{er} janvier 2006 fait apparaître les évolutions suivantes :



✓ **Évolution de la valorisation des principaux éléments d'actif**

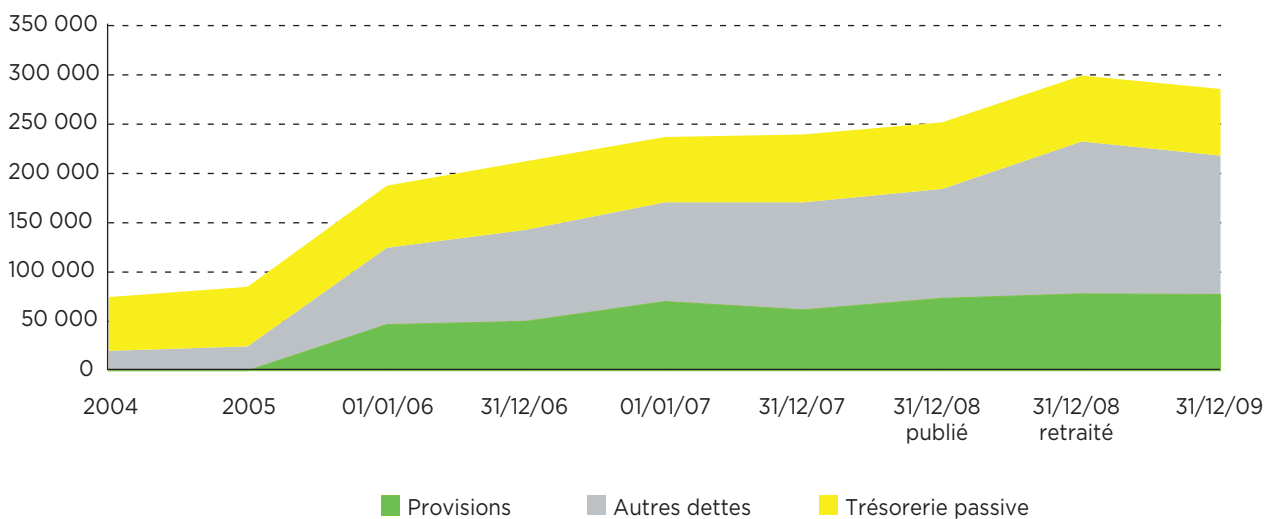


Entre 2005 et 2006, les nouvelles méthodes comptables ont permis un développement significatif des postes immobilisations corporelles et financières, et l'apparition des stocks à l'actif du bilan de l'État.

Les travaux de recensement ont en effet permis de traquer plus fidèlement en comptabilité le patrimoine de

l'État. Le graphique ci-dessus montre également l'élargissement du périmètre sur 2009, et témoigne de l'importance des retraitements opérés en date du 31 décembre 2008 par rapport aux comptes 2008 publiés, notamment pour les immobilisations corporelles et les immobilisations financières.

✓ **Évolution de la valorisation des principaux éléments de passif**





Depuis 2006, les provisions ont été recensées et évaluées, et le périmètre des autres dettes a été étendu.

La présentation de la trésorerie a également été améliorée. En effet, les postes actifs et passifs ont été répartis de façon à respecter le principe d'image fidèle et à exclure toute compensation entre les soldes débiteurs et créditeurs, en particulier les encours d'encaissements et de décaissements.

Le graphique permet de constater que les retraitements opérés au 31 décembre 2008 concernent principalement les provisions et les autres dettes (en l'occurrence, il s'agit essentiellement des dettes non financières, liées aux concessions).

Le bénéfice des changements de méthodes et règles comptables réside dans la production d'états financiers plus transparents pour le lecteur, fiabilisés par un contrôle

interne renforcé autour de l'objectif essentiel de qualité comptable, et comparables par le retraitement des exercices de comparaison.

En effet, la nouvelle présentation des comptes les rend plus lisibles et permet à l'État de mieux rendre compte de son action.

Les citoyens et leurs représentants disposent ainsi d'une information plus claire et plus complète sur la gestion publique. La comptabilité de l'État constitue un véritable instrument au service de la décision publique, pour éclairer les choix des gestionnaires, et en rendre compte au Parlement de manière transparente.

La LOLF place également la qualité comptable au cœur du dispositif de la réforme des comptes de l'État et confie aux comptables publics la responsabilité du respect des procédures et des instructions comptables.

5.2 - Les principales évolutions comptables en 2009

La LOLF prévoit l'établissement du Compte général de l'État selon un nouveau référentiel comptable qui s'inspire très largement des pratiques des entreprises et des référentiels publics internationaux. Les principales évolutions comptables en 2009 sont rappelées ci-dessous.

5.2.1 - Une extension du recensement et de nouvelles règles de valorisation des actifs et des passifs de l'État

L'extension du recensement des actifs et des passifs et les nouvelles règles de valorisation fixées par la LOLF permettent d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine de l'État.

À l'actif, l'ensemble des inventaires menés par les gestionnaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles, mais également sur les stocks significatifs, permet d'enrichir la vision du patrimoine de l'État, dans le cadre d'une trajectoire.

L'introduction de la notion de « contrôle », fondée sur un critère économique distinct du critère juridique de la propriété, a eu un impact sur le recensement des actifs au bilan puisqu'elle conduit à inclure en immobilisations corporelles, à l'actif du bilan de l'État, les biens que celui-ci contrôle sans en être le propriétaire, et symétriquement

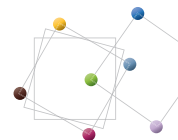
d'exclure les biens dont il est le propriétaire mais dont le contrôle est assumé par d'autres entités. Le nouveau référentiel comptable conduit également à l'application de nouvelles règles d'évaluation des actifs, en fonction de la nature de l'actif considéré.

Au passif, l'application du nouveau référentiel normatif requiert notamment une valorisation des risques de l'État au travers de l'enregistrement de provisions comptables. Celles-ci doivent traduire de manière exhaustive le risque d'une sortie de ressources future, certaine, voire probable, sans contrepartie pour l'État.

5.2.2 - La poursuite du renforcement de la qualité des comptes

Immobilisations incorporelles (48 213 millions € en valeur brute au 31 décembre 2009) : elles sont constituées à 69 % par les développements militaires. Le coût de développement des programmes achevés, comptabilisé jusqu'en 2006 selon la méthode forfaitaire, a fait l'objet de travaux de fiabilisation. Ces travaux se sont terminés sur l'exercice 2009 ; tous les coûts de développements achevés sont désormais évalués selon la méthode d'analyse « par les marchés ».

Immobilisations corporelles (443 805 millions € en valeur brute au 31 décembre 2009) : elles sont constituées principalement des terrains et constructions contrôlés par



l'État (dont les immobilisations mises en concession ou assimilées, qui représentent 35 % des immobilisations corporelles en valeur nette, et les infrastructures routières qui représentent 30 % des immobilisations corporelles en valeur nette), du matériel technique et d'outillage, du matériel militaire et assimilé et d'autres immobilisations corporelles.

- Les terrains et constructions non spécifiques : les unités administratives ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur de marché par France Domaine ;
- Les terrains et constructions spécifiques : il s'agit principalement des établissements pénitentiaires dont l'évaluation est réalisée depuis 2007 au coût de remplacement déprécié en distinguant le coût de remise en état et le coût de reconstruction à neuf ;
- Les infrastructures routières, représentant 30 % des immobilisations corporelles en valeur nette. Évaluées en 2006 selon la méthode des ratios au coût kilométrique, elles sont depuis 2007 valorisées au coût de reconstruction à neuf diminué du coût de remise en état, conjugué à une actualisation de la valorisation du réseau en service au 31 décembre 2008 dans les conditions économiques d'août 2009. Cette actualisation conduit à une réévaluation de - 2 203 millions €.
- Les biens remis en concession, qui représentent 35 % des immobilisations corporelles en valeur nette. Depuis 2006, seuls les biens remis en concession à compter du 1^{er} janvier 2006 étaient inscrits à l'actif du Compte général de l'État ; ce choix était fondé sur l'imprécision de la norme n° 6 « Immobilisations corporelles ». Dans une logique de trajectoire, il a été convenu que les concessions autoroutières, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires (Euro Tunnel) seraient valorisées et inscrites dans les comptes de l'État pour la clôture 2009. Par souci de cohérence des méthodes de valorisation, les actifs concédés sont valorisés selon la même méthode que celle employée pour les biens de même nature non concédés. Ainsi les concessions autoroutières ont-elles été valorisées au coût de remplacement déprécié pour un montant de 125 442 millions €, et les concessions aéroportuaires au coût historique, pour un montant de 1 272 millions €.

Autres dettes non financières - autres charges à payer

(18 279 millions € au 31 décembre 2009) : elles sont composées principalement des crédits de TVA (pour 14 797 millions €, en baisse de 5 927 millions € par rapport à 2008). Depuis l'extension de périmètre réalisée en 2007, ces charges à payer font l'objet d'une évaluation plus précise à la clôture de l'exercice avec une meilleure prise en compte des déclarations de décembre N reçues début N-1 mais se rattachant à l'exercice N. La baisse constatée sur 2009 s'explique par l'accélération du remboursement des crédits de TVA, suite à la mesure fiscale prise par le gouvernement dans le cadre du Plan de relance afin de favoriser la trésorerie des entreprises dans un contexte de crise financière.

Produits régaliens nets (239 890 millions € au 31 décembre 2009) :

ils sont constitués principalement des produits fiscaux. Le reversement au budget général de la cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle, auparavant comptabilisé en produits de fonctionnement, est présenté dans les autres produits régaliens en 2009. Un reclassement identique a été réalisé dans les comptes de 2008 afin d'assurer la comparabilité de l'information comptable. Le périmètre des opérations d'inventaire s'élargit : sont ainsi comptabilisés pour la première fois des intérêts de retard complémentaires pour l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et les autres créances. On relève pour la première fois la comptabilisation de produits constatés d'avance au titre de la taxe générale sur les activités polluantes : le traitement des acomptes de TGAP relatifs à l'exercice 2008 avait entraîné la comptabilisation d'un produit à recevoir fin 2008. Du fait des hypothèses d'assiette retenues pour la clôture 2009, le solde de TGAP de l'année 2009 a conduit à la comptabilisation d'un produit constaté d'avance.

Charges de fonctionnement nettes (170 118 millions €) :

le reversement au budget général de la cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle n'est plus comptabilisé en produit de fonctionnement. De plus, les cotisations de retraite initialement comptabilisées en produits d'intervention relatifs à la compensation inter-régimes ont été reclassées en 2009 au titre de la compensation démographique dans les produits de fonctionnement.



GLOSSAIRE

ACOSS

L'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale est un établissement public à caractère administratif qui est chargé de la gestion financière du régime général de la Sécurité Sociale. C'est la caisse nationale des URSSAF.

Actif

Élément du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'État, c'est-à-dire une ressource contrôlée du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques futurs. Pour l'État, les avantages économiques futurs sont représentés soit par des flux de trésorerie issus de l'utilisation de l'actif et bénéficiant à l'État, soit par la disposition d'un potentiel de services attendus de l'utilisation de l'actif et profitant à l'État ou à des tiers, conformément à sa mission ou à son objet.

Dans les comptes individuels de l'État, le contrôle sur la ressource doit se comprendre comme un contrôle direct, c'est-à-dire exercé directement sur l'actif par les entités incluses dans le périmètre de l'État. Les actifs contrôlés par les entités dotées de la personnalité juridique et elles-mêmes contrôlées par l'État ne sont donc pas retracés sous cette forme dans les comptes individuels de l'État.

Actif circulant

Éléments d'actif qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à servir de façon durable à l'activité de l'État.

Actif immobilisé (immobilisation)

Éléments d'actif destinés à servir de façon durable à l'activité de l'État.

Amortissement

Répartition systématique de la valeur d'une immobilisation en fonction de sa durée d'utilisation probable.

ASP

L'Agence de Service et de Paiement est un organisme issu de la fusion de l'AUP et du CNASEA. Les missions assurées par cet organisme pour le compte de ses donneurs d'ordre (État, Union Européenne, collectivités territoriales et autres organismes publics) sont la gestion administrative et financière des aides publiques, l'ingénierie administrative et l'assistance technique et l'évaluation et le suivi de politiques publiques.

BTAN

Les Bons du Trésor à Intérêts Annuels sont des emprunts à moyen terme dont l'échéance est inférieure à cinq ans.

BTF

Les Bons à Taux Fixes sont des emprunts à court terme dont l'échéance est inférieure à un an.

CANSSM

La Caisse Autonome de la Sécurité Sociale des Mines gère le régime de retraite du régime minier.

CDP

La Caisse de la Dette Publique, anciennement Caisse d'amortissement de la dette publique, est un établissement public administratif qui a pour mission de concourir à l'amortissement de la dette. Elle peut notamment acheter les titres émis par l'État, garantis par lui ou émis par des établissements ou des entreprises publics, en vue de leur conservation, de leur annulation ou de leur cession.



Charbonnages de France

L'entreprise a été dissoute et mise en liquidation le 1^{er} janvier 2008, suite à la cessation de son activité de production fin 2004. Un liquidateur a été nommé pour une période de trois ans, durée que l'État peut prolonger si besoin. La dette de l'entreprise a été reprise dans son intégralité par l'État, conformément aux dispositions de la Loi de Finances Initiale de 2008.

Charge

Diminution d'actif ou augmentation de passif non compensée dans une relation de cause à effet par l'entrée d'une nouvelle valeur à l'actif ou une diminution du passif. Elle correspond soit à une consommation de ressources entrant dans la production d'un bien ou d'un service, soit à une obligation de versement à un tiers, définitive et sans contrepartie directe dans les comptes.

Charges de fonctionnement

Charges issues de l'activité ordinaire de l'État. Elles comprennent les charges de fonctionnement direct et les charges de fonctionnement indirect (subventions pour charges de service public).

Charges de personnel de l'État

Ensemble des rémunérations en monnaie et parfois en nature, en contrepartie du travail fourni, ainsi que des charges liées à ces rémunérations.

Charges d'intervention de l'État

Versements motivés par la mission de régulateur économique et social de l'État. Elles correspondent aux transferts et aux charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État.

Charges financières

Charges résultant des dettes financières, des instruments financiers à terme, de la trésorerie et des immobilisations financières. Sont exclus les frais des services bancaires, les intérêts moratoires résultant d'un paiement tardif, ainsi que les intérêts et pertes de change concernant des opérations autres que celles liées au financement et à la trésorerie.

Constructions spécifiques

Elles regroupent les biens immobiliers dont le potentiel de service est spécifique aux missions et activités de l'État. Il s'agit principalement des établissements pénitentiaires dont les caractéristiques sont particulières en raison notamment d'importants dispositifs de sécurisation.

Créance

Les créances de l'État représentent les sommes dues à l'État au 31 décembre et sont principalement composées des créances sur les clients et autres débiteurs (pour l'essentiel des créances relatives aux fonds versés par des personnes morales ou physiques pour concourir avec l'État à des dépenses d'intérêt public) et des créances sur les redevables (impôts et amendes que l'État recouvre).

Dépréciation

Perte dans les bénéfices économiques futurs ou le potentiel de service d'un actif au-delà de la constatation de son amortissement normal. La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle (ou sa valeur recouvrable) est inférieure à sa valeur nette comptable.

Dettes financières

Dettes résultant d'une décision de financement de l'État. Elles sont soit la contrepartie de fonds destinés à assurer le financement de l'État, remboursables à terme et donnant lieu à rémunération, soit la contrepartie d'un actif qu'elles ont pour objet de financer.



Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est réparti entre les collectivités et groupements concernés (communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions) par le comité des finances locales. Pour chaque niveau de collectivité, elle comprend deux parties : la dotation forfaitaire qui tient par exemple compte de la population et de la superficie ; la dotation d'aménagement qui a vocation à assurer une péréquation entre collectivités riches et collectivités plus pauvres.

Écart d'équivalence

Les participations relevant de la catégorie entités contrôlées sont évaluées à la valeur d'équivalence, qui correspond à la quote-part, détenue directement par l'État, des capitaux propres de l'entité concernée. L'écart d'équivalence se définit comme la différence entre cette valeur d'équivalence à la clôture et la valeur initiale.

ENIM

L'Établissement National des Invalides de la Marine est le régime de sécurité sociale commun à tous les navigants professionnels du commerce, de la pêche et de la plaisance.

ERAP

Entreprise de Recherches et d'Activités pétrolières, l'ERAP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour but de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications.

FED

Le FED (Fonds Européen de Développement) découle de l'accord de Cotonou, signé le 23 juin 2000, et constitue l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM). Il appuie notamment des projets de développement des infrastructures, d'appui à l'intégration et à la coopération régionale, de développement social et culturel, ou encore d'aide humanitaire d'urgence.

Le FED ne fait pas partie du budget communautaire de l'Union Européenne mais est financé par les États membres. Chaque FED est conclu pour environ cinq ans. En 2008, la France a ratifié l'accord intergouvernemental et le règlement financier relatif au 10^e FED, qui répartit les contributions de chaque État pour la période 2008 - 2013.

FFIPSA

Le Fonds de Financement des Prestations Sociales Agricoles, établissement public national à caractère administratif, est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la sécurité sociale et du budget, et gère le financement du régime de protection sociale des exploitants agricoles.

Immobilisation corporelle

Actif physique identifiable et normalement identifié dans un inventaire physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'entité qui l'utilise, cette dernière étant représentée pour l'État par des avantages économiques futurs ou par le potentiel de services attendus de l'utilisation du bien.

Immobilisations financières de l'État

Groupe d'éléments d'actifs immobilisés, comprenant les participations et les créances rattachées, ainsi que les prêts et avances.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire, sans substance physique, détenu soit pour produire ou fournir des biens ou des services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'il soit utilisé sur plus d'un exercice.

INSERM

L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale est un établissement public à caractère scientifique et technologique entièrement dédié à la santé humaine.



IRCANTEC

L'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques est un régime de retraite complémentaire obligatoire qui concerne les salariés de l'État et des employeurs du secteur public ne relevant pas d'un régime spécial de retraite.

ITAF

Impôts et taxes recouverts par l'État et affectés à des tiers (Sécurité sociale, collectivités locales...)

Loi TEPA

La loi en faveur de Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat vise à redonner toute sa place au travail comme un outil d'amélioration du pouvoir d'achat. Elle prévoit notamment l'exonération d'impôts et de charges sociales pour les heures supplémentaires.

OAT

Les Obligations Assimilables du Trésor sont des emprunts à long terme dont l'échéance, généralement de 10 ans, peut atteindre 50 ans.

Opérateurs

Les opérateurs sont des organismes distincts de l'État (ils ont la personnalité morale) au statut juridique public ou privé. La norme n° 7 du recueil des normes comptables de l'État définit les trois critères cumulatifs permettant de classer une entité contrôlée dans la catégorie des opérateurs des politiques de l'État : une activité non marchande financée majoritairement par l'État, une mission et des objectifs définis par l'État, une activité étroitement encadrée par l'État. La liste des opérateurs au 31 décembre de chaque année est établie par référence à ces critères sur la base d'une actualisation de la liste de l'annexe « opérateurs » du PLF de l'année précédente.

OSEO

Etablissement public de l'État, OSEO a pour mission de financer et d'accompagner les PME, en partenariat avec les banques et les organismes de capital investissement, dans les phases décisives du cycle de vie des entreprises : soutien à l'innovation (OSEO *innovation*), financement des investissements et du cycle d'exploitation (OSEO *financement*) et garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres (OSEO *garantie*).

Participations de l'État

Droits détenus par l'État sur d'autres entités, matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci. Ces droits peuvent découler :

- de la détention de parts de capital dans les entités concernées,
- du statut juridique des entités concernées,
- de l'existence d'un contrôle (au sens défini dans la norme comptable) de ces entités par l'État.

Passif

Obligation à l'égard d'un tiers, existante à la date de clôture des comptes, dont il est probable ou certain, à la date d'arrêté des comptes, qu'elle entraînera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie attendue de celui-ci après la date de clôture des comptes.¹

PPE

La Prime Pour l'Emploi est une aide au retour à l'emploi ou à la poursuite d'une activité professionnelle. Elle est calculée sur les revenus d'activité.

Prêts et avances accordés par l'État

Fonds versés à des tiers en vertu de dispositions contractuelles par lesquelles l'État s'engage à transmettre à des personnes physiques ou morales, l'usage de moyens de paiement pendant un certain temps. Les prêts sont accordés pour une durée supérieure à 4 ans, alors que les avances sont octroyées par l'État pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois sur autorisation expresse.



Produit

Augmentation d'actif ou une diminution de passif non compensée dans une relation de cause à effet par la sortie d'une valeur à l'actif ou une augmentation du passif. Pour l'État, il est fait une distinction entre les produits régaliens, qui constituent la principale ressource et les produits qui sont la contrepartie directe de vente de biens, de prestation de services ou de l'utilisation par des tiers d'actifs productifs de redevances, d'intérêts ou de dividendes. Seule la seconde catégorie de produits peut être rattachée aux charges.

Produits de fonctionnement

Produits issus de l'activité ordinaire de l'État.

Produits d'intervention

Versements reçus de tiers sans contrepartie équivalente pour le tiers.

Produits financiers de l'État

Produits résultant des immobilisations financières, de la trésorerie, des dettes financières et des instruments financiers à terme. Sont exclus les gains de change concernant les opérations autres que celles liées au financement et à la trésorerie de l'État.

Produits régaliens

Produits issus de l'exercice de la souveraineté de l'État et qui proviennent de tiers qui ne reçoivent pas directement, en contrepartie, une ressource d'une valeur équivalente.

Provision pour risques et charges

Passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

SAAD

Service Annexe d'Amortissement de la Dette de la SNCF. Créé en 1991, il reprend une partie des dettes de la SNCF et l'État s'engage à lui verser une dotation annuelle. Depuis 2007, l'engagement de l'État vis-à-vis de la SNCF de contribuer au remboursement de la dette portée par le SAAD est considéré comme une dette de l'État, et donc intégré au passif.

SFEF

Société de Financement de l'Économie Française. Créée en 2008, elle est chargée de refinancer l'économie en octroyant des crédits pour une durée de 1 à 5 ans aux banques afin de soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales, et cela en levant des fonds sur les marchés par le biais d'émissions obligataires garanties par l'État.

Situation nette

La situation nette est la différence entre l'actif et le passif. Son analyse permet de mesurer comment les actifs contrôlés par l'État couvrent les engagements. Ce solde doit être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est notamment pas valorisée à l'actif et les régimes de retraites ne sont pas valorisés au passif. De plus, l'État comptabilise des charges qui pourraient être considérées comme des investissements pour la collectivité. La situation nette ne peut pas être interprétée de manière similaire aux capitaux propres d'une entreprise car l'État ne dispose pas de capital initial ou d'équivalent.

Spectre hertzien

Le spectre hertzien correspond à l'ensemble des fréquences sur lesquelles peuvent opérer les systèmes de radiocommunication. Ces fréquences sont affectées à différentes entités, dont l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP)², qui attribue les fréquences à des opérateurs de télécommunications en contrepartie du versement de redevances (licences UMTS notamment).

² Les autres affectataires comprennent notamment le ministère de la Défense, le ministère de la Recherche, le ministère de l'Intérieur, l'Aviation Civile, et le Conseil supérieur de l'audiovisuel.



Le spectre hertzien fait partie du domaine public contrôlé par l'État et sa valeur a été mise en évidence par des transactions effectives. À ce titre et conformément à la norme n° 5 du référentiel comptable de l'État, il a été valorisé et inscrit au bilan de l'État pour la première fois en 2008.

Stocks

Actifs de l'État :

- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans un processus de production ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans un processus de prestation de services ;
- détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité de l'État ;
- ou faisant partie d'un processus de production pour être vendus ou distribués.

Transferts

Versements sans contrepartie équivalente comptabilisable et significative d'échange, effectués soit directement par les services de l'État, soit indirectement par l'intermédiaire d'organismes tiers, relevant le plus souvent du périmètre des opérateurs des politiques de l'État dans leur rôle de redistribution, au profit d'un ou plusieurs bénéficiaire(s) appartenant à des périmètres strictement identifiés (ménages, entreprises, collectivités territoriales et autres collectivités).

UQA

En ratifiant le protocole de Kyoto, la France a acquis, d'une part, le droit d'émettre à titre gratuit une certaine quantité de gaz à effet de serre, et d'autre part, s'est engagée à annuler une quantité de droits équivalente à ses émissions.

Dans le cadre de ce protocole, les droits d'émission de gaz à effet de serre, appelés des UQA (Unités de quantité attribuées) ont été attribués gratuitement à l'État pour une période de 5 ans (2008 - 2012). Ces UQA correspondent ainsi au volume total des émissions de gaz à effet de serre autorisées au cours de la période. Une partie de ces UQA est allouée gratuitement par l'État aux entreprises polluantes, selon le Plan National d'Allocation des Quotas (PNAQ). Ce plan PNAQ est établi pour 5 ans mais les quotas correspondants sont délivrés annuellement aux sociétés, par cinquième. Les entreprises ont l'obligation de restituer, en avril N+1, un nombre de quotas équivalent à leurs émissions de l'année N, sous peine d'amende, sans les dispenser de l'obligation de restitution.

Seules les UQA relevant de PNAQ sont constatées à l'actif du bilan de l'État.

